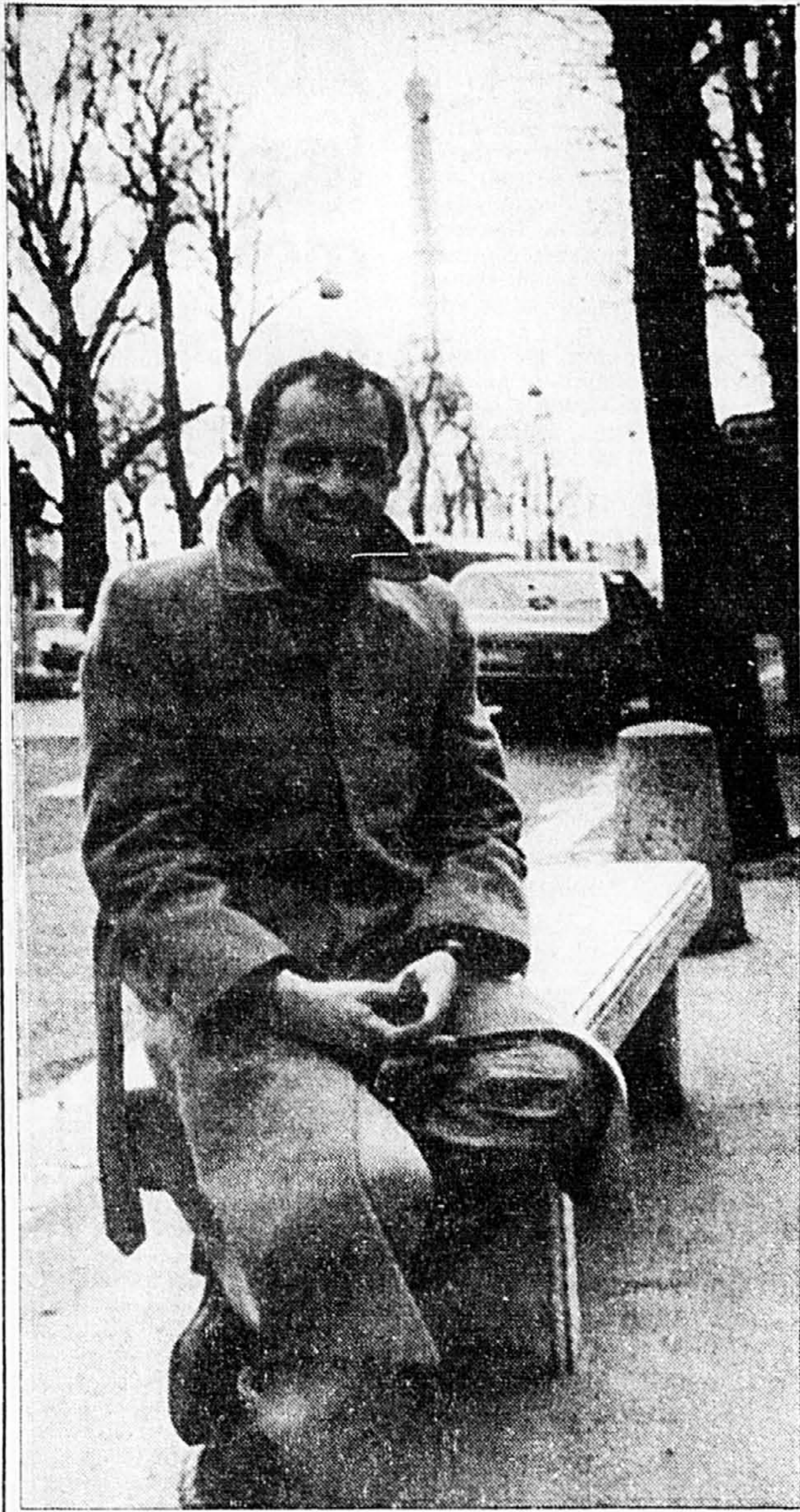


L'OSM SÉDUIT LES PARISIENS



Après 10 jours de mauvais temps, les musiciens montréalais ont été accueillis par le soleil à Paris. Charles Dutoit a profité d'un court moment libre pour prendre une bouffée d'air, hier après-midi.

photolaser AP

LE PLAN DU MINISTRE LÉONARD ADOPTÉ DEMAIN

Autoroutes: Québec abolirait le péage

■ Tout indique que le gouvernement du Québec va abolir le péage sur les autoroutes, a appris hier la *Presse canadienne*.

NORMAN DELISLE

de la *Presse canadienne*

Un plan en ce sens, préparé par le ministre des Transports Jacques Léonard, sera débattu et, selon toute logique, adopté

demain lors de la séance régulière du conseil des ministres.

Le plan prévoit que l'abolition du péage se fera progressivement de façon à laisser suffisamment de temps pour recycler les 400 travailleurs actuellement affectés à la cueillette des pièces de monnaie et pour se départir des guérites qui servent à la collecte.

Diverses sources ont confirmé à la *Presse canadienne* que le conseil des ministres pouvait envisager une position commune sur la question après avoir vaincu les dernières objections provenant notamment du premier ministre lui-même.

Il y a encore 15 postes de péage sur les autoroutes québécoises. Ils sont répartis comme

suit: cinq sur l'autoroute des Laurentides, cinq sur l'autoroute des Cantons de l'Est, trois sur l'autoroute de la Rive nord et deux sur l'autoroute Chomedey.

Interrogé hier alors qu'il visitait l'usine GM à Boisbriand, M. Lévesque s'est refusé à tout commentaire sur la question, bien qu'une dizaine de travail-

voir PÉAGE en A 2

Matelots français à Québec

Un millier de matelots français séjournent actuellement à Québec. Il s'agit des équipages du porte-hélicoptères « Jeanne-d'Arc » et de l'avisos-escorteur « Commandant-Bourdais », deux navires de la marine française qui sont arrivés hier à Québec pour une visite de cinq jours, dans le cadre du 450^e anniversaire de la venue de Jacques Cartier. Les deux bâtiments ont quitté Brest le 8 novembre, et en sont à l'avant-dernière escale d'un périple d'entraînement au cours duquel ils ont traversé à trois reprises l'Atlantique-Nord et l'Atlantique-Sud. Ils pourront être visités par le public de 14 heures à 17 heures demain et jeudi.

photolaser CP



Les musiciens sont fatigués

■ PARIS — Devant une salle comble, enthousiaste et remplie de dignitaires aussi bien français que canadiens, l'Orchestre symphonique de Montréal et son chef Charles Dutoit ont réussi hier soir, malgré la fatigue évidente, à relever avec succès le défi parisien, au théâtre des Champs-Élysées.

JEAN-JACQUES VAN VLASSELAER

collaboration spéciale

C'était le onzième de la série de 15 concerts que donne l'OSM dans 14 villes européennes, tournée organisée dans le cadre du cinquantième anniversaire de fondation de la formation. Le concert d'hier soir servait aussi de coup d'envoi des festivités Québec-Saint-Malo 1534-1984.

Parmi les dignitaires qui y assistaient, on notait le ministre français de la Culture Jack Lang, le ministre d'État canadien aux Affaires extérieures Jean-Luc Pépin, le ministre québécois des Affaires culturelles

Clément Richard, l'ambassadeur du Canada en France Michel Dupuy, la déléguée générale du Québec Louise Beaudoin, le maire de Montréal Jean Drapeau et l'ancien premier ministre français Raymond Barre.

Les braves fusaient

Le concert a connu un très beau succès. Les braves fusaient de tous les coins de la salle, et ce public parisien, d'habitude difficile à convaincre, encore plus à conquérir, s'est trouvé séduit par Charles Dutoit et ses musiciens dès qu'ils ont attaqué les premiers accords de *Triptyque* de Pierre Mercure.

Et même si, répondant aux acclamations de la salle, Charles Dutoit a accordé deux « bis » — *Féria* et le *Corsaire* — le chef a dû pousser ses musiciens jusqu'à la limite de leurs forces. Cela s'est senti. L'extraordinaire virtuosité de l'Orchestre de Montréal, celle qui se transforme si souvent en une musicalité maintenant mondialement reconnue et confirmée par les

voir L'OSM en A 2

L'ÉCONOMIE



Le déficit fédéral: \$26,5 milliards en 11 mois

page D 1

Les voitures à moteur diesel en hausse au Québec

page D 1

Monique Bégin appuie Turner

■ OTTAWA — Le ministre de la Santé et du Bien-être, Mme Monique Bégin, serait sur le point d'annoncer qu'elle endosse la candidature de M. John Turner dans la course au leadership libéral.

GILBERT LAVOIE et GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

LA PRESSE a appris hier que Mme Bégin n'attendait plus que l'appui de M. Turner à son projet de loi sur la santé interdisant les tickets modérateurs en ce domaine. Or, c'est ce qu'a fait M. Turner vendredi à London, en Ontario, lors d'une rencontre avec un groupe de militants libéraux.

Cet appui de Mme Bégin semble indiquer que M. Turner peut aussi compter sur le support du ministre de la Consommation et des Corporations, Mme Judy Erola, également responsable du dossier de la condition fémi-

nine. M. Turner ne manque d'ailleurs jamais l'occasion de prendre position sur la situation de la femme lors de ses rencontres avec les libéraux.

Après avoir songé pendant un certain temps à se porter candidate, Mme Bégin a finalement abandonné cette idée tout en espérant qu'une autre femme se lance dans la course. Or, il semble bien maintenant qu'il n'y en aura pas d'autre.

La déclaration de Mme Bégin pourrait être retardée de quelques jours puisqu'elle souhaite d'abord en informer les membres de l'association libérale de son comté, dimanche.

Sa collègue Judy Erola n'a pour sa part jamais envisagé de plonger elle-même dans la course, se contentant d'évaluer les candidats un certain temps avant d'annoncer ses couleurs. Selon certains députés, il est évident qu'elle favorise l'élection d'un anglophone pour donner de

voir BÉGIN en A 2

AUJOURD'HUI

• PENSIONS ALIMENTAIRES

Les maris divorcés qui négligent de verser la pension alimentaire décrétée par le tribunal pourraient voir certains chèques gouvernementaux retenus en faveur de leur ex-épouse. page A 4

• CHALLENGER

Le Centre de contrôle de Houston décidera aujourd'hui de l'opportunité de prolonger d'une journée la mission Challenger, selon que la tentative de récupération du Solar Max aura ou non été couronnée de succès. page E 1

• LA FÊTE NATIONALE

Les organisateurs de la Fête nationale du 24 juin pourraient rétablir la vieille coutume du défilé, chère aux Québécois, en plus d'organiser deux grands spectacles à Montréal et Québec. page A 2

• CONDITION ENSEIGNANTE

On s'attend dans les deux prochaines semaines à une intervention importante du ministre de l'Éducation pour assainir le climat de travail dans les écoles en vue de la prochaine année scolaire. page A 10

• MODE

Claude Montana et Thierry Mugler conservent la vedette des défilés du prêt-à-porter français et demeurent en tête sur la liste des créateurs les mieux vendus dans les boutiques de France. pages C 1 à C 3

SOMMAIRE

Annonces classées ..	D 7, D 12, D 13, E 2 à E 5, E 7
Arts et spectacles	B 5 à B 8
— Horaires	A 12
Centenaire	A 8
Décès, naissances, etc	B 4
Économie	D 1 à D 11
Êtes-vous observateur?	E 2
FEUILLETON	E 3
Foglia	D 13
Horoscope	E 2
Le monde	B 1
Mots croisés	A 12
« Mot mystère »	D 13
Pleins feux	A 10
Quoi faire aujourd'hui	A 12
Télévision	B 5
Tribune libre	A 7
Vivre aujourd'hui	C 1 à C 7
TARLOID SPORTS	
Bandes dessinées	12, 13
Mots croisés	18

Le pape renonce à diriger l'État de la Cité du Vatican

■ CITÉ DU VATICAN (d'après AFP) — Le pape Jean-Paul II a pris hier une décision historique en renonçant à diriger directement l'État de la Cité du Vatican, dont il a confié la « régence » au cardinal secrétaire d'État Agostino Casaroli.

Le pape remanie en profondeur la Curie, le gouvernement central de l'Église, et fait accéder plusieurs prélats africains et confie un rôle secondaire à l'archevêque américain Paul Marcinkus, jusqu'ici responsable de

la Banque du Vatican et gouverneur de l'État, et qu'on soupçonne d'avoir joué un rôle important dans la retentissante faillite de la Banque Ambrosio.

Le pape confie dorénavant la gestion quotidienne de la Cité du Vatican, petit État de 410 citoyens et 3 500 employés, dont le déficit annuel atteint la trentaine de millions de dollars, à son principal collaborateur, le cardinal secrétaire d'État Agostino Casaroli.

En annonçant hier la nouvelle,

le Saint-Père a précisé qu'il renonçait à exercer personnellement « les pouvoirs et responsabilités relatives à sa souveraineté sur l'État de la Cité du Vatican », pour se consacrer avec moins de difficultés à son ministère itinérant.

Pour prendre cette décision et renoncer au pouvoir temporel, le chef de l'Église a eu recours à ses pouvoirs de monarque absolu. Il a en effet passé outre à une disposition de la Loi fondamen-

tales du Vatican, la constitution datant de 1929.

L'État du Vatican n'est pas difficile à administrer. Il couvre une centaine d'acres (l'Expo 67 avait une superficie de 574 acres), compte une centaine de gardes suisses, autant de gendarmes, un magasin de vêtements, une librairie, une pharmacie, une imprimerie, un journal et une station de radio.

Mais les problèmes économiques de ce petit État qui ne pro-

voir PAPE en A 2

Metropolitain
Mistral
metro - Jarry
9750

Dumoulin

TOUT EST DANS LA CAMÉRA
VIDÉO CASSETTE + PILE
2.5 kg

Betamovie

SONY

SEUL ET UNIQUE
À PRIX TRÈS TRÈS INTÉRESSANT

20" Trinitron

TÉLÉCOMMANDE
NOUVEAU
BAS
PRIX

A 2 PAS DU MÉTRO JARRY
A 2 RUES DU MÉTROPOLITAIN

783 Mistral (coin 8250 St-Hubert)

388-4777

SPEC

AVEC DE GRANDS SPECTACLES À QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le défilé de la Saint-Jean pourrait renaitre en 1984

À l'occasion de la Fête nationale, le 24 juin prochain, les organisateurs pourraient bien rétablir la vieille coutume, chère aux Québécois, du défilé, en plus d'organiser deux grands spectacles à Montréal et à Québec.

MAURICE GIRARD

de la Presse canadienne

« Tout le monde s'attend à un défilé à Montréal; le mouvement national, le ministère et le ministre en sont conscients », a déclaré hier le titulaire des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, qui n'a toutefois pas voulu donner l'assurance qu'une « parade de la Saint-Jean » se tiendrait bel et bien le 24 juin.

Il rencontrait la presse pour parler de l'organisation de la prochaine Fête nationale, qui sera coordonnée pour les cinq prochaines années par le Mouvement national des Québécois (MNQ) qui fait ainsi un retour officiel après une absence de cinq ans.

Le budget

En 1984, le budget sera à peu près identique à celui de l'an dernier: \$1,8 million, dont un million pour les manifestations locales,

\$704 000 au MNQ en assistance financière et \$96 000 pour les événements régionaux. C'est une somme très inférieure au budget de 1981 et 1982 alors que l'Etat québécois avait consacré \$3,5 millions.

En plus de verser \$72 000 en salaires à huit permanents, le MNQ, qui aura à sa disposition de nouveaux locaux, répartira ses fonds ainsi: \$134 000 pour la structure nationale, \$140 000 pour les communications, \$300 000 pour le soutien aux organismes régionaux et \$130 000 en matériel de pavage et pour l'autofinancement.

« Cette année, nous avons cru bon de réinstaurer une structure nationale qui permettra de rallier toutes les fêtes locales et régionales sous un même thème avec une programmation et une campagne publicitaire à message unique », a dit le ministre. On espère que le nombre de projets dépasse le millier.

M. Chevrette a vanté les mérites du MNQ, ses ramifications dans toutes les régions de la province et son expertise dans l'organisation des fêtes, sans oser jusqu'à qualifier d'erreur l'expérience des cinq dernières années, au centre de controverses, de scandales et de déficits.

« Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une erreur: il y a eu beaucoup de bonne volonté et des balbutiements », a répondu M. Chevrette, qui ne veut pas revivre l'expérience de négocier deux fois en 18 mois l'organisation avec les comités organisateurs.

Les célébrations devront être coordonnées avec l'organisation des fêtes du 1534-1584. Des commandites seront acceptées dans la mesure où elles seront conformes au thème et au code d'éthique du MNQ.

« Nous ne voulons pas que ce soit des commanditaires qui s'affichent et qui viennent enlever l'esprit de la fête », a précisé M. Chevrette. « Il ne faut pas faire nécessairement une fête de la bière de la Fête nationale des Québécois. » Il ne voit pas de difficulté à ce qu'au niveau local, les dépanneurs par exemple achètent des commandites.

Au plan local, les subventions seront limitées à \$5 000 et, au plan régional, à \$20 000. Quinze organismes locaux effectueront le travail au plan régional: sept

Sociétés nationale des Québécois, six Corporations des fêtes nationales et deux Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

Abolir le péage, mais sans pénaliser les régions

L'abolition du péage sur toutes les autoroutes du Québec représente une excellente mesure qui favorisera l'ensemble de l'économie et qui stimulera la relance, mais à la condition que le gouvernement ne supplée pas au

FLORIAN BERNARD

manque de revenus qu'occasionnera une telle abolition en pénalisant le reste des régions.

Tel est le commentaire formulé hier par le président de l'Union des municipalités et maire de Jonquière, M. Francis Dufour.

M. Dufour s'est réjoui de la victoire de ceux qui, surtout dans la région de Montréal, ont mené jusqu'au bout ce dossier. « Il est évident que pour les gens de la grande région métropolitaine, a dit M. Dufour, l'abolition du péage représente un atout majeur dans la relance économique. Si la région de Montréal progresse au plan économique, tout le Québec s'en ressentira ». D'autre part, M. Dufour s'est inquiété quant au moyen qu'emploiera le gouvernement pour récupérer les \$60 millions de pertes annuelles en revenus découlant de l'abolition du péage. « Il faudra trouver quelque chose qui ne pénalise pas les régions qui ne possèdent pas d'autoroutes », a-t-il dit.

Le président de l'UMQ a également signalé qu'à l'extérieur des grandes zones urbaines comme Montréal et Québec, le reste du territoire souffre de routes en très mauvaises conditions. « Abolir le péage pour favoriser la région de Montréal est une excellente chose », a dit M. Dufour, mais il faudrait également songer à ceux dont le réseau routier est dans un état pitoyable. « Ces réserves étant faites, le président de l'UMQ a conclu que l'organisme qu'il dirige — et dont le congrès annuel s'ouvre jeudi à Montréal — a appuyé jusqu'à maintenant la démarche de ceux qui réclamaient l'abolition du péage et que la décision d'y donner suite réjouit tout le monde.

AFFAIRE DES BÉBÉS Requête en vue de protéger les témoins

TORONTO (PC) — Pendant que l'infirmière Susan Nelles répétait pour la cinquième journée, hier, ce qu'elle a déjà raconté sur la mort de bébés au Hospital for Sick Children, le député conservateur Chris Speyer réclamait aux Communes d'Ottawa qu'il soit interdit de publier les noms des témoins dans cette enquête du juge Samuel Grange.

Ces témoins, a soutenu M. Speyer, ne pourront jamais obtenir un procès juste, si jamais des accusations sont portées contre eux à la suite de l'enquête.

Pour le député de Cambridge, la publication des noms constitue une « intrusion massive » dans les droits des infirmières qui ont travaillé à l'unité des soins cardiaques où 36 bébés sont morts de façon mystérieuse, en 1980-81.

Déjà accusée du meurtre de quatre de ces bébés, l'infirmière Susan Nelles a été libérée dès le stade de l'enquête préliminaire, devant l'absence de preuves.

Mme Nelles a répété, hier, qu'elle ne pouvait pas se souvenir des détails de certaines de ces morts, malgré les tentatives de Me Warren Tobias, l'avocat des parents de l'une des victimes.

Il s'agit de Jordan Hines, un bébé mort le 8 mars 1981. Son cadavre contenait une grande quantité de digoxine, même si ce médicament ne lui avait pas été prescrit.

Me Tobias a essayé de faire raconter les détails des événements entourant la mort de petit Jordan, mais l'infirmière Nelles a dit et redit qu'elle ne se souvenait pas de ce cas en particulier.

Mme Nelles était directement responsable des soins à apporter à 12 des bébés morts.

Selon une étude faite par le Centre for Disease Control, à Atlanta, Géorgie, sept morts peuvent avoir été causés par des surdoses de digoxine.

PÉAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

leurs de l'usine lui aient confié leur opposition à cette forme de taxe indirecte.

\$60 millions

L'abolition signifiera des pertes de revenus d'une soixantaine de millions de dollars pour le gouvernement. Cette facture devra être reflétée à d'autres mais un document dont la Presse canadienne a pu prendre connaissance fait état du fait que le péage équivalait à une taxe sur l'essence de \$0,6 (six dixièmes de cent) du litre pour l'ensemble des Québécois.

Déjà, plusieurs députés péquistes, échaudés par les plaintes de leurs électeurs, avaient formé un comité pour analyser la situation. Ils avaient élaboré diverses solutions allant de l'implantation du péage sur toutes les autoroutes québécoises jusqu'à son abolition pure et simple.

C'est cette dernière solution, plus rentable politiquement, qui serait retenue demain.

Tournée

Au cours de sa tournée hier, le premier ministre Lévesque a visité les comités de Groulx et de

Prévost, respectivement représentés à l'Assemblée nationale par le député péquiste Elie Fallu et le ministre du Revenu Robert Dean.

M. Lévesque s'est d'abord rendu à l'usine General Motors de Boisbriand où il a fait la tournée des lieux en compagnie du président de l'usine, M. André Brien, et du président du syndicat, M. John De Falco.

M. Brien a souligné que c'était la première visite d'un premier ministre depuis que Jean Lesage avait inauguré les installations le 12 octobre 1965. L'usine, la seule chaîne de montage d'automobiles au Québec, emploie 4 000 travailleurs et a produit en 1983 130 000 véhicules de modèles Cutlass, Grand Prix et Bonneville.

Plus de 80 p. cent de la production est vendue hors du Québec.

M. Lévesque s'est ensuite rendu à Saint-Jérôme qui célèbre cette année son 150^{ème} anniversaire de fondation.

Après une réception à l'hôtel de ville où il a été reçu par le maire Bernard Parent, ex-député libéral du comté (1973-76), M. Lévesque a visité un centre d'informatic avant de participer à un cocktail organisé par l'association péquiste locale.

L'OSM

SUITE DE LA PAGE A 1

nombreux prix, a eu quelques malheureux ratés.

Les moments de grâce vécus à Berlin, Munich, Hambourg ne se sont pas répétés. Dans *Le Sacre du Printemps* de Stravinsky, en particulier, les cuivres ont éprouvé quelques difficultés. Il faut noter que les musiciens montrealais ont joué le *Sacre* dans la salle même où l'oeuvre a vu le jour, en 1913.

Mais les musiciens sont fatigués. Il faut dire que les réceptions se suivent: avant le concert, c'était l'ambassade du Canada; après, la délégation générale du Québec.

Trois Grands Prix

Entre la répétition de l'après-midi et le concert, a eu lieu la remise des plus récents Grands Prix du disque remportés par l'OSM, et remis par le secrétaire général de l'Académie nationale du disque français, Jean-Marie Grenier: le prix Diaghilev pour le disque comprenant *L'Amour sorcier* et *La Vie brève* de Maupiel de Falla; le prix Auric pour la *Symphonie numéro 3* de Camille Saint-Saëns (la meilleure interprétation sur le marché, selon Jean-Marie Grenier); et le prix du Concerto français pour l'enregistrement de deux concerts Ravel. Jamais un orchestre ou un chef n'a raflé trois Grands prix du disque en une même année.

Pour Charles Dutoit, le défi parisien était d'autant plus grand que l'attribution de ces trois prix était déjà connue depuis quelques semaines dans la

capitale française. « On devait s'attendre à ce qu'en concert nous soyons aussi bons que sur disque », a-t-il expliqué.

Faisant allusion à l'ensemble de la tournée où l'orchestre s'est jusqu'ici couvert de gloire, le maire Drapeau, fidèle à lui-même, à son attachement à Montréal, a déclaré: « Il faut de bons musiciens, un bon chef, mais aussi un bon public. Ce sont les Montréalais qui ont permis à l'OSM d'atteindre de tels sommets. »

Le soleil à Paris

Après dix jours de mauvais temps, les musiciens montrealais ont été accueillis par le soleil à Paris; l'air sent un peu le printemps et les marronniers commencent à faire éclater leurs bourgeons.

Des cris de joie dans l'avion ont marqué l'atterrissage à Orly. Dans le car entre l'aéroport et l'hôtel, l'hôtesse s'est mis les pieds dans les plats en disant aux musiciens: « J'avais peur de ne pas vous comprendre! » Eux qui se réjouissaient d'arriver enfin dans une ville où l'on parle leur langue...

Le malentendu historique n'est pas près de s'effacer, même si de part et d'autre de l'Atlantique on célèbre ensemble la première traversée du Malouin Jacques Cartier.

Après Paris, l'OSM entreprend la dernière phase de sa tournée européenne: demain, retour en Allemagne, plus précisément à Stuttgart. Après, Mannheim, puis Bâle (en Suisse). Et un saut jusqu'à Londres, dernier arrêt, dernier concert!

BÉGIN

SUITE DE LA PAGE A 1

la vigueur au parti en Ontario et dans l'Ouest.

En s'ajoutant aux 11 autres ministres qui appuient déjà John Turner, Mmes Bégin et Erola mettront aussi fin à tout espoir d'une candidature sérieuse de la part d'une femme et en particulier de la présidente du parti, Mme Iona Campagnolo.

Pour le rival de M. Turner, le ministre de l'Énergie Jean Chrétien, il s'agit d'un nouveau coup dur puisque Mme Bégin jouit

d'une grande popularité auprès des militants libéraux du Québec. À titre de responsable de la condition féminine, Mme Erola a elle aussi une influence qui dépasse celle des autres ministres régionaux.

Par contre, les organisateurs de M. Chrétien se réjouissent hier de voir le directeur de l'aile québécoise du parti, M. Léon Mercier, se joindre à leur équipe. Selon l'un des principaux responsables de la campagne de M. Chrétien, M. John Rae, d'autres cadres du parti viendront grossir les rangs de son groupe bientôt.

PAPE

SUITE DE LA PAGE A 1

duit que des timbres-poste et de la culture, grâce à ses musées, et qui voit apparaître les premiers « manifestations » syndicales à la suite de la création de l'association des employés, obligait quand même le souverain à lui consacrer une partie de son temps.

Dans une lettre au cardinal Casaroli, le pape demande cependant à son premier collaborateur de lui préparer un rapport sur les principaux problèmes du gouvernement de son territoire. Le cardinal Casaroli sera le président de la commission chargée de la gestion de

l'État, Mgr Marcinkus étant son adjoint.

Le cardinal béninois Bernardin Cantin devient le premier cardinal noir ministre du Saint-Siège: il sera le préfet de la Congrégation pour les évêques, l'un des ministères clés du gouvernement de l'Église, chargé de la nomination des évêques. Un second prélat africain, Mgr Francis Arinze, du Nigeria, a été appelé à Rome pour prendre la direction du secrétariat pour les non chrétiens.

Le remaniement entrepris par Jean-Paul II indique que le pape s'inquiète des récents déficits budgétaires de la Banque du Vatican, l'« Instuto per le Opere di Religione » (IOR).

La Quotidienne

à trois chiffres

à quatre chiffres

Tirage d'hier

164

1293

LA MÉTÉO

DATE: Mardi
AUJOURD'HUI Min.: -3 Max.: 5
ENS. AVEC FRÉQUENTS
PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: GÉN. ENSOLEILLÉ

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-9	9	Ensoleillé
Outaouais	-4	8	Ensoleillé
Laurentides	-9	4	Ciel var.
Capitale de l'Est	-8	4	Ciel var.
Mauricie	-10	5	Ciel var.
Québec	-6	0	Nuag. éci.
Lac-Saint-Jean	-10	5	Ciel var.
Rimouski	-8	0	Nua. & nei.
Gaspésie	-6	0	Neige 5 cm
Baie-Comeau	-9	1	Nua.; neige
Saguenay	-9	1	Nua.; neige

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	-2	3	N.-Orléans	10	24
Buffalo	10	23	Pittsburgh	2	15
Chicago	3	10	S. Francisco	4	16
Miami	22	29	Washington	6	14
New York	2	12	Dallas	8	24

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	3	10	Madrid	3	22
Athènes	10	19	Moscou	1	11
Acapulco	22	33	Mexico	12	29
Berlin	5	10	Oslo	3	5
Bruzelles	4	10	Paris	4	10
Buenos Aires	15	24	Rome	7	15
Copenhague	4	10	Séoul	8	15
Genève	6	10	Stockholm	3	13
Hong Kong	18	22	Tokyo	3	13
La Corée	14	24	Trinidad	27	31
Lisbonne	13	20	Vienne	7	12
Londres	6	11			

D'Iberville désarmé...

Dans un combat sans doute farouche, des mousquetaires inconnus ont fait voler l'épée que tenait bravement le sieur d'Iberville sur son socle du parc de Sainte-Cunégonde. La statue de ciment revêtu d'un fond de teint fonte aura résisté quelques mois à la cupidité des vandales qui enviaient son épée. Le monument érigé l'été dernier seulement était protégé par des jets d'eau dansantes, mais l'hiver venu, les fontaines avaient été abritées dans des caisses de bois dont les « chevaliers de la destruction » se sont servis pour atteindre l'arme de l'explorateur. Une première statue élevée à d'Iberville avait été complètement démolie il y a plus d'un quart de siècle au même endroit; les autorités municipales pensaient que les vandales s'étaient assagis avec le temps mais ces derniers ont tristement rappelé leur présence...

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

CONFLITS DE TRAVAIL

Des lois spéciales dans deux provinces de l'Ouest

(d'après CP, UPC) — Les 12 700 travailleurs en grève des pâtes et papiers de Colombie Britannique, déjà menacés de l'imposition d'un contrat par le gouvernement, ont reçu hier du Conseil des relations ouvrières l'ordre de reprendre immédiatement le travail.

Le président de cet organisme, Stephen Kelleher, faisant état du refus « presque total » des ouvriers de retourner à leurs postes après l'adoption par le gouvernement, la semaine dernière, d'une législation leur enjoignant de mettre fin à leur grève, a souligné que l'obstruction devrait cesser séance tenante devant les 20 usines de la province.

Jim Sloan, président du Syndicat des travailleurs de la pâte, du papier et du bois du Canada, s'est déclaré peu surpris de cette décision, mais n'a pas voulu préciser si les grévistes retourneraient immédiatement au travail. Quant au négociateur en chef pour la partie patronale, Dick

Lester, il a émis l'espoir que les usines rouvriraient leurs portes dès aujourd'hui, en soulignant qu'il était impensable que les syndicats continuent de défier la loi.

Hier matin, les négociateurs syndicaux avaient rejeté l'offre de contrat définitive de l'industrie, permettant ainsi au gouvernement de procéder à l'imposition d'un contrat, mesure qu'il avait prévue dans la législation adoptée la semaine dernière.

Le ministre du Travail, Bob McClelland, sans vouloir spécifier la date à laquelle un tel contrat serait soumis à la législation, a décrit cette grève de près de dix semaines comme « une dislocation de notre société qui ne pouvait être tolérée ».

Enfin, Art Gruntman, président régional du Syndicat canadien des travailleurs du papier, s'est dit résigné à accepter un contrat gouvernemental: « Je pense que si le gouvernement désire nous punir au nom de l'em-

ployeur, nous ne pouvons rien y faire », a-t-il dit.

Entre-temps, la législation mettant fin à la dispute qui sévit au sein de l'industrie laitière de Saskatchewan a pris force de loi hier.

Le ministre des Finances, Bob Andrew, a souligné que l'on ne pouvait se permettre au-delà de ce domaine, chaque jour perdu représentant du lait gaspillé et une perte de revenus pour les fermiers.

Gunnar Pedersen, directeur de la Coopérative des producteurs laitiers, la plus grosse laiterie de la province, estime que le lait jeté entre dimanche et hier représente une valeur de \$300 000 à \$500 000. Ce dumping a été effectué parce que les producteurs n'avaient pas de place pour entreposer le lait, dont les camionnettes ne venaient plus prendre livraison.

Les laiteries devaient toutes avoir repris leurs opérations vers minuit à travers la province.

Pension alimentaire à payer en « nature »...

Dans sa requête en divorce, une enseignante de 38 ans, de Brossard, réclame de son époux, en plus d'une pension alimentaire, une ordonnance l'astreignant à se livrer, chez elle, à des travaux domestiques hebdomadaires. Cette demande peu habituelle a été présentée devant la Cour supérieure, hier, par Me Kenneth Zigby, qui représente la mère de trois enfants. L'époux, un homme de 41 ans, serait dans l'impossibilité financière de verser une pension alimentaire plus substantielle; l'épouse (qui se pourvoit en divorce pour motif d'adultère) souhaite qu'une partie de cette hypothétique pension soit compensée en... nature, l'homme étant ainsi forcé de « rendre des services domestiques pour et au service de la requérante et pour ses enfants pendant trois jours durant les fins de semaine, lesdits services à être rendus entre 9 et 17 heures, les fins de semaines... ». La Cour supérieure devra trancher ce débat.

Cotroni en Cour d'appel

Frank Cotroni a gravi, hier, un échelon de plus dans la hiérarchie juridique en s'adressant à la Cour d'appel afin qu'elle renverse des décisions rendues jusqu'à ce jour par deux instances inférieures, la Cour supérieure ayant récemment entériné une ordonnance d'extradition prononcée le 23 février dernier.

Cotroni est détenu depuis ce temps. Sa présence est réclamée par les États-Unis puisqu'il doit répondre, au Connecticut, à des accusations de conspiration dans le but de faire le trafic d'héroïne.

Par l'intermédiaire de son procureur, Me Sydney Leithman, Frank Cotroni demande à la Cour d'appel de casser le mandat d'incarcération qui l'a conduit derrière les barreaux, et de renverser la décision défavorable du juge Kenneth Mackay, de la Cour supérieure.

Une des plus importantes filières d'héroïne démantelée

Un des chefs présumés de la Mafia italienne, Gaetano Badalamenti (Don Tano) considéré comme un des plus gros exportateurs d'héroïne du monde, a été arrêté samedi dernier à Alicante (sud-est de l'Espagne), a annoncé hier l'agence espagnole Europa Press, citant des sources bien informées.

Avec cette arrestation, c'est une importante filière internationale de drogue qui a été démantelée, (avec des ramifications en Espagne, en Italie et aux États-Unis).

Hier, à New York, le secrétaire américain à la Justice, M. William French Smith, a confirmé l'arrestation de Gaetano Badalamenti, (aux termes, dit-il, de quatre années d'enquête), suivie de l'arrestation aux États-Unis de 24 autres personnes faisant partie d'un réseau de revende d'héroïne qui, au cours des cinq dernières années, était responsable de la vente d'au moins \$1.6 milliard d'héroïne aux États-Unis.

Le ministre américain s'était déplacé spécialement de Washington à New York pour annoncer cet important coup de filet à la presse.

Badalamenti a été arrêté en Espagne avec un nouveau américain, Pietro Alfano, qui faisait partie du réseau de revende de drogue. Les États-Unis ont demandé l'extradition de Badalamenti et l'Italie également, pour une dizaine de meurtres et autres crimes et délits.

En Sicile
A Palerme, en Sicile, on faisait remarquer hier soir, de source judiciaire, que les arrestations s'insèrent dans une vaste opération anti-mafia internationale, qui a porté à six autres arrestations en Sicile même, de personnes liées au clan de Don Tano.

Les six Siciliens arrêtés, Antonio Castronuovo, 77 ans; Giuseppe et Natale Soresi, 49 et 25 ans; Filippo Nania, 55 ans; Vincenzo Leone, 37 ans et Erasmo Ferrante, 44 ans, étaient, selon les enquêteurs, des membres du clan Badalamenti lié à un groupe de mafiosi américains.

L'ÉLECTION DANS SAINT-JEAN-BAPTISTE

Doré prédit le début de la fin des « vieux politiciens du Parti civique »

Jean Doré est devenu officiellement hier soir candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) au poste de conseiller municipal du district Saint-Jean-Baptiste à l'élection

YVON LABERGE

partielle du 27 mai prochain rendue nécessaire par la démission du conseiller Jean Roy du RCM.

Président du RCM depuis décembre 1982, défait à la mairie de Montréal par Jean Drapeau en novembre de la même année, Jean Doré a proposé à la centaine

de personnes présentes à l'assemblée de nomination tenue à l'école Chérier de faire de cette élection partielle « le symbole de la défaite des vieux politiciens du Parti civique ».

Dressant un tableau négatif des interventions municipales dans le district Saint-Jean-Baptiste au cours des dernières années (rues Prince-Arthur et Duluth, la rénovation-déportation, hausse excessive de l'évaluation municipale), le candidat du RCM a qualifié l'administration Drapeau-Lamarre de championne des pavés-unis, des vieux-faux-lampadaires et des bacs-à-fleurs

géments. Bref, la championne des aménagements cosmétiques au nom de la qualité de la vie.

Pendant ce temps, a expliqué M. Doré, l'administration n'a rien fait pour régler les vrais problèmes: prostitution au Carré Saint-Louis, sécurité publique déficiente, manque d'espaces verts et problèmes de logement. « Si l'équipe Drapeau-Lamarre avait vraiment voulu s'occuper de la qualité de vie des citoyens, c'est en solutionnant ces problèmes qu'elle y serait parvenue, a soutenu Jean Doré. Pas en imposant ce qu'elle a imposé sans tenir de

consultations publiques au préalable. »

Du surplus budgétaire de \$46,4 millions annoncé la semaine dernière par Yvon Lamarre, président du Comité exécutif, Jean Doré a dit qu'il n'était pas sorcier d'y arriver. « Il suffit, a-t-il dit, de faire ce qu'il a toujours fait: sous-estimer les revenus pour sur-estimer les dépenses. En fait, ce surplus n'indique pas que l'administration Drapeau-Lamarre agit en bon gestionnaire. Il signifie plutôt qu'elle a imposé une surtaxe de 10 p. cent à tous les contribuables montréalais, puis-que les revenus de la taxe fonci-

re représentaient grosso modo \$460 millions en 1983. »

Au nouveau ministre des Affaires municipales, Alain Marcoux, Jean Doré a dit espérer qu'il fasse preuve de la même ouverture d'esprit que le ministre Guy Tardif avait démontré avec la loi 105 qui reconnaissait les partis politiques, leur financement et la tenue d'une élection partielle en cas de décès ou de démission d'un conseiller municipal. Il souhaite donc que le ministre Marcoux saura imposer ce que l'administration Drapeau-Lamarre ne veut pas consentir: des services aux conseillers conformes aux exigences de la fonction.



Camille Laurin, le nouveau ministre des Affaires Sociales, s'informe du bien-être des bénéficiaires. Photo Jean Allen LA PRESSE

CENTRE D'ACCUEIL HENRI-DUNANT

Quand la qualité de vie des pensionnaires passe avant celle du personnel...

Un centre d'accueil pour personnes âgées où la qualité de la vie des pensionnaires passe avant celle du personnel, il y en a au moins un à Montréal. C'est le Centre Henri-Dunant, inauguré officiellement hier, mais ouvert depuis plusieurs mois, à Saint-Henri, rue New-

man. Tout d'abord, les syndicats n'acceptent pas aisément que les droits des bénéficiaires prennent le pas sur ceux de leurs membres. Par exemple, la dignité des personnes âgées est souvent mise à rude épreuve lorsque ces dernières ne peuvent plus se laver seules.

Des droits qui s'affrontent

Ce n'est guère intéressant, quand on est un homme de 80 ans, de se faire donner son bain par une jeune infirmière de 25 ans, pense Harvey. À mesure que nous renouvelons notre personnel, (il est actuellement à 90 p. cent féminin), nous essayons que chaque équipe compte des infirmiers et des infirmières afin que les pensionnaires reçoivent les soins par une personne de leur sexe. Mais pour employer du personnel masculin, il faut parfois

prendre deux morceaux de gâteau s'il en a envie! Il a droit à son libre arbitre autant que s'il avait 30 ans et était un colosse de 6 pieds.

L'objectif de qualité de vie des personnes âgées force souvent la direction à appliquer avec beaucoup de souplesse les normes professionnelles trop rigides que les corporations professionnelles, par exemple, voudraient voir rigoureusement respecter, reprend Harvey. Puis il cite un exemple: une diététiste peut prescrire un repas pauvre en sucre à un résident diabétique, mais personne n'ira empêcher ce dernier de

Prolonger la vie

L'extension du centre a coûté \$4,8 millions et son budget d'opération pour l'année 84-85 est de \$4 millions.

Le centre peut accueillir 197 personnes dont 65 en soins « particuliers », c'est-à-dire souffrant de troubles de comportement. L'âge moyen est de 85 ans et la fréquence des décès est de un ou deux

par mois. On organise pour les résidents des activités comme du jardinage, de la danse, de la relaxation. Le septuagénaire à la mode peut, à ses frais, jouer à des jeux électroniques, au bingo, au casino et assister à un film le dimanche.

Camille Laurin, le nouveau ministre des affaires sociales, avoue qu'en tant que médecin, il est « pour la prolongation maximale de la vie » mais qu'en tant que clinicien et être humain, il ne peut concevoir une prolongation que si elle a un certain niveau de qualité.

CAROLE THIBAUDEAU

« Les médecins et les infirmières qui oeuvrent dans les centres d'accueil y ont toujours transposé les conditions de vie d'un hôpital et je trouve cela difficilement admissible, explique le directeur du Centre, Germain Harvey. L'inconfort psychologique et matériel du séjour à l'hôpital est une chose temporaire dans la vie d'un individu. Mais la personne déracinée qui arrive dans un centre d'accueil y vient pour vivre le mieux possible les dernières années de sa vie. On ne peut pas la confiner tout ce temps dans un milieu de vie terne et sans intérêt. »

Afin de définir la philosophie « pro-vie » qu'il cherche à implan-

BOUCHERVILLE

Les constructeurs payeront 100 % du coût des infrastructures

Désormais ce sont les constructeurs et les futurs propriétaires qui assumeront la totalité des coûts d'infrastructure et de services des terrains destinés à la construction, à Boucherville.

FLORIAN BERNARD

Ces coûts ne seront plus assumés au moyen d'emprunts à long terme, selon la pratique traditionnelle en cours dans la plupart des municipalités.

En adoptant cette décision, l'administration municipale de Boucherville a voulu accentuer son contrôle sur l'orientation générale du développement, dans le but notamment d'éviter une saturation rapide du service de la dette et de créer des problèmes financiers. Ce contrôle s'exercera égale-

ment par l'acceptation de services municipaux dans les nouveaux secteurs et en limitant le nombre de terrains viabilisés annuellement. Le conseil a établi une politique à l'effet qu'au cours d'une même année, on ne viabiliserait qu'environ 300 terrains. L'installation des services municipaux s'effectue dans la continuité de l'urbanisation actuelle. Le conseil s'assure qu'il n'y a pas de développement à saut-mouton.

Depuis 1977 une grande partie du travail avait été réalisée. Le coût des infrastructures était déjà chargé à 50 p. cent au comptant et le reste était financé sur une période de vingt ans, de la manière traditionnelle. Désormais tous les travaux seront chargés au comptant aux constructeurs.

Johanne Lapointe aurait été traitée comme la « propre fille » du docteur Blanchard

SHERBROOKE (PC) — M. Robert Lapointe a révélé hier que le Dr Roger Blanchard lui avait confié, avec la larme à l'oeil, qu'il avait traité Johanne comme sa propre fille, après avoir appris son décès au centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Cet administrateur de Laval témoignait au procès du Dr Blanchard, un pédiatre de 57 ans, qui est inculpé d'avoir causé la mort de cette adolescente par négligence criminelle.

M. Lapointe a raconté que sa fille de 16 ans, étudiante au collège Bishop, lui avait téléphoné la veille et semblait de bonne humeur et en pleine forme.

Johanne Lapointe est en effet décédée, le 11 janvier 1982, 12 heures après son admission au CHUS pour une intoxication médicamenteuse.

Le procureur Thomas Walsh avait exposé au juge Denis Lanctôt de la Cour des sessions de la paix qu'il avait l'intention d'établir l'omission de l'accomplissement d'un devoir dans cette affaire.

Un vomitif
Selon lui, Johanne n'a pas reçu de traitements pour éliminer le poison de son organisme si ce n'est un vomitif entre 23 h et 08 h, heure à laquelle elle était pratiquement mourante.

Le défenseur Michel Proulx a soumis que son client se trouvait de garde chez lui jusqu'à 20h00 et que cette patiente avait été reçue par un interne et le ré-

sident, le Dr Gilles Lévesque. Ce dernier, inculpé de négligence criminelle, ne subira son procès que le 10 septembre à la demande de son avocat, Me Raphaël Schachter.

Mme Françoise Roy, une surveillante des résidences au collège Bishop, a déposé qu'elle s'était rendue à la chambre de Johanne pour fermer la lumière lorsqu'elle a remarqué la présence de bouteilles de médicaments vides et d'une lame de rasoir sur le plancher.

La collégienne était couchée dans son lit, son visage était rouge et sa peau chaude et moite.

Mme Roy a alors demandé à Johanne si elle avait pris des médicaments et celle-ci aurait répondu beaucoup.

La responsable des résidences, Mme Rita Hawketts, et l'infirmière, Mme Geraldine McGurk, ont aussitôt été prévenues et l'adolescente a été conduite à l'infirmier où on a tenté vainement de la faire vomir.

Elle a expliqué qu'elle avait pris des salicylates et des antihistaminiques parce qu'elle avait du chagrin à cause d'une amie.

Manipulatrice

Mme McGurk a accompagné Johanne à l'urgence du CHUS où elle a été accueillie vers 23h00 par l'aide-infirmier Ghyslain Houde.

L'assistante infirmière chef Suzanne Smith a fait état que la patiente avait une démarche un

peu chancelante, était bien orientée mais un peu somnolente.

La patiente a été examinée par l'interne François Melançon et on lui a prescrit un vomitif.

Infirmier depuis sept ans mais affecté à l'urgence depuis quatre jours à l'époque, M. François Thérberge a relaté qu'il avait entendu dire au cours de la conférence précédente son quart le mot manipulatrice et entendu parler du dépôt judiciaire de lames de rasoir par terre en faisant référence à la patiente qui devait avoir pris des médicaments.

Il a mentionné que le Dr Melançon avait indiqué que son examen de l'adolescente était normal, qu'il l'avait fait vomir et n'avait pas trouvé de médicaments dans le liquide gastrique. Il la dirigeait vers une consultation en psychiatrie et que le résident prendrait sa relève.

Le contre-interrogatoire a fait ressortir que l'interne avait prescrit la prise des signes vitaux aux deux heures jusqu'au matin, sa garde sous observation au nom du Dr Blanchard ainsi qu'une recherche dans le sang et le liquide gastrique de barbituriques et de salicylates.

M. Thérberge a rapporté que Johanne faisait du bruit avec les côtés de son lit, s'était levée deux fois pour se rendre à des cases et à un chiffonnier. Elle sursautait, ses propos étaient incohérents.



M. Benoît, un des résidents du centre, ne dédaigne pas les loisirs modernes et s'amuse de temps en temps aux « arCADES » du centre.

DÉMINAGE DES PORTS AU NICARAGUA Ottawa n'imitera pas l'aide fournie par Paris

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a déclaré hier qu'il n'était pas question pour le Canada d'imiter la France et d'envoyer des navires au Nicaragua pour enlever les mines que des éléments militaires rebelles, appuyés par les États-Unis, ont installées près des ports du pays.

Le Canada a comme politique de ne pas envoyer de navires dans les régions où il y a un conflit armé ou dans des secteurs du globe jugés dangereux, à moins qu'il ne s'agisse d'une opération

des Nations unies, a indiqué le premier ministre.

Le Canada verra mieux quelle attitude adopter, à l'égard du Nicaragua, lorsque le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, reviendra de sa tournée de dix jours en Amérique centrale.

Hier, M. MacEachen est arrivé à Managua, capitale du Nicaragua, où il doit passer trois jours. Une rencontre avec les dirigeants du gouvernement révolutionnaire sandiniste est prévue.

Le ministre doit revenir au Canada vendredi.

LES CATALOGUES BILINGUES DE McKENNA Québec n'en appelle pas du jugement du tribunal

(PC) — Le ministre québécois des Communautés culturelles, M. Gerald Godin, a fait savoir hier que les avocats du gouvernement ont recommandé de ne pas interjeter appel de la décision de la Cour supérieure de permettre la distribution de brochures et catalogues bilingues.

Le tribunal a décrété, mercredi dernier, que l'agence responsable de l'application de la Charte de la langue française, ou loi 101, avait outrepassé sa compétence en exigeant que le fleuriste montréalais McKenna (Côte-des-Neiges), cesse de distribuer par la poste des catalogues bilingues.

La semaine dernière, M. Godin a annoncé que de nouveaux règlements seront rédigés pour permettre aux magasins de distribuer des brochures et catalogues en anglais seulement et en français seulement, mais non bilingues.

Le ministre participait hier à l'émission Exchange, sur les ondes de la station radiophonique de langue anglaise CJAD.

Ottawa veut verser à l'ex-épouse les chèques de maris divorcés qui paient mal la pension alimentaire

OTTAWA (PC) — Il se pourrait bien qu'avant longtemps les maris divorcés qui négligent de verser les pensions alimentaires et de payer les frais pour la garde de leurs enfants, ainsi que leur a ordonné un tribunal, voient certains chèques du gouvernement leur étant destinés, par exemple leurs remboursements d'impôt, retenus pour être plutôt livrés à leur ancienne épouse.

C'est ce qu'a dévoilé hier, au cours d'une conférence sur le droit familial, le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan. Il a fait savoir par la suite, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement fédéral espérait en arriver d'ici l'été à une entente avec les provinces sur la création d'un bureau national d'enregistrement de tous les divorcés à travers le pays, ainsi que des décisions judiciaires ordonnant le versement d'une pension alimentaire à l'épouse ou de paiements pour la garde des enfants.

Pour voir au respect de ces décisions, les tribunaux pourraient obtenir le pouvoir d'exiger de n'importe quel ministère des renseignements confidentiels qui leur permettraient de retracer les époux récalcitrants.

Par la suite, un juge pourrait ordonner qu'on retienne des sommes destinées à l'époux provenant de remboursements fiscaux, de prestations d'assurance-chômage, de régimes de retraite ou de toute autre source gouvernementale, et faire en sorte que l'argent soit versé à l'épouse.

Aide sociale

Il est impossible d'établir avec justesse combien de divorcés ne se préoccupent pas de verser les pensions alimentaires, mais on a déjà évalué que le nombre des délinquants pouvait atteindre 75 p. cent des cas et, le plus souvent, c'est l'ancien mari qui fait ses paiements très

en retard ou oublie tout simplement de payer.

Il y a plein de femmes à travers le pays qui vivent des allocations de l'aide sociale et qui ne devraient pas se trouver dans une telle situation, parce qu'elles ne reçoivent pas l'argent que leur doivent leurs anciens maris, a précisé M. MacGuigan.

Au cours de la conférence, il a affirmé que les gouvernements fédéral et provinciaux étaient en principe d'accord sur un bureau central d'enregistrement. Il reste à en préciser les détails. Le point délicat demeure l'attribution aux tribunaux du pouvoir d'obtenir des renseignements confidentiels des banques de données fédérales ou provinciales.

La fuite

Par les registres de permis de conduire ou les déclarations de revenu aux ministères du Revenu, il sera par exemple possi-

ble de retracer plus facilement les époux fautifs. Un tribunal pourrait ensuite ordonner au gouvernement concerné de retenir le montant du chèque, ou une partie de celui-ci, pour le verser à l'épouse.

M. MacGuigan a indiqué qu'un tel système existait aux États-Unis et fonctionnait très bien.

Les provinces se sont jusqu'ici prononcées contre un tel projet, a indiqué le ministre, à cause des coûts qu'il entraînerait, mais les discussions avec Ottawa progressent et un accord pourrait survenir au cours de l'été.

Actuellement, un ordre judiciaire peut être rendu dans une province et n'avoir aucun effet dans d'autres provinces. Une manière facile, pour les divorcés, de se soustraire au versement d'une pension alimentaire est donc d'aller s'installer dans une autre province après un divorce.

DONALD JOHNSTON ET PETRO-CANADA

Pour Trudeau, il n'y a pas rupture de solidarité quand on parle de l'avenir

OTTAWA — Les ministres libéraux qui sont candidats au leadership de leur parti ne bissent pas la solidarité du cabinet, même si au cours de la campagne ils prennent leurs distances avec l'actuelle position du gouvernement.

DENIS LESSARD

de la Presse Canadienne

C'est ce qu'a indiqué hier aux Communales le premier ministre Trudeau, interrogé sur les déclarations surprenantes de son ministre d'État au développement économique, M. Don Johnston, qui a promis que Petro-Canada se débarrassera de ses stations-service s'il prend le pouvoir.

« Je ne vois pas pourquoi le gouvernement a besoin de vendre encore de l'essence, pas plus que du chocolat », avait dit M. Johnston.

Ce dernier avait demandé, plus

tôt dans la journée, une rencontre avec le premier ministre, afin de lui demander s'il devait démissionner pour ces prises de positions.

« Je ne vois rien de mal là-dedans, si le ministre et un futur premier ministre veulent dire qu'ils diffèrent d'opinion sur des politiques qu'ils ont adoptées, ce sera aux délégués et aux Canadiens de les juger », a déclaré M. Trudeau.

« Les ministres qui sont dans la course parlent de l'avenir, de ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir. Je trouve normal qu'ils indiquent comment ils ont l'intention de gouverner », de renchéir le premier ministre, accusant les députés conservateurs de ne pas être aussi limpides sur leurs positions.

Mais pour l'ex-premier ministre Joe Clark, il importe de savoir si les candidats parlent toujours au nom du gouverne-

ment quand ils prennent des positions.

« Dans le passé, on a peint le derrière des ours d'un parc national pour les mêler de ceux qui n'étaient pas de la réserve. Est-ce qu'on devrait peindre en rouge les postérieurs des ministres qui parlent en leur nom, et non au nom du gouvernement », a lancé M. Clark.

De son côté le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, s'est dit surpris que son adversaire, M. Johnston, songe à se défaire d'un réseau qui obtient du succès.

« Dans le secteur du détail, seule Petro-Canada a réussi à augmenter sa part du marché », a rappelé M. Chrétien. « Je vendrais plutôt celles qui fonctionnent moins bien », a dit M. Chrétien, faisant allusion à Canadair, « pour laquelle il n'y a pas d'acheteur ».

Un désaveu

Pour la critique conservatrice

en matière d'énergie, Mme Pat Carney, les déclarations de M. Johnston « sont un clair désaveu de la solidarité ministérielle ».

« Est-ce que le premier ministre tolérera ces critiques ouvertes de ses propres politiques », a demandé Mme Carney. Selon elle, M. Trudeau devrait demander la démission de tous les ministres qui sont entrés dans la course.

« Quand un ministre fait une déclaration, les gens doivent savoir s'il parle au nom du gouvernement. Actuellement, personne ne sait s'ils sont d'abord candidats ou ministres », a-t-elle dit.

Elle a aussi rappelé que lors de la course conservatrice, tous les candidats avaient eu à démissionner de leurs postes à l'intérieur du cabinet-fantôme pour s'assurer que leurs positions ne soient pas confondues avec celles du parti.

CPG Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES
c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
Sans frais minimum 500 \$.	10 1/2%	11 1/4%	11 3/4%	11 3/4%	12 3/8%

Taux sujet à changement.

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1255, ave. McGill College
Metro MCG II
(514) 878-3351

Centre commercial Place Rosemeire
(514) 437-0710

6630 est. rue Sherbrooke
Metro Lanquetot
(514) 253-1720

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

7147\$*



LA NOUVELLE CHEVROLET CITATION II. LA COMPACTE LA MOINS CHÈRE AU CANADA.

NULLE AUTRE COMPACTE N'EST MOINS CHÈRE... ET NE VOUS DONNE AUTANT!

- De l'espace! En abaissant le siège arrière du coupé à l'arrière ouvrant, vous pouvez profiter des 35,1 pi³ de volume de charge d'une familiale. Avec le siège levé, il reste encore un volume de 19,6 pi³.
- Du confort! De la place pour 5 personnes. Tout l'espace qu'il faut pour les jambes et les coudes. Et un silence de

roulement meilleur que jamais.

- Des performances! Nerveux moteur 4 cyl. de 2,5 litre - assurant de bonnes performances. Injection électronique de carburant standard, d'une conception technique d'avant garde.
- Des qualités routières! Une bonne tenue de route grâce à la traction avant et aux pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier en équipement standard.
- De l'économie! Consommation avantageuse de carburant: cote comparative de 7,8 L/100 km (36 mil/gal)†.
- De la valeur! Elle vous en offre tellement que vous devriez voir votre

concessionnaire Chevrolet des aujourd'hui pour obtenir tous les détails.

OFFRE PROLONGÉE JUSQU'AU 30 JUIN

Obtenez le Plan de protection continue GM de 3 ans sans supplément!

Pour une durée limitée, la Citation II est même offerte avec le Plan de protection continue GM de 3 ans, le seul plan de protection contre le coût des réparations des voitures, assuré à 100% par GM. Mais dépêchez-vous! Vous devez prendre livraison avant le 30 juin 1984.

*Prix de liste suggéré pour le coupé à 4 portes avec une Citation II. Le prix de liste suggéré pour le coupé à 2 portes est de 7147\$. Les taxes provinciales et municipales sont en plus.

Casa Bella

et
les 3 vedettes

*La Casa Bella vous suggère
une cuisine de qualité,
un décor remarquable
et des prix raisonnables.*

★

Côte de bœuf à la grille
8,95\$
la meilleure côte de bœuf à Laval.

★

Les "scampis"
15,50\$

★

Les 3 pâtes
7,50\$
une aventure italienne exclusive

Salade gratuite avec tous les repas

HEURES D'OUVERTURE

Lundi: fermé
Mardi, mercredi, jeudi:
11h00 à 23h30
Vendredi, samedi, dimanche:
11h00 à minuit



3535 ouest, Autoroute Laval
Chomedey, Laval, Québec
(Marché Public 440)
entre l'Autoroute
des Laurentides et
le boulevard Labelle.
Tél.: 682-3440

"NOUS VOUS ÉTONNERONS"

PASSEZ À L'ACTION AVEC CHEVROLET.

OTTAWA

Revenu de son exil, Turner se donne une « mission » à la tête du Parti libéral

— 2 —

■ OTTAWA — Huit ans après avoir claqué la porte du cabinet Trudeau, John Turner revient à la politique active en se disant chargé d'une « mission ».

Jean Chrétien provoquerait des gorges chaudes s'il utilisait le



GILBERT LAVOIE

(de notre bureau d'Ottawa)

même mot, mais Turner commence tous ses discours de la même manière, et personne n'en rit. C'est que l'aspirant-leader projette une image sérieuse lorsqu'il monte sur l'estrade.

« Ma mission est de reconstruire le Parti libéral et d'en faire un parti national au Canada, de développer des relations plus harmonieuses entre Ottawa, les provinces et les régions du pays, de restaurer la confiance des Canadiens après trois années difficiles et les cicatrices de la récession, et finalement, avec votre aide, de diriger le pays dans les années post-industrielles. »

Le message politique de John Turner n'est guère différent de celui de ses adversaires. Tous veulent reconstruire le parti dans l'Ouest, tous veulent de meilleures relations avec les provinces, et tous promettent une meilleure gestion économique.

Question de perception

La différence réside dans la

perception que l'avocat torontois laisse auprès des militants libéraux. De tous les candidats, John Turner est le seul qui puisse laisser entendre, ne serait-ce que par ses silences, qu'il désapprouve certaines des politiques passées de son parti et qu'il entend y apporter des correctifs.

Les autres tentent bien de faire la même chose depuis quelques jours: Don Johnston veut vendre les stations-service de Petro-Canada, Mark MacGuigan avance des politiques économiques de droite et Jean Chrétien laisse entendre qu'il se débarrassera de la petite « clique », les Keith Davey et compagnie, qui entourent le premier ministre Trudeau.

Mais les adversaires de Turner, qui ont contribué à l'élaboration des politiques du cabinet Trudeau, perdent en crédibilité lorsqu'ils s'attaquent au passé.

« Comment peuvent-ils aujourd'hui promettre de faire des miracles dans l'Ouest s'ils n'ont rien fait jusqu'à maintenant », a expliqué un libéral de Kitchener vendredi dernier. Ils sont nombreux, parmi les libéraux, à croire que John Turner est le seul à penser vraiment ce qu'il dit, lorsqu'il promet de reconstruire leur parti à l'Ouest de Winnipeg.

L'Ouest et les femmes

« Ce n'est pas par accident que je me suis d'abord rendu dans l'Ouest après avoir annoncé ma candidature », a raconté M. Turner à ses auditoires ontariens la semaine dernière.

« J'ai passé les neuf dernières journées dans les quatre provinces de l'Ouest, à Edmonton, Calgary, Vancouver, Saskatoon. Re-

gina et Winnipeg. J'ai dit aux libéraux de l'Ouest que je veux reconstruire notre parti avec leur aide, en donnant une dimension plus grande à nos politiques afin d'y inclure les priorités de l'Ouest. Inutile de vous rappeler que nous n'avons que deux députés dans l'Ouest actuellement, à Winnipeg et à St-Boniface. Nous n'avons pas un autre député jusqu'à la côte du Pacifique. »

Il continue sur le même ton, mais voilà que tout à coup le tableau change. C'est par milliers que les libéraux l'ont accueilli dans sa tournée de l'Ouest, raconte-t-il. Un vent de renouveau souffle sur le parti.

Les libéraux de l'Est sont ravis. Tout comme Brian Mulroney a promis aux conservateurs de leur livrer le Québec, John Turner promet aux libéraux de faire une percée dans l'Ouest! C'est ce qu'ils veulent entendre.

Le reste de la pensée politique du candidat tourne autour de cette prémisse. Dans l'ordre, le multiculturalisme passe avant le bilinguisme dans le discours. Tout au plus fait-il allusion, brièvement, à la défense des droits de la minorité. Les journalistes doivent lui arracher, ponce à ponce, ses convictions sur le sujet.

M. Turner préfère s'adresser aux majorités. Les femmes sont l'un de ses thèmes favoris. Il rappelle la carrière de sa mère au gouvernement. Il parle des droits des mères célibataires. Il promet d'encourager la venue des femmes en politique.

Certains de ses critiques affirment qu'il demeure trop vague dans ses discours et que ce sont

ses conseillers qui lui préparent ces cris du coeur à l'endroit des femmes et des gens de l'Ouest.

Mais les libéraux qui écoutent John Turner repartent convain-

cus de son sérieux. Il n'a peut-être pas la chaleur et la cordialité d'un Jean Chrétien, mais il donne l'impression de savoir où il s'en va. C'est cette assurance du politicien expérimenté, assortie de la confiance de l'homme d'affaire, qui rallie tant de libéraux à ce candidat.

John Turner promet de consulter la base, mais la base est à la recherche d'un autre leader fort qui aura l'audace, au besoin, de décider sans la consulter.

L'État finance une partie de la course de MacGuigan

■ On s'attendait à ce que le hasard fasse bien les choses en ce beau printemps de course au leadership, mais on n'en espérait pas tant! Qu'un ministre-candidat se retrouve fortuitement en mission officielle aux quatre coins du Canada, à la même période où il doit parcourir ce pays en quête d'appuis au sein de son parti, n'a rien d'étonnant. Que 44 militants libéraux viennent ensemble à Ottawa, à l'invitation d'un même ministre-candidat en plus, c'est vraiment un coup de chance extraordinaire.

C'est pourtant ce qui s'est produit lorsque les quelque 400 participants à la Conférence populaire sur la loi sont arrivés dans la capitale fédérale, l'an dernier. C'est aussi ce qui s'est produit hier lorsqu'un nouveau contingent d'invités est arrivé en ville pour prendre part à une deuxième conférence de ce type, a dit le député conservateur de Timiskaming, John MacDougall. Cela prouve que le ministre de la Justice et aspirant au leadership, Mark MacGuigan, « puise dans les fonds publics pour mousser sa candidature », ajoute-t-il.

Selon lui, lors de la première conférence, au moins 44 des participants étaient des militants libéraux reconnus. On ne sait pas exactement combien il y en a cette année puisque le ministre a refusé de publier la liste... mais certains des anciens étaient de retour en ville hier.

L'anglais langue de travail

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a démenagé certains sièges de ses ministères d'Ottawa à Hull, sur la rive québécoise de l'Outaouais. Cette arrivée massive de fonctionnaires, en majorité des unilingues anglophones, a perturbé l'équilibre linguistique de cette ville de 60 000 habitants et suscité certaines inquiétudes au sein de la population.

Devant cette réaction, le conseil municipal de l'époque, alors dirigé par le maire Gilles Rocheleau, maintenant député de Hull à l'Assemblée nationale, adoptait en juin 1974 une résolution sur cette question. « A l'avenir, les nouveaux ministères fédéraux qui s'installeront à Hull devront être à prédominance francophone », disaient les élus municipaux.

Dix ans plus tard, le gouvernement prépare le déménagement de 2 000 fonctionnaires et militaires du ministère de la Défense. Même si tout ce monde travaille presque exclusivement en anglais, comme le soulignait récemment le Commissaire aux langues, M. Rocheleau n'en s'en inquiète nullement.

Son successeur à la mairie, Michel Légère, prétend pour sa part que la venue de ces fonctionnaires n'a aucun impact sur la vie culturelle de la ville. C'est pourtant lui qui demandait un statut linguistique particulier pour sa ville, l'an dernier, l'excluant de certaines dispositions de la Charte du français, afin de tenir compte de la présence de ces milliers de fonctionnaires.

Il y a cependant une exception à la règle et qui répond au vœu exprimé par le Conseil municipal en 1974: c'est le ministère du Secrétaire d'État, avec ses centaines de traducteurs... qui sont majoritairement des francophones.

Des députés contestés

Devenir candidat conservateur, dans les provinces de l'Ouest, c'est presque certainement devenir député lors des prochaines élections fédérales. C'est d'ailleurs ce qui explique l'agitation et la contestation qui surgit lors des assemblées de mise en candidature de ce parti en Alberta ou en Saskatchewan.

Trois députés conservateurs sortent, Stan Korchinski, Marcel Lambert et Bill Wright, ont déjà été limogés par l'association conservatrice de leur circonscription. D'autres suivront sans doute puisque le mouvement fait tache d'huile.

En difficulté dans son comté de Nouvelle-Écosse, le député Mike Forrestall n'entend pas abandonner la lutte. Il aura d'ailleurs un appui important lorsque le chef du parti, Brian Mulroney, viendra à sa rescousse dans quelques jours. Il ne s'agit pas d'une ingérence de sa part dans les affaires du comté, a expliqué un partisan, sourire en coin; Milla et Brian veulent simplement rencontrer leurs amis.

GILLES PAQUIN

SOLDE DE TAPIS PERSANS jusqu'à 50% de réduction

Le président de notre compagnie est de retour après avoir passé 4 mois en Iran. Durant cette période, avec l'aide de l'association des filateurs de tapis du bazar de Téhéran, il a pu choisir un tapis à la fois une magnifique collection de tapis et carpettes persans.

Grâce à la collaboration de l'H.A.M. d'Iran, venez découvrir une superbe collection de plus de 2000 tapis et carpettes persans et orientaux. N'aimeriez-vous pas admirer une pièce de quelque 150 ans représentant l'empereur perse «Quajar», Moïse et les dix commandements sur tapis Tabriz impérial et Jésus-Christ sur tapis Tabriz impérial? un trésor semi-antique Mohtasham Kashan? des Isfahan, qualité musée? un exceptionnel Naefin pour toute une pièce?

Un Ozabek Hereka en soie; des Qum en soie et bien d'autres merveilles? Carpettes et tapis de pratiquement toutes dimensions, jusqu'à 14 x 22 et tapis de passage jusqu'à 25 pieds de long. C'est notre plus grand solde jamais offert depuis 16 ans, tant au Canada qu'aux États-Unis.

VENTE: jeudi 12 et vendredi 13 avril de 10 à 21 heures.

Venez voir notre exposition, avec un grand nombre de Tabriz Imperial, Kashan, Isfahan, Bijar, Boukhara, Yalemah et une collection de tapis importés du Pakistan, de l'Afghanistan, de l'Inde, de Chine, de carpettes de Turquie et de Cachemire, tapis, panneaux, sacs, tapis de passage, sacs de selle, articles antiques et semi-antiques.

PRIX INCROYABLEMENT BAS

Par exemple: tapis persans Shiraz, pure laine 7 x 10 pieds, prix 745\$; 5 x 8 pieds 425\$, 4 x 6 pieds, prix 325\$. Vente limitée à un tapis par famille. Nous vous invitons à venir admirer cette superbe exposition, tout en réalisant un excellent investissement, qui vous procurera un luxe incomparable et ajoutera à votre confort.

(Ancien hôtel Sheraton Mont Royal) Salon Champlain sur la rue Peel.

L'énergie au Canada...

DES LENDEMAINS ASSURÉS GRÂCE À L'EFFORT D'AUJOURD'HUI

Notre avance vers la sécurité des approvisionnements énergétiques doit se poursuivre, et les Canadiens sont en train de relever ce défi. Grâce aux initiatives soutenues des particuliers, des entreprises et des gouvernements, le Canada est en mesure de consolider les progrès importants qui ont été accomplis à ce chapitre.

Le gouvernement du Canada reste à la pointe de cette volonté commune d'assurer notre sécurité énergétique et appuie les initiatives susceptibles d'aider à réaliser cet objectif. La politique nationale du Canada en matière d'énergie encourage en effet les particuliers, les petites entreprises et les grandes sociétés d'exploitation de nos ressources énergétiques à utiliser de façon plus rationnelle l'énergie dont nous disposons, à chercher de nouvelles sources d'approvisionnement et à mettre au point de nouvelles techniques d'économie d'énergie.

Nos investissements dans l'exploration pétrolière portent fruit. Les sociétés canadiennes sont maintenant plus vigoureuses et, de ce fait, les Canadiens participent plus activement à la poursuite de nouvelles découvertes.

Dans un monde incertain, le Canada doit assurer lui-même sa sécurité énergétique

Dans un monde incertain, la sécurité des approvisionnements est essentielle. Le Canada dispose des ressources et de toutes les compétences requises pour l'atteindre. Les réalisations à ce chapitre sont encourageantes et le progrès se poursuivra.

Le gaz naturel à la portée de plus de Canadiens

Le gouvernement du Canada encourage les sociétés canadiennes de distribution de gaz naturel à étendre leurs réseaux de gazoducs dans des régions non encore desservies. Cette abondante source d'énergie pourra alors permettre à la plupart des régions du Canada d'augmenter leur sécurité énergétique. Ce combustible a une vocation industrielle, peut chauffer des résidences et, de plus en plus, sert de carburant pour les autos et les camions.

Les combustibles de remplacement: une nouvelle façon d'utiliser l'énergie canadienne

Il y a trois ans, le gouvernement du Canada commençait à encourager les entreprises et les propriétaires agricoles à convertir leurs véhicules au propane. Aujourd'hui, plus de 55 000 véhicules fonctionnent au propane et peuvent compter sur un réseau national de 5 400 postes de ravitaillement. Cette réalisation est le fruit d'une collaboration soutenue entre les gouvernements et l'industrie canadienne de la carburation au propane. Voilà une autre façon de réduire la demande de pétrole au Canada.

Des innovations pour l'avenir

Investir dans l'élaboration de nouvelles normes de construction résidentielle: voilà une autre façon pour le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'industrie et les entreprises privées, d'assurer un avenir meilleur aux Canadiens. Le Programme de la maison à haut rendement énergétique (R-2000) vient aider les entrepreneurs de tout le Canada à construire et à commercialiser de nouvelles maisons à haut rendement énergétique qui constitueront encore la norme bien après l'an 2000. Quelque 300 de ces maisons super-isolées ont déjà été construites. Dans la plupart des cas, la facture annuelle de chauffage n'atteint même pas 200\$. C'est un grand pas en avant, quand on sait que bon nombre de Canadiens paient presque autant chaque mois d'hiver, pour le chauffage de leur résidence.

Les économies d'énergie profitent à l'entreprise

Les entreprises canadiennes reconnaissent l'importance de réduire leurs coûts énergétiques pour demeurer concurrentielles. Le gouvernement du Canada aide les petites et les grandes entreprises à améliorer leur position concurrentielle en leur apportant une aide financière et technique et en leur fournissant des conseils sur la façon d'économiser l'énergie.

La recherche de nouvelles sources d'énergie au Canada se poursuit

L'industrie pétrolière participe à la recherche de nouvelles réserves de pétrole. Grâce à l'aide du gouvernement du Canada, des progrès ont été enregistrés dans l'exploration en vue de trouver du pétrole et du gaz naturel. Les sociétés opérant au Canada disposent des ressources financières voulues pour favoriser l'essor du secteur canadien de l'énergie. Leurs investissements considérables, autant dans les régions pétrolières classiques que dans les nouvelles régions prometteuses au large de la côte est et dans le Nord canadien, en sont la preuve. Les travailleurs canadiens et l'économie canadienne toute entière profitent des retombées de cette activité.

Les avantages de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie

Les Canadiens de toutes les régions du pays ont aidé à réduire la demande d'énergie, plus particulièrement la demande de pétrole. Depuis 1977, plus de 1,8 million de propriétaires et locataires d'un bout à l'autre du Canada ont isolé leur maison ou pris d'autres mesures d'économie d'énergie, grâce à l'aide du gouvernement canadien.

Plusieurs milliers de propriétaires et locataires ont également converti leur système de chauffage au mazout à un combustible canadien plus abondant. Dans les régions où les substituts du pétrole sont peu nombreux, les subventions du gouvernement du Canada ont permis de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer le rendement énergétique des calorifères.

Ces mesures ne sont que quelques exemples des initiatives prises par le Canada en vue d'assurer un meilleur avenir énergétique.

Sécurité énergétique bien ordonnée commence par soi-même

Les économies d'énergie à domicile sont une façon de mieux gérer votre budget énergétique. La publication d'EMR *Emprisonnons la chaleur* pourra vous aider à cet égard. On y trouve des conseils détaillés sur une foule de sujets comme l'isolation, l'étanchéité, les coupe-bise, et le cauleffrage des portes et des fenêtres.

Pour recevoir votre exemplaire gratuit, remplissez et postez le bon ci-dessous.

Energy, Mines and Resources Canada

Je me renseigne.

Publications Canada
Case postale 1986
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 6G8

Veuillez me faire parvenir un exemplaire de la publication *Emprisonnons la chaleur* (Prière d'écrire en lettres moulées)

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____

Canada

Les taxis devant un choix délicat

Les propriétaires de taxis de Montréal se prononcent aujourd'hui sur un plan pour diminuer le nombre de permis qui passerait de plus de 5000 à environ 3000 dans l'espoir de rendre cette industrie plus rentable. Pour de nombreux propriétaires-chauffeurs, le choix n'est pas facile: faut-il accepter une lourde charge financière pendant sept ans dans l'espoir d'augmenter leurs revenus ou faut-il continuer à travailler de très longues heures pour un revenu très bas?

Il ne fait aucun doute que le rachat de permis de taxis est le seul moyen de mettre un terme au marasme dans l'industrie du taxi à Montréal. Il y a trois fois plus de permis par habitant qu'à Toronto et même après le rachat de 2000 permis il y en aurait encore deux fois plus. Cela fait dire à certains propriétaires que l'augmentation de revenu de 60 pour cent qu'on leur fait miroiter ne serait pas atteinte. On retrouverait ainsi beaucoup de propriétaires dans un an ou deux qui seraient incapables de payer leur cotisation au fonds de rachat.

Il serait faux de dire que le ministère des Transports s'en lave les mains, mais il a en tout cas refusé de participer financièrement à l'assainissement d'une situation qu'il a trop longtemps tolérée. Il semble oublier que la raison pour laquelle il émet des permis est d'éviter qu'il y ait trop de taxis et de contrôler la qualité des services offerts au public.

À l'origine, il était peut-être difficile de prévoir qu'un jour il y aurait trop de permis, mais la situation actuelle dure depuis au moins quinze ans. Si le ministère avait surveillé l'industrie de plus près, il aurait sans doute pu prendre des mesures graduelles pour mieux équilibrer l'offre et la demande au lieu de demander aux propriétaires qui ont subi cette situation anormale pendant des années de prendre d'un seul coup des mesures draconiennes.

Le système des permis de taxis n'est pas très différent du système de sièges à la bourse. À la bourse, toutefois, le système marche bien parce qu'elle exerce une surveillance très serrée. Pour acheter un siège, il faut présenter de sérieuses garanties financières en plus de qualifications professionnelles. Le public est ainsi assuré d'obtenir une certaine qualité de service.

Ce n'est pas nécessaire pour le ministère des Transports d'adopter des critères aussi sévères à l'égard des propriétaires et des chauffeurs de taxis. Il a cependant la responsabilité de voir que les permis qu'il a émis donnent la possibilité de gagner un revenu suffisant pour assurer un service de qualité. Par ailleurs, il doit surveiller de plus près les qualifications des chauffeurs, notamment en ce qui concerne leurs connaissances de la ville.

La décision des propriétaires aujourd'hui ne peut être qu'un premier pas vers l'assainissement de l'industrie. S'ils acceptent le principe du rachat, il faudra notamment prévoir un moyen pour les propriétaires de se faire racheter leurs permis dans quelques années à un prix équitable au cas où ils ne parviendraient pas à payer leurs cotisations au plan de rachat. Cela pourrait même être le début d'un système permanent servant à faire varier graduellement le nombre des permis en fonction des besoins.

Si les propriétaires refusent le plan de rachat, il faudra mettre au point un nouveau projet qui établirait une distinction plus nette entre le marasme du statu quo et les promesses d'un rachat de permis. Une surveillance plus rigoureuse aiderait sans doute les propriétaires à s'engager dans un renouveau de l'industrie.

Frédéric WAGNIÈRE

En passant par la Lorraine

L'un des commentaires les plus ironiques entendus à propos du plan acier du président François Mitterrand est rapporté dans ce journal par Louis-Bernard Robitaille. À propos d'un plan qui supprime 27.000 emplois en Lorraine, qui entraîne la fermeture d'usines géantes, un sociologue français dit: «Mitterrand est en train de nous débarrasser du socialisme.»

Que voilà tout un retournement! D'une mue qui fait passer le socialisme à l'économisme le plus classique, M. Mitterrand paraît le premier conscient, puisqu'il avoue s'être trompé.

Faute avouée est à moitié pardonnée? Pas pour 46 p. cent des Français, qui se déclarent «mécontents» de la dernière conférence de leur président, au cours de laquelle ont été annoncées les décisions prises par le gouvernement sur la sidérurgie.

C'est moins le coût social de l'opération que sa signification politique qui retient l'attention. Les travailleurs licenciés bénéficieront d'un congé payé de deux ans. Bon nombre d'entre eux approchent de la retraite. Pour les jeunes, les conséquences sont plus dramatiques dans un pays qui voit son taux de chômage s'élever jusqu'à 11 p. cent, sous un gouvernement socialiste qui avait promis le plein emploi. Vendredi prochain, les syndicats des métallurgistes et mineurs de Lorraine «marcheront sur Paris» pour clamer leur déception et leur mécontentement. «La Lorraine porte sa croix», écrit le quotidien *Le Matin*.

Si impopulaires soient-elles, les mesures annoncées par le gouvernement paraissent fondées en raison. Tous les gouvernements sont condamnés un jour ou l'autre au pragmatisme. Même les gouvernements socialistes. Aucune trésorerie publique ne peut subventionner indéfiniment des entreprises déficitaires. Aucune direction ne peut ignorer la nécessité de moderniser ce qui est vétuste. Au reste, à partir de 1987, en vertu même des ententes prises au sein de la Communauté européenne, la France ne pourrait pas continuer à subventionner ses aciéries, comme elle l'a fait jusqu'ici.

En sorte que c'est moins à la chaire qu'au prédicateur (en l'espèce le président socialiste François Mitterrand) qu'on va s'en prendre. Avec d'autant plus d'entrain et de conviction que les aciéries sont nationalisées.

Le recentrage du gouvernement Mitterrand a déjà un impact considérable sur les partis. Au sein de la majorité et hors la majorité. Des maires communistes et des conseillers généraux, notamment en Lorraine, la région touchée, considèrent que «nos ministres (communistes) n'ont plus leur place dans un gouvernement qui condamne à mort notre région». Les réactions de la droite sont plus difficiles à cerner. Elle a le triomphe modeste, parce que d'avoir eu raison porte quelquefois à la modestie, ou parce qu'elle s'est elle-même trop souvent trompée dans ses diagnostics économiques.

L'expérience française est peut-être, en l'occurrence, porteuse de leçons dont d'autres, dans d'autres pays, notamment dans le nôtre, pourraient faire leur profit. Le péché mignon de la gauche (nous parlons de la gauche non communiste) a souvent été de mobiliser les masses au nom d'abstractions généreuses. La générosité a bien le droit d'être internationale. Mais l'intérêt général, dans une nation donnée, se confond avec l'intérêt national. C'est au nom de cet intérêt national que le gouvernement socialiste de M. Mitterrand agit. Mais cela ne suffira pas. Il faudra aussi que la nouvelle politique réussisse.

Guy CORMIER



(Tous droits réservés)



Marcel Adam

Tous ces malentendus attribuables aux médias

De passage la semaine dernière à l'émission de Pierre Nadeau, le Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, se disait d'avis que l'expression «langues officielles» semble faire problème au Canada.

Selon lui elle donne l'impression à une multitude d'Anglo-Canadiens que tous les anglophones seront éventuellement obligés d'apprendre le français, du moins pour travailler. M. Yalden avait l'air d'attribuer, en partie à ce sentiment fort répandu, le refus du premier ministre ontarien Bill Davis de soumettre sa province aux dispositions de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1987.

M. Yalden a sans doute raison. On connaît le malentendu auquel donne lieu la Loi sur les langues officielles, dans le Canada anglais, depuis 15 ans. M. Trudeau n'a pourtant pas cessé, depuis qu'il est aux affaires, d'expliquer à temps et à contretemps que cette loi a seulement pour but d'assurer aux minorités des deux langues officielles qu'elles recevront des services dans leur langue dans les institutions fédérales.

Le même problème s'est posé et se pose encore pour la Charte de la langue française du Québec. Ils sont légion les Anglo-Canadiens qui en ont une perception fautive, croyant dur comme fer que les Anglo-Québécois sont aujourd'hui traités comme eux-mêmes traitent leurs minorités francophones.

Récemment, au Manitoba, beaucoup d'opposants à l'entente conclue entre le gouvernement d'Ottawa, le gouvernement de Winnipeg et la Société franco-manitobaine, justifiaient leur attitude en prenant exemple de la conduite du gouvernement péquiste à l'endroit de la minorité anglo-québécoise, plusieurs soutenant même que le statu quo avantageait les Franco-Manitobains par rapport à cette dernière.

Est-il possible qu'en notre époque des communications et, par-dessus le marché, dans un pays qui possède une expertise peut-être sans pareille dans ce domaine, une population soit à ce point ignorante des réalités qui forment la trame socioculturelle du pays?

En 1979 le rapport de la Commission Pépin-Robarts disait que les Canadiens manifestent, dans l'ensemble, «une ignorance qui s'ignore elle-même», les commissaires ajoutant qu'ils ont eu parfois l'impression d'un pays «composé de mille solitudes et ignorant tout de l'ensemble auquel elles appartiennent». Et de se demander «pourquoi, à l'âge des communications instantanées, (les Canadiens) sont-ils incapables de s'entendre à travers le vide des espaces dépeuplés?»

Ce constat et cette interrogation de la Commission de l'unité canadienne me confirmeraient dans mon sentiment que la crise canadienne tient largement à

une crise des communications, et que celle-ci tient pour beaucoup au fait que les médias se sont mal acquittés de leur responsabilité, qu'ils n'ont pas su ou voulu refléter fidèlement les réalités de ce pays.

Je n'en suis pas moins convaincu aujourd'hui, alors que la crise linguistique qui a sévi pendant des mois au Manitoba a encore démontré que l'ignorance y a probablement joué une plus grande part que la mesquinerie, l'intolérance ou le racisme. Par exemple la population a mal compris les termes d'une entente qui devait mieux assurer les garanties constitutionnelles des Franco-Manitobains, entendre la gamme des services en français et donner lieu à la traduction d'un dixième des statuts de la province sur une période de dix ans. Pour la bonne raison que les leaders politiques qui s'y opposaient ont déformé ses dispositions et exagéré son coût.

Or, quand on sait qu'en octobre dernier, c'est-à-dire au plus fort de la crise, un sondage révélait que 61% de la population manitobaine se disait d'accord pour que les francophones reçoivent des services en français, quand on sait au surplus que les chefs des groupes ethniques étaient d'accord avec l'entente mais que la base ne les a pas suivis, n'y a-t-il pas lieu de se poser quelques questions sur le rôle joué par les médias?

Se sont-ils donné la peine d'in-

former amplement et précisément leur clientèle sur les tenants et aboutissants de cette entente? Ne se seraient-ils pas montrés au contraire plus prompts à se faire l'écho des opposants à l'entente qu'à bien s'acquitter de leur mission de faire prévaloir la vérité sur le mensonge, et de relayer fidèlement la version et le point de vue de ceux qui appuyaient cette entente?

Je suis porté à penser que les médias manitobains n'ont pas été plus à la hauteur de leur responsabilité dans cette crise que ne l'ont été les médias de l'ensemble du pays dans leur traitement de la problématique Québec-Canada et des implications de la Loi sur les langues officielles.

Il est vrai qu'en éditorial la majorité peut-être des grands journaux canadiens adopte depuis plusieurs années des positions ouvertes, généreuses, respectueuses des réalités historiques du pays.

Mais il ne suffit pas pour les journaux d'exprimer occasionnellement une opinion bien informée et d'inspiration généreuse si, au fil des jours, des semaines, des mois, des années, les pages d'information caricaturent la réalité par des comptes rendus superficiels qui visent davantage à étonner qu'à bien informer, donnant un relief exagéré aux colporteurs de préjugés et aux prédicateurs de l'intolérance.

REVUE DE PRESSE

La situation au Cameroun

La presse parisienne a consacré une place importante au Cameroun où des affrontements armés ont eu lieu à Yaoundé entre partisans et adversaires du président Paul Biya.

Pour *Le Quotidien de Paris*, «le Cameroun vient de payer très cher les maladroites et les fautes accumulées par son président. Brillant technocrate, sans doute fut-il un bon premier ministre. Mais il n'a pas su comprendre qu'il importe, avant tout, pour gouverner en Afrique, de ne pas aviver les dissensions régionales ou ethniques, toujours prêtes à resurgir. Le Cameroun est, à cet égard, un magasin de porcelaine. Il reste à savoir quelle sera maintenant l'attitude des autorités camerounaises. Une répression sanglante, à caractère tribal, ou perçue comme telle, ne pourrait évidemment, bien au contraire, qu'exacer-

ber les divisions. Il faut espérer que M. Paul Biya saura le comprendre et tirer la leçon des événements en montrant, enfin, des capacités d'homme d'Etat. Celles-là mêmes que l'on attendait de lui à Paris lorsqu'on a conseillé à son prédécesseur de lui céder la place. Au nom de la stabilité du Cameroun.»

Evoquant pour sa part le coup d'Etat manqué au Cameroun, *Les Echos* écrit: «Tout le monde semblait s'attendre à une explosion au Cameroun. Elle a eu effectivement lieu. Le fait que la mutinerie de la garde républicaine ait échoué ne change rien au problème. Cette fois-ci, le président Biya a gagné. Mais il devra très rapidement trouver dans son entourage des hommes capables d'élaborer une politique qui ne soit plus seulement animée par

un esprit de revanche sudiste. L'unité du pays et la bonne image de marque qu'avait réussi à lui donner l'ancien président Amadou Ahidjo sur le plan international sont à ce prix.»

Pour *Le Matin*, ce qui se passe au Cameroun est bel et bien une tentative de coup d'Etat. «Tout récemment, nombreux étaient ceux qui exprimaient des inquiétudes quant à l'avenir du Cameroun. En raison des grèves, apparaissent sauvages, qui ont éclaté surtout à Douala ces dernières semaines. Tandis qu'à Yaoundé le mot «putsch» circulait dans beaucoup de salons, des militaires nostalgiques du régime d'Ahidjo, mais aussi d'autres jeunes officiers, déçus du libéralisme de Biya et qui s'attendaient à un vrai changement, ne songaient

plus qu'à s'emparer d'un pouvoir qu'ils croyaient désormais à leur portée.»

Libération estime «que l'accession au pouvoir de M. Paul Biya avait cristallisé les espoirs camerounais de voir un rajeunissement du pouvoir, des administrateurs plus propres et une ouverture politique. (...) Mais avec ce procès manqué de Yaoundé (contre l'ancien président Ahidjo), certaines attitudes et propos provocateurs, voire revanchards, Biya et son entourage ont apparemment joué aux apprentis sorciers et créé un malaise. Avec ses immenses ressources (pétrole, gaz, agriculture), le Cameroun constitue assurément un enjeu de choix qui vaut bien qu'on s'y accroche.»

Agence France-Presse

L'endoctrinement scolaire

M. Jean Robitaille, président du Conseil d'administration du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, dans LA PRESSE du 4 avril (Tribune libre, p. A 7), vient de nous résumer pour la nième fois les principes qui ont été défendus par la franc-maçonnerie française depuis la fin du siècle dernier en faveur de la neutralité scolaire. Jean-François Lisée les a rappelés dans la même PRESSE, samedi le 24 mars (section PLUS, p. 9): «La laïcité est le respect de toutes les opinions... Contre toute forme d'endoctrinement, elle assure la tolérance et le respect des différentes options politiques ou religieuses...» Elle est «une des conditions de l'égalité des jeunes face à l'éducation» (Projet socialiste, 1980).

1— Les «laïques» ne veulent pas l'école neutre pour eux-mêmes ou pour leurs enfants: ils la veulent pour tous. En quoi sont-ils en cela les apôtres de la tolérance et pourquoi veulent-ils infliger aux majorités ou aux minorités religieuses ce qui est contraire au choix de leur conscience libre?

2— Si la religion était, comme ils l'imaginent, une fuite dans l'irréel et dans l'au-delà, la quête d'un refuge après la mort, on pourrait toujours imaginer qu'ils veulent contribuer, comme les franc-maçons, au progrès de la société. Mais ce qui est vrai est que la religion aide d'abord les humains à vivre l'épreuve de leur vie terrestre et à se défendre contre la désertion de la violence et du suicide (lire Québec Blues!) La religion n'empêche ni d'étudier ni d'être maître en art, en sciences, en mathématiques, mais elle donne la foi, l'espérance, l'amour qui aident à croire à quelque chose, à s'y donner avec passion et à supporter les difficultés qui entourent tout ce qui veut être grand et désintéressé.

3— Dans la lutte que les Québécois mènent pour assurer leur survie française et leur survie tout court en cette Province, les laïques donnent des armes à nos plus grands ennemis. Qu'on applique donc à la langue ce qu'ils disent de la religion? N'est-ce pas endoctriner un Québécois que de lui parler d'autonomie, de lui rendre le goût du Québec, de présenter le PQ comme le seul parti qui puisse donner aux Québécois tout ce qu'ils espèrent? Le fait est si patent qu'on se demande si le Conseil pédagogique interdisciplinaire n'a pas tiré ses principes d'un discours orangiste du temps où l'Ontario menait la guerre contre les écoles françaises et catholiques du Manitoba, au nom de la tolérance, de l'unité nationale et de toutes ces bonnes choses que M. Jean Robitaille et les siens semblent apprécier tout particulièrement.

Edmond Robillard, o.p.

Une question linguistique compliquée

M. Jean-Guy Dubuc, Éditorialiste en chef

Vos correspondants du 20 mars (Tribune libre) étaient tous d'accord pour décrire la situation linguistique au Canada en des termes d'une haute émotivité, ce qui se comprend car la langue est à la base de notre identité. Cependant la situation manitobaine est d'une complexité extrême, et on ferait mieux de se rendre compte au départ que ceux qui s'opposent à l'accord conclu entre le gouvernement manitobain et le gouvernement fédéral, dont M. Georges Forest, ne sont pas nécessairement contre l'épanouissement des droits linguistiques des francophones au Manitoba. Au contraire, ces personnes sont d'avis que cet accord ne ferait que limiter ou circonscire les droits des francophones, et que c'est à la Cour suprême de trancher la question sur une base de loi et de raison.

Or, repousser l'affaire dans l'arène politique sous prétexte d'affirmer les droits des provinces équivaut à abandonner les communautés linguistiques minoritaires, comme l'ont bien reconnu vos correspondants voulant qu'un Canada divisé en deux parties unilingues trouve une stabilité qui lui a échappé jusqu'ici.

Ce serait répéter l'expérience des élections de 1896, à l'occasion desquelles le gouvernement conservateur s'est engagé à réparer le tort fait aux Franco-Manitobains en 1890, et à passer des lois réparatrices si élu. Le Parti conservateur fut rejeté par les électeurs, surtout ceux du Québec, mais pas par les Manitobains qui ont voté en majorité pour les conservateurs et pour les lois qui auraient rétabli les droits français dans leur province. Cette élection fut d'une importance capitale dans l'évolution de la situation linguistique au Canada. D'une part le gouvernement fédéral sous les libéraux de Sir Wilfrid Laurier s'est efforcé de faire des compromis, des «arrangements», un règlement politique, qui en fin de compte n'a satisfait personne, et qui aboutit à la situation d'aujourd'hui où la communauté française du Manitoba se sent abandonnée et profondément lésée dans ses droits linguistiques. D'autre part le Canada anglais avait retenu de cet incident que le Québec ne s'intéressait vraiment pas aux droits français en dehors du Québec, évidemment un malentendu monumental.

Faire ce choix une deuxième fois serait immédiatement compris par le Canada anglais comme l'abandon définitif de toute revendication sérieuse en matière d'égalité linguistique au Canada, en faveur de la «position spéciale du Québec au sein du fédéralisme canadien» comme a dit M. Turner vendredi le 16 mars en posant sa candidature comme chef du Parti libéral.

Si le Québec décide d'appuyer une telle position, il prendrait une décision irréversible. Est-ce vraiment ce que désire le Québec après tant d'années d'efforts surhumains sur la scène fédérale? Cette solution d'une apparence pratique ne lui fait pas honneur. Ce serait lâcher avant la fin de la partie, ce qui n'est jamais une bonne idée.

Barbara HODGSON ROWLEY
Saint-Lambert

Appréciation

M. Réjean Tremblay

Veuillez excuser mon retard. Mais je tenais absolument à vous féliciter pour votre article du premier mars sur «La Floride, le nouvel Olympe des dieux modernes».

Je l'ai lu avec les yeux de mon frère, Jean Aucoin, et j'en ai éprouvé une satisfaction qu'il aurait sûrement connue lui-même. Bravo! Continuez!

Louis AUCOIN, père-curé
Montréal

Affichage unilingue anglais à Bruxelles

M. R.-C. Frazze, président Banque Royale Montréal

À l'occasion d'un récent séjour en Europe, dans le cadre de mes activités de président du Comité permanent des communautés ethniques de langue française, je passai quelques jours à Bruxelles. Quelle ne fut pas ma stupéfaction de voir l'édifice de votre succursale bruxelloise ornée d'une affiche unilingue anglaise pour l'identifier.

Le siège social de votre banque, sis au 1 rue Ligne, à deux pas de la cathédrale Saint-Michel, occupe un immeuble sur lequel on peut lire: *The Royal Bank of Canada (Belgium)*. Pas un seul mot de français dans la raison sociale. Cela constitue une insulte, et ce, à deux titres. D'abord Bruxelles est une ville française, près de 90% de sa population est francophone.

Un minimum de politesse et de savoir-vivre aurait poussé votre entreprise à, au moins, s'afficher de façon bilingue. Comme citoyen corporatif, il eût été normal, de votre part, d'indiquer aux Bruxelloises et aux Bruxellois que vous n'êtes pas tout à fait indifférents à leur langue et à leur culture.

D'autre part, comme institution bancaire canadienne, à charte fé-

dérale, cette façon unilingue de vous annoncer démontre avec quel mépris vous considérez les francophones du Canada. Si je prends le temps de vous écrire, ce n'est pas avec espoir de vous convaincre, mais avec l'intention de sensibiliser la population du Québec. Je n'ai pas attendu cette récente constatation pour me faire une opinion sur ce que The Royal Bank of Canada pense des Québécois.

Votre attitude, au moment de la campagne référendaire de 1980, alors que vous souscriviez généreusement et publiquement à la campagne Pro-Canada, aura suffi à démontrer vos sentiments pour le peuple qui célèbre cette année ses 450 ans de présence française sur le continent nord-américain.

J'espère que ce rappel incomplet de vos attitudes passées et présentes, contribuera à conscientiser mes compatriotes et suscitera, chez eux et celles des nôtres qui vous font encore confiance, des gestes qui vous démontreront, que le Canada français en général et que le Québec en particulier, ont un minimum de fierté et de dignité dont vous devez tenir compte.

Gilles RHEAUME
Président du Mouvement National des Québécois et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Afin de laisser la place aux jeunes

M. Yves Bérubé, Ministre de l'Éducation

Puisque vous êtes passé du Conseil du Trésor au ministère de l'Éducation, je me permets de rappeler à votre attention un problème beaucoup plus humain que monétaire: la triste situation des enseignants sécularisés après 1965.

sastreux qu'une telle mesure provoquerait sur le moral et l'enthousiasme des ex-religieux qui ont 32, 35, 40 et 45 ans de service et qui doivent continuer d'enseigner pour se mériter une pension un peu moins minable?

La CEQ, le Conseil supérieur de l'éducation, les commissions scolaires, les directeurs d'écoles, l'Alliance des professeurs, le Conseil provincial pour la défense des ex-religieux sont autant d'organismes qui peuvent vous éclairer sur le drame humain que vivent les victimes d'une injustice que le législateur persiste à ne pas corriger.

De plus, la revue Hydro-Pressé de février 1984 nous apprend que 4806 employés nationalisés par Hydro-Québec depuis 1965 viennent de voir leur crédit de rente augmenté à 2% par année de service. Cette solution porte un dur coup à l'un des épouvantails cachés sous l'incroyable «brandi» en réponse à la demande de 2000 à 3000 personnes qui désirent racheter quelques années d'enseignement comme religieux. A quand leur tour? Quand pourront-elles laisser leurs places aux jeunes?

M.-P. CHAUSSE
Montréal

LIBRE OPINION

Une élection estivale?

L'auteur, professeur de science politique à l'Université de Montréal, aborde les problèmes de transmission de pouvoir que poserait l'élection de M. Turner à la direction du Parti libéral du Canada.

Le pouvoir? Comment l'opinion publique réagirait-elle à une telle exception? On pourrait à tout le moins considérer cette situation comme un dangereux précédent qui nous ramènerait temporairement à l'arbitraire de la gouvernance monarchique. À cet égard, je ne pense pas qu'on puisse comparer la position de M. Turner à celle de M. King en 1925 qui était resté au pouvoir même s'il avait été défait dans son comté en attendant de se faire élire dans une élection partielle quelques mois plus tard car ce dernier était en droit de demeurer chef du gouvernement en attendant que le gouvernement général n'en décide autrement. De plus, les libéraux ne tireraient aucun avantage politique d'un imbroglio constitutionnel que ne manqueraient pas d'exploiter les conservateurs.

Qu'arrivera-t-il si John Turner est élu? Nous serons dans la situation paradoxale où le chef du gouvernement ne sera plus le chef du parti au pouvoir et où le chef du parti au pouvoir ne pourra pas devenir premier ministre. Des lors, M. Trudeau pourrait rester en poste encore quelques mois selon son bon plaisir puisque c'est lui qui a le privilège d'appeler des élections. Ce scénario serait incongru et pourrait créer des tensions au sein du Parti libéral qui deviendrait un parti bicéphale. De plus cette stratégie empêcherait le nouveau chef de se faire du capital politique puisqu'il n'aurait aucune autorité politique.

M. Trudeau, au nom de l'intérêt supérieur du parti, pourrait aussi contourner la difficulté en nommant M. Turner sénateur ce qui lui permettrait de prendre les rênes du pouvoir. Mais cette situation serait loufoque et temporaire car on ne voit pas très bien comment un sénateur pourrait se présenter devant l'électorat sans démissionner de son poste.

Il y a bien sûr une autre possibilité qui consisterait à ouvrir un comté et à déclencher une élection partielle. Mais cette solution pour-

rait être mal perçue par l'électorat puisque le gouvernement a déjà dépassé son terme de quatre ans et que selon la tradition des élections générales devraient avoir lieu à brève échéance. Cette solution qui reporterait les élections générales à la toute fin de l'automne aurait aussi l'inconvénient d'éloigner l'élection du congrès libéral ce qui réduirait les avantages publicitaires qu'on espère tirer de la course à la chefferie pour relever la cote de popularité des libéraux.

L'hypothèse la plus vraisemblable avec laquelle doivent jongler les stratèges libéraux consisterait à dissoudre la Chambre et à déclencher des élections générales immédiatement après le congrès à la chefferie. Ce scénario semble avoir reçu l'aval de l'organisation Turner puisque M. Joyal évoquait la possibilité d'élections estivales le 23 mars dernier à Radio-Canada en affirmant avec conviction que le pape devra respecter les impératifs de la démocratie canadienne. Il se gardait bien toutefois de nous éclairer sur la nature de ces impératifs mais il est évident qu'il devait songer aux problèmes et aux malaises que causeraient l'élection d'un chef qui n'est pas député. Il devait penser aussi aux bénéfices politiques que retirerait le Parti libéral d'une élection qui suivrait immédiatement le battage publicitaire du congrès de juin.

Cette déclaration-ballon s'adressait certainement à M. Trudeau par opinion publique interposée car en définitive, c'est lui que les partisans de Turner doivent convaincre. Ce qui prouve que M. Trudeau n'a pas joué toutes ses cartes et qu'il peut encore faire pression sur au moins un candidat à sa succession. John Turner n'est pas au bout de ses peines et de ses concessions. M. Trudeau devrait éclairer l'opinion publique sur ses intentions car au-delà des stratégies partisanes, un chef de gouvernement a le devoir d'informer les citoyens sur les mécanismes de transmission du pouvoir.

Denis MONIÈRE

Déménagement d'un ministère: les frais

J'ai récemment pris connaissance de l'article publié dans LA PRESSE du 20 janvier dernier et qui s'intitulait «Ottawa dépense trois fois plus que prévu pour déménager un ministère dans les Maritimes». Dans cet article, les erreurs portaient sur les coûts qu'entraîne le déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown.

Contrairement à ce qu'écrivit M. Paquin, la facture totale du déménagement n'a pas triplé (ni même doublé) depuis les premières prévisions, et elle est loin d'approcher les \$100 millions puisqu'elle se chiffre aujourd'hui à \$53,1 millions. Cette somme comprend en outre l'achat du terrain et les frais de location provisoire de bureaux pendant la construction de l'immeuble.

Le programme de décentralisation a permis au gouvernement de rapprocher les services fédéraux

des contribuables, de venir en aide à certaines régions du pays où l'économie est instable et le taux de chômage élevé, et de concourir à l'unité nationale, grâce à l'accroissement des activités fédérales qu'il engendre dans les diverses régions du Canada. À tout prendre, les sommes versées au programme constituent, à mon avis, un bon investissement dans l'avenir du pays.

Herb GRAY
Député
Président du
Conseil du Trésor
Ottawa

Les chiffres cités dans l'article proviennent des haut-fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants. Ces derniers soutiennent que le ministère a dépassé toutes ses prévisions budgétaires lors de son déménagement.

Gilles PAQUIN

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse 100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
		Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Pressé	285-7306
COMPTABILITÉ		Vacances, voyages	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Carniers et professions, nominations	285-7320
Annonces classées	285-6901		

DECOUVREZ LES GRANDES ÉCONOMIES CHEZ

Caplan-Duval

DE RENOMMÉE MONDIALE

ROYAL DOULTON

MAGNIFIQUE PORCELAINE DE LA COLLECTION

'KIND OF LOVING'

À l'occasion de ce soldé très spécial, offrez-vous une magnifique porcelaine Royal Doulton de la collection «Kind of Loving». Nombreux motifs au choix.

* Le couvert 5 pièces comprend: assiette plate, assiette à salade, assiette pour pain beurre, tasse et soucoupe.

OFFRE LIMITÉE SEULEMENT

6700, ch. Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) 735-3633

5800, boul. Cavendish (Mail Cavendish) 489-5761

CÉLÉBRATION Royal Doulton

'KIND OF LOVING'

Cascade..... 63,00 31,50
Wistful..... 63,00 31,50
Etude..... 86,50 43,25
Counterpoint..... 86,50 43,25
Rondelay..... 86,50 43,25
Laureate..... 92,00 46,00
Sonnet..... 92,00 46,00
Paisley..... 92,00 46,00
Grey Friars..... 92,00 46,00
Andante..... 86,50 49,50
Carnation..... 86,50 49,50
Concord Gold..... 86,50 49,50
Concord platinum..... 86,50 49,50

SERVICE 5 PIÈCES

Eternity..... 86,50 49,50
Flirtation..... 86,50 49,50
Yorkshire Rose..... 86,50 49,50
Coniston..... 86,50 49,50
Demure..... 86,50 49,50

Bunnykins

La vaisselle des petits Fine porcelaine d'os

Jeudi et vendredi 12 et 13 avril Venez rencontrer au mail Cavendish Mme Bunnykins Apportez votre camera

33 1/3 %

De rabais

Ensembles 2 ou 3 pièces et figurines

Caplan-Duval

6700, ch. Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) 735-3633

Sans frais 1-800-361-6482

5800, boul. Cavendish (Mail Cavendish) 489-5761

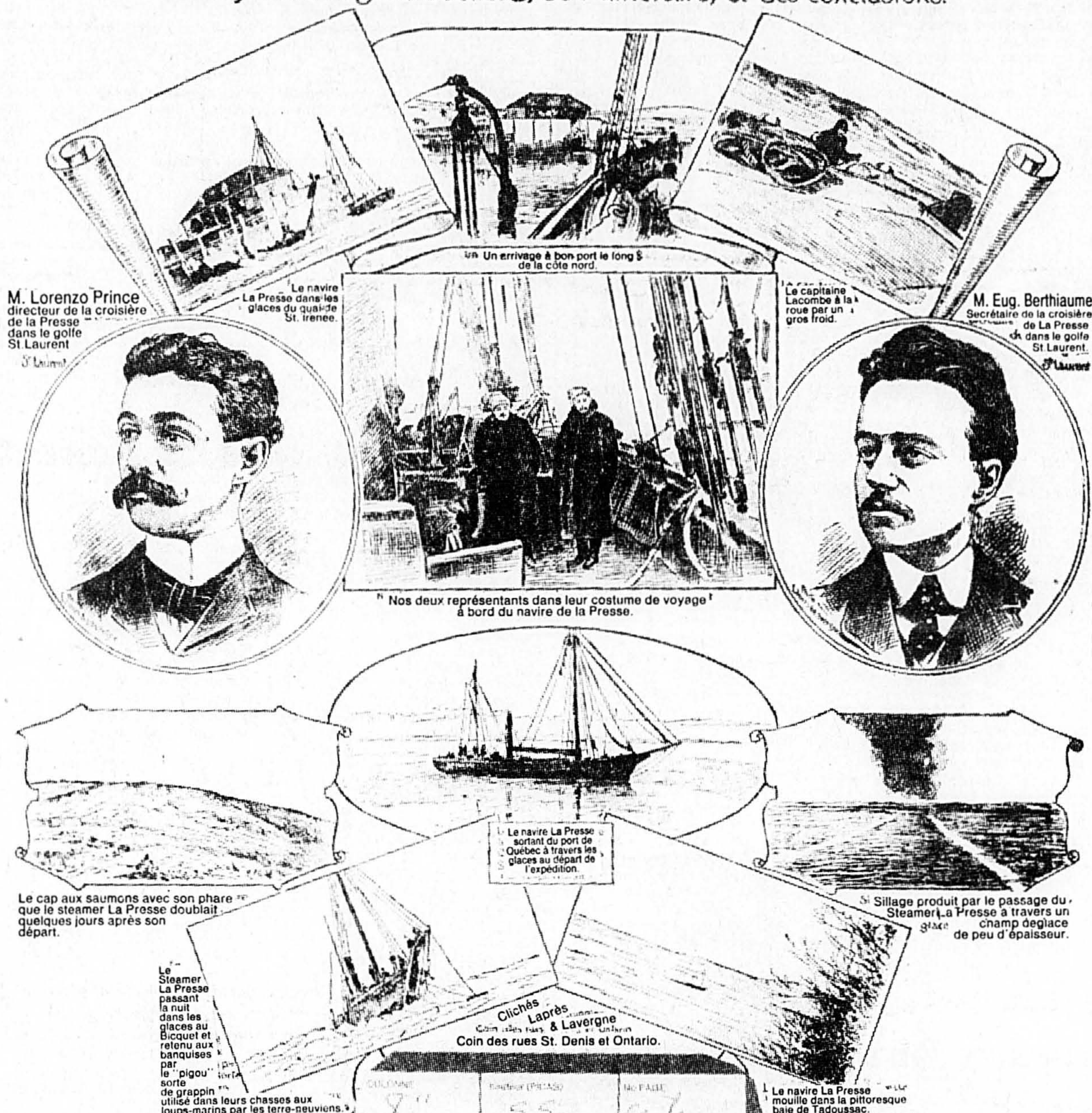
LA PRESSE

100 ans d'actualités

DIX-SEPTIÈME ANNÉE - N° 113 MONTRÉAL, SAMEDI 20 AVRIL 1901 VINGT-QUATRE PAGES - UN CENT

LA CROISIÈRE DE LA PRESSE

Son objet, ses moyens d'action, son itinéraire, et ses conclusions.



RETOUR A QUEBEC

Le navire de la «Presse» jette l'ancre au quai de la Commission du Havre. — La population de la cité de Champlain lui fait un accueil chaleureux.

NDLR — Ce texte relate la dernière étape de l'expédition commanditée par LA PRESSE pour faire la preuve qu'il était possible, l'hiver, de remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec malgré les glaces.

(Dépêche spéciale de notre correspondant à bord)
QUÉBEC, 11 avril 1901 — Nous sommes arrivés sains et saufs à Québec, à 10.30, cette avant-midi.

C'est par une brise nord, assez forte, que nous sommes partis de la Rivière du Loup, d'où je vous ai télégraphié hier, à 10.30 a.m. Nous avons pris le chenal sud pour y faire des observations que nous n'avons pu faire auparavant, étant descendus par le chenal nord.

A 5 heures, nous mouillions au bloc de la traverse Saint-Roch, qui est une construction considérable, afin d'en prendre des photographies inédites.

Vers sept heures du soir, nous étions vis-à-vis L'Islet, et nous entendîmes alors sonner l'Angelus au clocher du village.

A 8.30 heures, nous jetions l'ancre à la Pointe aux Pins, en haut du phare de Montmagny. Jusqu'ici nous n'avions rencontré que des glaces éparpillées et là, qui ne gênaient nullement la marche du navire.

A deux heures, ce matin, par un vent de tempête, l'homme de quart signalait la descente de champs de glaces d'une épaisseur de six à huit pieds. Le capitaine Bégin en conclut qu'une partie du pont du Sault de la Chaudière avait cédé sous les pluies continuelles de la dernière quinzaine.

A 2.30 heures, ordre était donné à l'ingénieur de pousser sa machine, et le steamer «La

Presse» dut commencer une course de louvoyage accidentée, à travers les banquises de glaces, poussées avec rapidité par le vent et le courant. Les encombrements qui surgissaient sur notre route devenaient aussi considérables que ceux que nous avons rencontrés au départ, et plus dangereux, parce qu'il s'agissait maintenant de banquises isolées, offrant plus de résistance qu'une couche unie de glace. Cependant, nous réussîmes, malgré les ténèbres, à traverser cette impasse sans accident.

Avec le jour, ce fut un jeu facile pour le capitaine Lacombe de faire la pointe ouest de l'île d'Orléans. Les drapeaux flottaient sur le steamer; le canon de bord était prêt à tonner pour annoncer notre arrivée à la population de Québec, lorsque tout à coup, un bruit sourd se fit entendre en dessous du gaillard d'arrière, et l'ingénieur stoppa sa machine pour cause d'accident.

Quelques secondes plus tard, nous apprîmes que la machinerie qui conduisit le pouvoir des pistons à l'arbre de couche était presque toute cassée. La misère fut immédiatement hissée, de même que le foc d'avant et il nous fallut regagner le bassin Louise sous voile et accoster à la jétée de la commission du havre au moyen d'une grue à vapeur.

Il est fort heureux que cet accident soit arrivé alors que nous étions à quelques encablures de Québec, à cause des grosses glaces que le fleuve charrie. Les dommages se chiffrent dans les cinq à six cents dollars.

Une foule assez nombreuse nous accueillit au débarcadère. Inutile de vous dire que nous faisons piètre figure encore sous le coup de l'accident qui venait de nous arriver.

Le feu a rasé le plus vieux pavillon de l'île S.-Hélène

LES constables de la Commission du Port de Montréal ont aperçu, vers 9 h. 45 ce matin (11 avril 1930), du feu sur l'île Sainte-Hélène, et se rendirent bientôt compte, à mesure que les flammes grandissaient, que c'était le plus vieux pavillon de l'île qui brûlait; une construction de bois à un étage. Aussitôt, les pompiers de Montréal furent demandés et le chef Raoul Gauthier dépêcha une équipe du poste No 11 sur les lieux, avec une pompe-automobile.

Pour se rendre sur l'île, les pompiers, commandés par le capitaine U. Gauthier, passeront à 10 h. 15 sur le nouveau pont. C'est la première fois qu'une telle chose se produit.

C'est un feu d'herbe qui a allumé l'incendie, et les flammes avaient trop gagné de terrain pour que les extincteurs chimiques des pompiers de Montréal eussent beaucoup d'effet sur la maison en feu.

UNE MACHINE MARCHANTE

L'INVENTEUR de cette «walking-machine», M. Wright, résidait au Transvaal quand éclata la guerre, dont il suivit en observateur les principales opérations. Un fait attira en particulier son attention: les artilleurs ne réussissaient qu'au prix d'efforts inouïs à mettre leurs gros canons en batterie, dès qu'ils avaient à les hisser au sommet des «kopjes». Il chercha alors à combiner un engin susceptible de circuler avec un poids lourd sur ces terrains difficiles et, à force de perfectionnements successifs, il finit par produire la machine que nous allons examiner brièvement.

Son principal objet est donc de trainer des pièces de gros calibres à une vitesse relativement considérable, et cela à travers les terrains les plus accidentés. Voici, d'après un témoin qui assista aux essais définitifs, à Long Valley, aux abords du camp d'Aldershot, quels seraient les principaux exploits accomplis par la machine: 1° Elle aurait atteint le sommet d'une colline dont la pente était trop rapide pour les autres systèmes de locomobiles, et cela en traînant des fourgons pesamment chargés; 2° Elle aurait suivi à

grande vitesse la crête d'une colline où toute autre machine aurait versé; 3° Elle aurait traversé un fossé large de six pieds, et, dans un autre fossé à peine plus large qu'elle n'est longue, elle aurait reviré sans difficulté; 4° Malgré son énorme poids, elle pourrait tourner brusquement sur elle-même, en se servant d'une de ses roues comme pivot. Réellement, la machine en marche, et surtout à distance, a tout l'air d'une gigantesque chenille; elle semble ramper. Cet effet est dû aux détails de construction que notre photographie expose nettement.

Ses huit roues sont comme enveloppées dans deux bandes sans fin qui sont munies sur leur surface externe de 32 pieds. Quand on aperçoit la machine de loin, on ne distingue pas les roues; et, positivement, elle semble portée en avant par les bandes rampantes, par les bandes chenilles, selon l'expression des soldats. La force motrice est fournie par une machine à combustion interne qui développe l'équivalent de 400 chevaux-vapeur. (...) L'engin pèse trente tonnes.

Cela se passait le 11 avril 1908.



L'«automobile marchante», inventée par M. Wright, au cours des essais réalisés aux abords du camp d'Aldershot.

BABILLARD

Encore quelques recettes...

(Suite des extraits du manuel «Nouvelle cuisine canadienne», publié en 1879, par Beuchemin et Valois, libraires, et prêt à LA PRESSE par M. Paul Roger.)

Cervelles de boeuf en matelotte.

Otez le sang caillé, les fibres et la petite peau qui enveloppent les cervelles; faites-les dégorger pendant plusieurs heures dans l'eau tiède, puis cuire, entre des bardes de lard, dans deux verres de vin blanc et autant de bouillon, avec oignons en tranches, carottes, bouquet de persil, ciboules, thym, laurier, poivre et sel. Quand elles seront cuites, mettez du beurre dans une autre casserole; sautez dedans des oignons, saupoudrez-les de farine; versez dans la casserole le mouillement dans lequel vous avez fait cuire vos cervelles et que vous aurez passé au tamis; ajoutez quelques champignons, et laissez cuire le tout; quand ce sera fait, dressez vos cervelles, et versez votre sauce dessus.

Palais de boeuf à la bourgeoise.

Nettoyez avec soin et faites cuire dans l'eau vos palais de boeuf, que vous couperez ensuite par filets. Faites roussir de l'oignon dans du beurre, et quand il sera à moitié cuit, jetez dedans vos palais; mouillez de bouillon; ajoutez bouquet de persil, sel et poivre; laissez réduire la sauce, et servez avec un peu de moutarde.

Les palais de boeuf se servent aussi entiers, cuits sur le grill. Il faut pour cela les faire mariner dans l'huile, avec sel, poivre, persil, ciboules et pointes d'ail, puis les paner avec de la mie de pain et les faire griller. On les sert alors sous une sauce piquante aux échalottes ou sans sauce.

On peut aussi les accommoder à la poulette, comme les pieds de mouton.

ACTIVITÉS

■ À la télévision
10 h 30, **Télé-Métropole** — Dans le cadre de l'émission *Entre nous* animée par Serge Laprade, Claudette Tougas, de LA PRESSE, présente la chronique *Cent ans de pages féminines*.

ON ANNONCE FAUSSEMENT LA MORT DU PAPE PIE X

La lugubre nouvelle d'abord lancée de Madrid, a été répandue sur le monde par Londres, puis niée par Paris, et définitivement déclarée fausse par une dépêche de Rome

LE PAPE EST MORT! Telle est la stupéfiante nouvelle qu'une laconique dépêche, apporta ce matin (11 avril 1912), vers 9 heures, aux bureaux de LA PRESSE, et qui, aussitôt, éclatait dans Montréal, comme un vrai coup de tonnerre dans un ciel serein. Dans notre population, on savait bien que le Pape était souffrant, mais on était loin de s'attendre à un dénouement fatal et aussi prompt. Aussi bien, le premier moment de stupeur passé, on hésitait à y croire. De tous côtés, on téléphonait à LA PRESSE pour s'assurer de l'exacte vérité et demander détails. Pendant près de trois heures, le téléphone ne cessa d'appeler: «Est-ce vrai que le Pape est mort?»



Le pape Pie X

LA PRESSE a mis aussitôt tout son personnel en mouvement, faisant jouer le télégraphe de façon à obtenir, le plus tôt possible, tous les renseignements qui pourraient faire cesser la profonde anxiété qui s'était emparée de tous. Tout d'abord, à l'Archevêché de Montréal, on a douté de la véracité de la première dépêche; à la Légation papale d'Ottawa, on a exprimé les mêmes doutes; à une dépêche de LA PRESSE, le cardinal Farley, de New York, a répondu que rien ne pouvait lui faire accepter comme vraie la

dépêche de Madrid et les bruits de Londres; il en fut de même du cardinal Gibbons, de Baltimore.

En même temps, nous recevions une dépêche de Paris disant qu'on avait téléphoné de Rome que la rumeur de la mort du Pape était fausse. Enfin, à 11 heures et 45 ce matin, un message téléphonique adressé à LA PRESSE annonçait que la «Presse Associée» avait reçu l'information précise de Rome que la lugubre nouvelle de la mort du Pape était absolument fausse.

La nouvelle est fausse, Dieu soit loué! Mais l'émotion de

douleur et de deuil qu'elle a produite, ce matin, dans notre ville, comme dans le monde entier, prouve combien est vénéré le Chef de la Catholicité! Combien est aimé Pie X et combien on est attaché à sa Personne. Aussi LA PRESSE est certaine d'exprimer les sentiments unanimes de la population catholique et canadienne-française en émettant ce vœu: Que le Pape Pie X glorieusement régnant vive encore de longs jours!

Ad Multos Annos!
On croit que la dépêche de Madrid est l'oeuvre d'un sinistre fumiste.

C'EST ARRIVÉ UN 11 AVRIL

1979 — Des exilés ougandais aidés de soldats tanzaniens chassent l'ineffable maréchal-président Idi Amin Dada du pouvoir. Ce dernier s'enfuit en ne sait vers quel pays.

1975 — La disparition des ondes de la populaire émission «Appelez-moi Lise» est confirmée par Radio-Canada.

1972 — Les quelque 210 000 employés des secteurs public et parapublic du Québec se mettent en grève pour la deuxième fois en deux semaines.

1967 — Sir Donald Sangster, premier ministre de la Jamaïque, succombe à une hémorragie cérébrale à l'Institut neurologique de Montréal, où il avait été transporté d'urgence.

1963 — Dans son encyclique *Pacem in Terris*, le pape Jean XXIII souhaite l'institution d'une paix établie sur

la vérité, la justice, la charité et la liberté.

1961 — Début du procès du bourreau nazi Adolf Eichmann, à Jérusalem.

1958 — Le premier ministre Maurice Duplessis admet que le Québec pourrait accepter le programme d'assurance-santé mis de l'avant par le fédéral.

1953 — A Pan Mun Jom, les Nations Unies et les Nord-Coréens signent la convention qui réglera l'échange de quelque 6 300 prisonniers de guerre.

1951 — Le président Harry Truman relève le général Douglas MacArthur de toutes ses responsabilités. Le général Ridgway prend la relève à titre de commandant en chef, en Extrême-Orient.

1908 — On procède à l'inauguration officielle du nouvel édifice de l'École polytechnique de l'Université de Montréal.

«Gulf Canada investit la moitié de son budget d'exploration dans l'Ouest canadien. Voici pourquoi.»

Keith Caldwell

Vice-président, Exploration, Ressources Gulf Canada Inc.

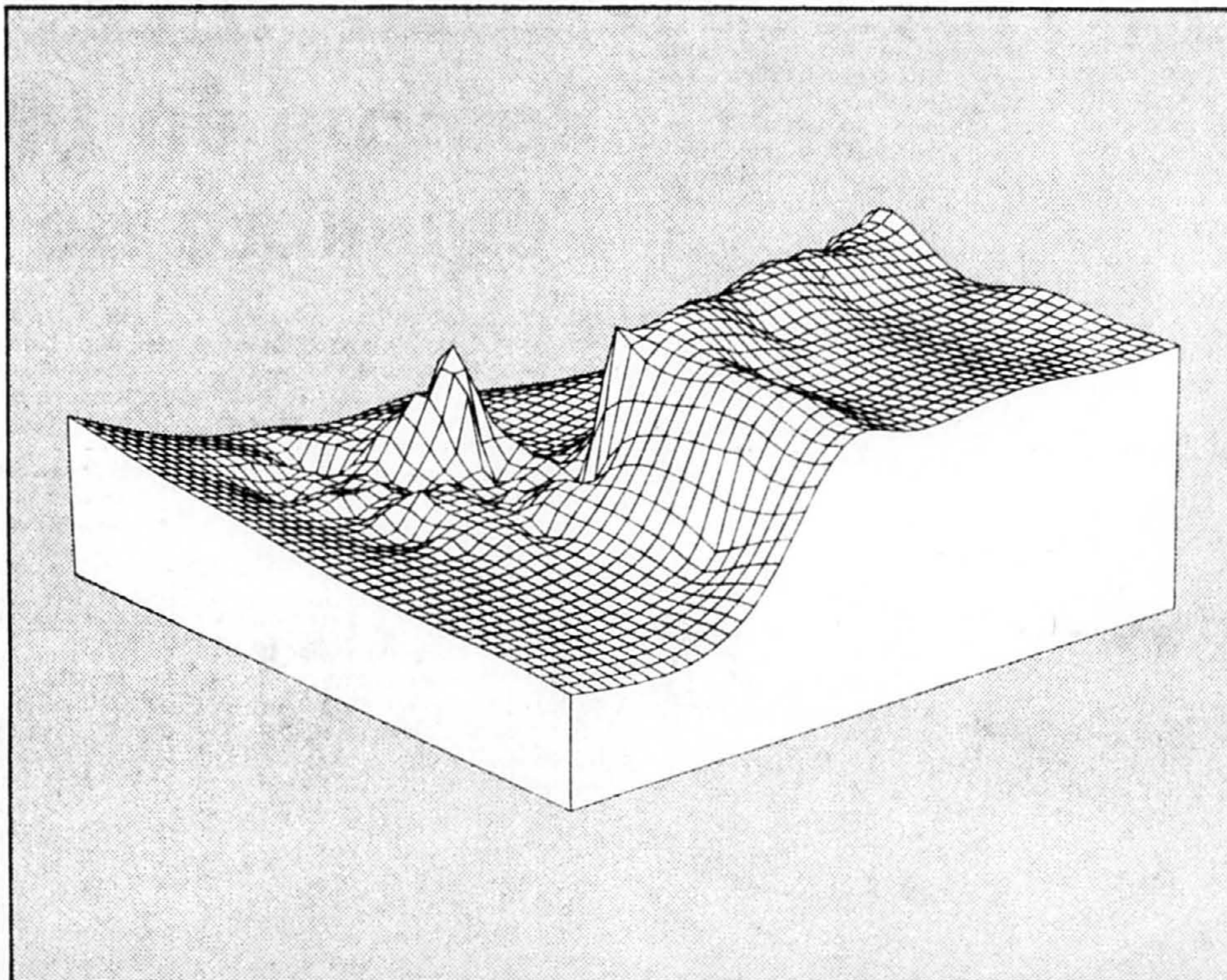
Le Canada se trouve provisoirement dans un état d'autosuffisance pétrolière: la quantité de pétrole que nous importons équivaut à peu près à celle que nous exportons des provinces de l'Ouest vers les États-Unis. Mais cette autosuffisance est précaire et dépend d'un marché international imprévisible.

La mise en valeur du pétrole dans les régions frontalières, comme celle des sables pétrolifères et du pétrole lourd, pourrait mettre fin à notre dépendance face aux producteurs étrangers et consacrer notre autosuffisance.

Mais il faudra attendre au moins la prochaine décennie avant de bénéficier d'un approvisionnement stable en pétrole brut provenant des régions frontalières. D'ici là, Gulf Canada poursuit son exploration dans les régions productrices traditionnelles de l'Ouest canadien. La hausse des prix du pétrole a stimulé la recherche de nouveaux gisements - plus petits, plus profonds et moins accessibles - et favorisé la mise au point de moyens nouveaux pour récupérer le pétrole qui subsiste au fond de vieux gisements.



Keith Caldwell



Grâce à de nouveaux programmes informatisés, Gulf Canada a pu prendre des centaines de relevés sismiques dans la zone Rumsey en Alberta, puis les transformer en une image en trois dimensions du récif dévonien qui se situe à 1750 mètres de profondeur. Dans ce dessin produit par ordinateur, on peut déceler la présence du petit gisement Rumsey à l'ombre du récif principal identifié antérieurement. Gulf Canada poursuit ses découvertes dans le bassin de l'Ouest, confirmant son hypothèse qu'il reste une quantité appréciable de pétrole à y extraire.

le bassin de l'Ouest. Le plus important fut nommé Rumsey - un gisement relativement petit mais concentré, et qui donnera quelque 20 millions de barils de brut.

Gulf Canada considère les provinces de l'Ouest comme encore très prometteuses. Grâce à une technologie améliorée, nos employés découvrent dans cette région familière du pétrole qui nous avait autrefois échappé, à cause de méthodes d'exploration moins perfectionnées.

Le puits Rumsey apparaissait si peu sur les premiers relevés sismiques que les géologues et géophysiciens n'avaient pas constaté son potentiel. En effectuant de nouveaux relevés à l'aide de techniques améliorées, ils ont repéré un gisement de pétrole pas plus large qu'un demi-mille mais très riche.

Si toutes les découvertes ne sont pas aussi impressionnantes, cumulativement elles aident à contrebalancer la baisse de production des gisements de l'Ouest du Canada.

Certains des nouveaux gisements sont en bordure de plus anciens. Dans le passé, on les jugeait trop petits pour être rentables, mais avec la hausse des prix, il devient avantageux de récupérer les «restants».

Le nouveau pétrole des provinces de l'Ouest peut s'avérer d'un grand secours en attendant la pleine mise

en valeur des gisements frontaliers. Assuré d'approvisionnement à long terme, le Canada pourrait un jour exporter, et en quantités importantes, du pétrole brut et du gaz naturel, ainsi que de l'essence, du carburant diesel et d'autres produits.

L'exploration contribue à créer des emplois - dans l'Ouest et partout au Canada.

L'an dernier, les activités de Gulf Canada directement reliées au forage ont fourni l'équivalent de 1000 années de travail, sans compter les retombées qui ont profité à des milliers d'autres personnes à travers le pays: arpenteurs, constructeurs de routes, garagistes, épiciers, restaurateurs, réparateurs, etc. En réalité, les retombées économiques peuvent représenter le double ou le triple de l'investissement consacré au forage et à la mise en valeur d'un puits.

Les activités menées récemment dans l'Ouest ne constituent qu'un aperçu de ce qui se produirait si l'industrie pétrolière pouvait concrétiser son immense potentiel. Mais pour réaliser pleinement la mise en valeur des ressources, il faut effectuer des changements fondamentaux.

Priorité à une stratégie rationnelle de mise en valeur des ressources.

Le Programme énergétique national doit être révisé. Pour commencer, Gulf

Canada recommande les mesures suivantes:

- Éliminer les aspects discriminatoires du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et adopter un système d'incitation à l'exploration qui traite toutes les entreprises de façon équitable.
- Éliminer les mesures qui permettent au gouvernement fédéral de réclamer rétroactivement une participation de 25 pour cent dans les découvertes réalisées, incluant celle d'Hibernia qui date d'avant l'entrée en vigueur du Programme énergétique national.
- Stimuler l'activité de l'industrie - et donc la création d'emplois - en allégeant son fardeau fiscal. Dans le système actuel, les revenus qui pourraient servir à la recherche et à la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie pétrolière sont frappés d'impôts avant même que nous puissions les réinvestir. Nous proposons que le régime fiscal soit modifié de façon à donner à l'industrie la chance de participer davantage à la reprise économique du Canada.

Le message est clair. Avec l'établissement de politiques raisonnables et favorables à l'investissement, nous aurons la chance d'agir, de créer des emplois et de mettre fin à la dépendance du Canada face au pétrole étranger.

Pour obtenir un exemplaire du rapport annuel de 1983 de Gulf Canada, veuillez écrire à:

M. Robert Fenner,
Directeur des Affaires publiques,
Service 402N,
Gulf Canada Limitée,
130, rue Adelaide Ouest,
Toronto (Ontario) M5H 3R6.



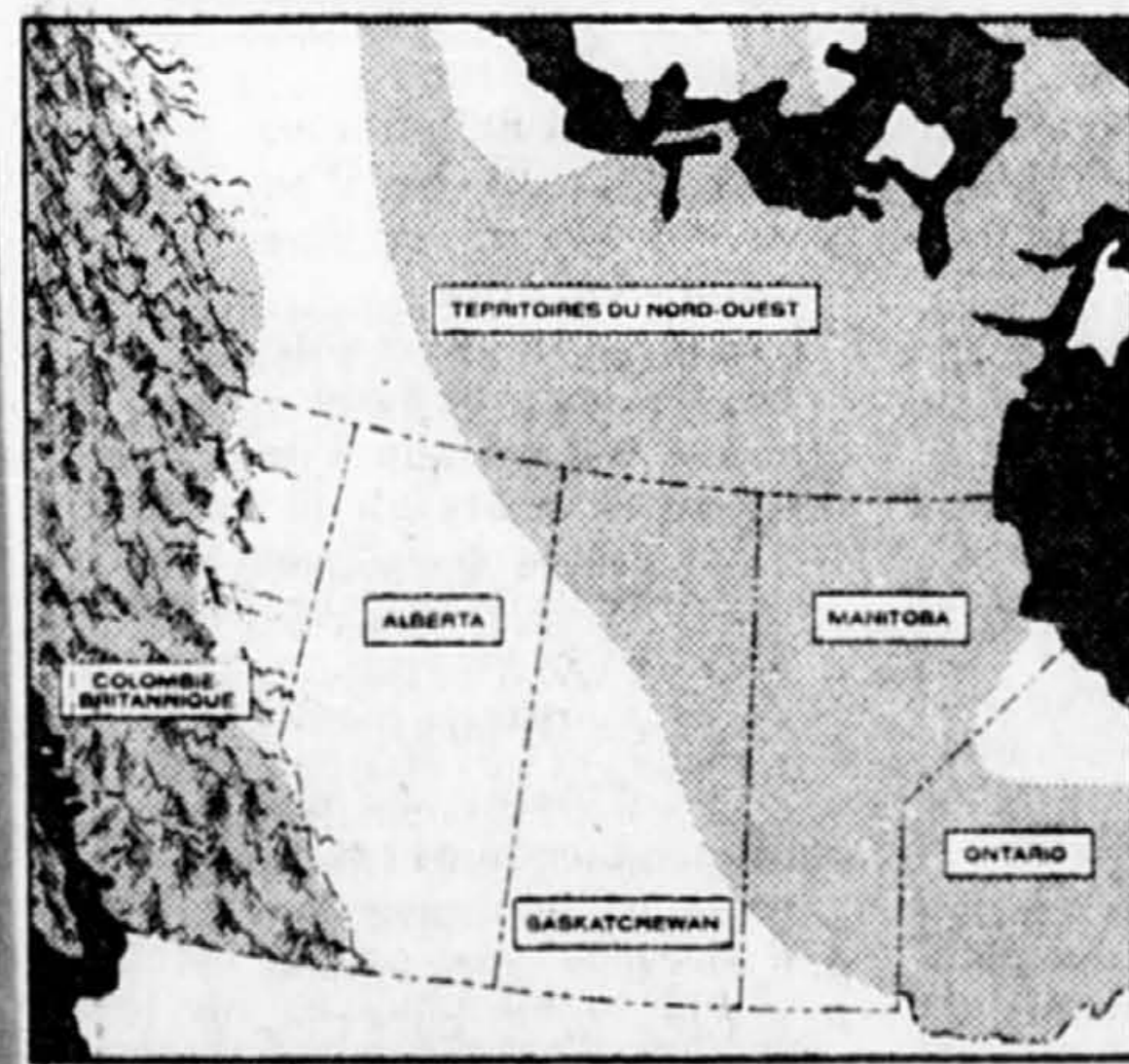
GULF CANADA LIMITÉE

Des milliards de barils de pétrole «dorment» dans le sol des provinces de l'Ouest - en Saskatchewan, en Alberta et au nord de la Colombie-Britannique. Gulf Canada estime que ce pétrole pourrait répondre aux besoins du pays pendant 10 ans au moins, à notre taux actuel de consommation.

L'enthousiasme que suscitent l'exploration sous-marine et les découvertes frontalières a fait oublier l'importance du bassin de l'Ouest. Gulf Canada a effectué d'intéressantes découvertes aux frontières et considère ce pétrole essentiel à l'autosuffisance permanente du Canada, mais elle n'a pas pour autant cessé d'explorer et de mettre en valeur ce bassin. Au cours des cinq dernières années, nous avons investi environ la moitié de notre budget d'exploration dans les provinces de l'Ouest. En 1983, nous y avons effectué près de 370 forages d'exploration et de mise en valeur.

Une technologie nouvelle permet de découvrir du pétrole qui nous échappait autrefois.

Au cours des deux dernières années, Gulf Canada a découvert plusieurs nouveaux gisements de pétrole dans



Il y a 500 millions d'années, avant la formation des Rocheuses, une grande partie de l'Ouest canadien était couverte par une mer immense, avec des îles, des deltas et des récifs de corail. Au fil de millions d'années, une vase se forma au fond de la mer et se solidifia en une couche rocheuse contenant du pétrole, dans la région à l'est des Rocheuses. Rumsey, un riche filon a été découvert dernièrement grâce à des méthodes d'exploration plus avancées.

PROSTITUTION: le marché des jeunes

Entre l'histoire d'horreur des plus jeunes et l'existence paisible des plus âgés

— 4 —

La prostitution juvénile est une réalité complexe qui va de l'histoire d'horreur vécue par l'enfant de six ou sept ans forcé, dans un climat de violence, de faire des gestes qu'il ne comprend pas, jusqu'au « petit commerce » des plus vieux, les quasi-adultes, qui, bien dans leur peau, dans leur rythme de vie et dans le confort que l'argent apporte, ne songent pas un seul instant à mener une autre existence.



MARIO ROY

On a jusqu'à maintenant noirci des tonnes de papier afin de décrire ce phénomène qui, dans la réalité, est souvent assez peu conforme au portrait qu'en ont dressé des reportages-spectacles servis à la sauce catastrophique.

Ce « scandale » de la prostitution juvénile a éclaté, au Québec, il y a maintenant près de quatre ans. Depuis ce temps, les intervenants ont approfondi leurs connaissances de cette réalité. Passé le cap de l'étonnement et de l'indignation, ils ont perdu quelques-unes de leurs illusions.

« La prostitution, c'est rien pour les jeunes qui essaient de vivre de ça. Leur cauchemar, c'est pas de faire des clients; c'est leur vie qui est une catastrophe! » s'écrie Jean, un chômeur de 20 ans, homosexuel venu sur le tard au commerce du sexe; il a fait ses premières armes à 17 ans, au Complexe Desjardins. Il semble savoir très bien où il va, nourrit certaines ambitions... extérieures à ce milieu. Mais il fait encore un client à l'occasion, « pour se dépanner ».

Entre l'âge de 12 et 14 ans, ballotté de centres d'accueil en foyers de groupe, Jean a fait 45 fugues. Il a déjà assailli un chauffeur de taxi de Montréal à la pointe du revolver, a empoché \$270 et s'est juré de ne jamais recommencer. « La violence, c'est pas mon bag », dit-il.

« Les jeunes qui choisissent de se prostituer sont en général plus intelligents, ont une curiosité, un jugement et un goût plus développés que ceux qui versent dans des formes plus violentes de délinquance », observe Patrick Cellier, qui œuvre au sein du plus en vue des projets communautaires voués à ce milieu: le PIAAMP (Projet d'intervention auprès des mineurs prostituées).

Les comportements

Au PIAAMP, on tient pour acquis que la réclusion en centre d'accueil ne règle rien. D'autres sont d'accord. « Une grosse partie des jeunes qu'on ramasse sur la rue sont précisément en fugue de centres d'accueil », constate un policier de la section Jeunesse du district 33.

Quoi qu'il en soit, le traitement social « lourd », comme le placement, perd de la faveur à tous les niveaux.

Encore faut-il distinguer les sortes de comportement en matière de prostitution. Bien qu'un catalogue de ces activités soit une entreprise fort téméraire, il est néanmoins possible d'établir un certain cloisonnement.

Les réseaux plus ou moins formels placés sous l'emprise d'adultes et exploitant des adolescents et adolescentes de 14 à 17 ans. Sauf pour ceux et celles qui évoluent dans les milieux huppés, il s'agit de la forme la plus dure, la plus violente du commerce du sexe. Bien que spectaculaire, cette forme de prostitution ne touche qu'une minorité des jeunes qui vendent leurs corps.

Les jeunes de 12 à 17 ans, des deux sexes, qui agissent en solitaires ou se regroupent de façon non formelle, souvent dans les quartiers. La prostitution est pour eux régulière ou occasionnelle. Chaque jeune constitue un cas d'espèce et l'attitude psycho-sociale de chacun couvre une gamme fort étendue de réalités qui rend illusoire l'application d'une recette-miracle de répression-réhabilitation.

Les échanges de services impliquant des moins de 12 ans, qui relèvent plus de l'abus sexuel que de la prostitution. Dans

bien des cas, les parents sont plus ou moins au fait de ce qui se passe, quand ils ne sont pas carrément impliqués dans ce trafic.

Ce dernier phénomène met en relief l'importance des problèmes familiaux — qui s'ajoutent aux problèmes économiques et scolaires, comme on l'a déjà vu — dans l'évolution d'un enfant ou d'un adolescent vers la prostitution, qu'il verra comme un échappatoire à une autorité mal exercée et comme un palliatif à un manque d'affection.

Même si quatre jeunes prostitués sur cinq sont des filles, le phénomène de la prostitution homosexuelle est, au Québec, infiniment mieux connu.

Le PIAAMP a pu établir ses modalités d'action après avoir rejoint un bassin de 250 à 300 jeunes de 14 à 17 ans, dont 80 p. cent étaient des garçons.

Les problèmes que les jeunes ont exposés à ces intervenants communautaires touchaient, par ordre d'importance: les difficultés d'orientation sexuelle (22 cas); les fugues du centre d'accueil ou de la famille (18 cas); les problèmes d'hébergement ou de loisirs (12 et 10 cas).

Viennent ensuite les démêlés avec les organismes gouvernementaux sociaux ou judiciaires, l'impuissance à gérer un budget personnel, l'isolement social et les problèmes de santé.



Le Projet d'Intervention auprès des Mineures/Prostituées est installé dans un local de la rue Sainte-Catherine, dans le secteur grouillant des clubs de nuit consacrés aux spectacles de nus.



Au Québec, la prostitution des garçons est mieux connue que celle des jeunes filles; le racolage se fait de façon plus discrète, mais la clientèle homosexuelle trouve ce qu'elle cherche dans bien des endroits publics du centre-ville.

Rompre en pleine jeunesse l'équilibre de l'organisme

« La prostitution vagabonde s'initie presque toujours très tôt après le dixième anniversaire, elle s'estompe en se diversifiant vers l'âge de 25 ans, le spectre de productivité est d'environ 15 années (...)

A moyen terme, le la prostitution présente plusieurs signes d'épuisement général, presque de vieillissement précoce. Les conditions ultra-stressantes de travail, la répression sauvage sélective et discriminatoire, les horaires désordonnés, le besoin de servir les performances exigées, les artifices de promotion, les aieas du métier, ont tôt fait de rompre en pleine jeunesse l'équilibre rythmique de l'organisme.

Faisant oeuvre de pionnier en cette matière, le docteur Jean Robert, spécialiste en microbiologie médicale et en santé communautaire à l'hôpital Saint-Luc, doit rendre public, au cours des prochaines semaines, un document intitulé Santé et prostitution traitant des particularités pathologiques de la prostitution vagabonde.

L'étude va être publiée dans Convergence, le périodique de l'Association des centres de services sociaux du Québec. L'approche-catastrophe du phénomène de la prostitution juvénile a plus souvent qu'autrement été relégué au second rang les problèmes réels et immédiats de ceux et celles qui vivent — et souvent, en dépit de tout, continueront à vivre — du commerce du sexe.

« Le professionnel de la santé n'a pas, dans le cadre de la consultation, à se prononcer sur le bien-fondé ou le mal-fondé de la prostitution et doit s'abstenir de tout ce qui pourrait devenir implicitement ou explicitement un jugement de valeur », recom-

mande le docteur Robert, adoptant ainsi l'attitude réaliste que beaucoup d'intervenants jugent désormais la plus utile aux jeunes prostitués des deux sexes.

Problèmes de santé

Plusieurs problèmes de santé spécifiques touchent cette clientèle. Le médecin place en premier lieu les problèmes psychiques et psycho-sociaux; puis les toxicomanies allant du tabac et du café « qui sont des quasi-outils de travail », note-t-il, jusqu'à l'alcool et aux drogues dures. La malnutrition, la santé bucco-dentaire et la santé de la peau sont des sujets de préoccupation, tout comme la contraception et son antithèse, la grossesse.

Enfin, les maladies transmises sexuellement: « On s'attend probablement à des données épidémiologiques catastrophiques au chapitre de la prostitution. Tel n'est pas le cas (...)

On demeure un peu surpris du nombre relativement faible d'incidents infectieux compte tenu de l'anonymat, des pratiques sexuelles et du nombre de partenaires différents », note le docteur Robert qui ajoute que « la répression sous le prétexte de protection de la santé publique peut aller se rasseoir... ou se rhabiller, c'est selon! »

Il semble que l'on n'ait pas pensé, jusqu'à maintenant, au fait que la majorité des jeunes impliqués dans ce milieu ont conscience d'aller continuellement au bout de leur résistance physique. « J'aimerais ça vieillir en santé », avoue Robert (déjà cité), un consciencieux qui confesse aussi que « je m'arrange pour que le client ait une bonne satisfaction! » « J'avais peur de me détruire.

Je voulais pas arriver à 20 ans et avoir l'air de 30 », explique Andrée, une petite châtain qui a commencé à monnayer ses charmes à l'âge de 12 ans dans des circonstances un peu particulières.

Supérieure...

Elle était alors fort naïve, avoue-t-elle, et elle a été initiée en fréquentant un endroit fréquenté par des homosexuelles. « C'était des femmes qui avaient des super-gros problèmes... Mais j'avais pas le sentiment d'être exploitée; je me sentais supérieure », se rappelle Andrée de l'époque qui a précédé des aventures plus éprouvantes: les passes à \$50, deux clients — des hommes, cette fois — par soir, l'endettement auprès des revendeurs de drogue, les virées en ville au cours desquelles on flambe \$300 en quelques heures.

Andrée en est à peu près sortie et est capable d'en parler devant la caméra du Service des communications du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain. La production est tirée Comme des parcomètres. Il en existe quatre copies qui circulent abondamment depuis le milieu de mars chez ceux qui sont intéressés au dossier, à partir des étudiants en techniques policières jusqu'aux groupes communautaires.

Un public disparate, au sein duquel circulent des opinions fort diverses quant à ce qu'il convient de faire face au commerce du sexe chez les moins de 18 ans, ce qui ne constitue qu'un juste reflet de l'absence de véritable consensus social à ce sujet.

DEMAIN: Une bien vieille histoire

SI BÉRUBÉ ET LES SYNDICATS NE S'ENTENDENT PAS, LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION INTERVIENDRA

Une intervention est imminente pour assainir le climat de travail dans les écoles à compter de septembre

Tout indique qu'il y aura, d'ici les deux prochaines semaines, une intervention importante visant à assainir le climat de travail dans les écoles à la prochaine rentrée scolaire.

Elle pourrait venir du ministre de l'Éducation, s'il arrive à trouver un terrain d'entente avec les enseignants avec qui il est en pourparlers exploratoires actuellement. Sinon, le Conseil supérieur de l'éducation rendrait publiques les recommandations d'un rapport intérimaire sur la condition enseignante.

MARIANE FAVREAU

« Tant mieux si les parties peuvent convenir de modifications quelconques dans leurs discussions sur les règles budgétaires et les décrets, affirme le président du conseil, M. Claude Benjamin. J'aimerais autant qu'il n'y ait pas de rapport intérimaire sur notre étude de la condition enseignante. Ce

n'est pas à nous à faire les choix politiques. »

Ces pourparlers exploratoires, qui se poursuivent au plus haut niveau syndical et ministériel, sont une donnée nouvelle. Interprétées diversement, ces rencontres semblent vouloir mener à une convergence de vues sur les difficultés vécues dans les écoles et sur les éléments de solutions à envisager, notamment sur la possibilité d'une réouverture des décrets.

Toutefois, l'échéancier est très serré, comme le rappelait M. Benjamin en entrevue. L'adoption des règles budgétaires qui décident de l'attribution des fonds aux commissions scolaires en fonction de certains paramètres, les règles d'affectation du personnel et la préparation de la prochaine année scolaire ne peuvent souffrir de retard. Par exemple, les mises

en disponibilité d'enseignants doivent se faire au premier mai. D'où l'importance de prendre des décisions significatives avant la fin d'avril.

M. Benjamin réunit son conseil jeudi et vendredi pour le mettre au courant du travail réalisé jusqu'ici par le comité qui enquête sur la condition enseignante. Et avant la fin du mois, il y aura une réunion spéciale pour décider s'il doit y avoir un rapport intérimaire

sur la tâche seulement, assorti de recommandations.

Au moment où commençait, hier, l'audition des organismes nationaux d'éducation, M. Benjamin faisait un bilan très positif des audiences régionales qui ont mené le comité à travers la province et lui ont permis d'entendre 134 groupes. Il signale la qualité des interventions et la similitude de certains constats qui dépassent le message purement syndical.

Il relève des concordances sur

plusieurs points. Tout d'abord, sur l'image ternie des enseignants dont il se demande quelle pourrait être la recette pour la redorer. Autre concordance sur le fait que les enseignants veulent « être dans le coup dès le départ » quand il est question de nouveaux programmes ou de nouvelles politiques. Ils ne veulent pas être de simples exécutants, constate-t-il.

De plus, « on nous a décrit, sur la tâche, une situation pénible et assez convaincante en certaines disciplines et en certaines matières ». C'est le cas, par exemple, les spécialistes au primaire et de certaines matières au secondaire.

Mais il constate des divergences entre plusieurs intervenants sur les remèdes: « les enseignants ne sont pas très chauds pour le titulariat et la diversification des tâches. Craignent-ils le peu de mécanismes qui assureraient l'équité? Ils sont quelque peu isolés là-dessus. »

Sans vouloir dévoiler les recommandations vers lesquelles s'achemine le conseil, M. Benjamin assure que « dans les aménagements qu'on va essayer de trouver, il n'y aura pas de minutage de la tâche comme celui qu'on a décrit ».

La majorité des mémoires régionaux ont fait état du nombre d'élèves par groupe, du nombre de groupes que doit voir l'enseignant, du nombre de disciplines à enseigner. Le conseil est à compiler des données sur le nombre d'enseignants qui ont changé de niveau d'enseignement, de disciplines à enseigner ou de type de clientèle.

Enfin, la rapidité avec laquelle on applique les nouveaux programmes, les nouvelles politiques sur l'évaluation ou l'enfance en difficulté et le manque de moyens qui les accompagnent (pas de manuel, guides pédagogiques en retard), est un autre élément souvent souligné.

La loi 40 avant Pâques?

C'est avant Pâques que le projet de loi 40 amendé serait déposé à l'Assemblée nationale pour la deuxième lecture, selon une source généralement bien informée. Depuis son accession au ministère de l'Éducation, M. Yves Bérubé a rencontré la plupart des dirigeants d'organismes nationaux d'éducation, notamment pour examiner leurs positions sur le projet de loi. Déjà, après la commission parlementaire qui a entendu les mémoires sur la question, le ministre Camille Laurin avait l'intention d'amender le projet. On ignore toutefois si M. Bérubé scindera le projet pour réaliser d'abord une restructuration, laissant pour plus tard le nouveau partage des pouvoirs.

Autres informations en page C-12

Construction: rien ne va plus entre la FTQ et la CSN

■ A trois semaines de l'échéance du décret régissant l'industrie de la construction, la FTQ-Construction a fait savoir hier qu'elle abandonnait dorénavant toute idée de rencontre et de négociation commune avec la CSN-Construction.

Jean-Paul Rivard, directeur général de la FTQ-Construction, n'y va pas par quatre chemins: « Vous pouvez le dire à tout le monde: la convention collective dans la construction, elle va se signer entre la FTQ-Construction, le Conseil provincial et

l'employeur. La CSN-Construction n'est plus dans le décor, quant à nous. »

« On signera pour tout le monde, et tant pis pour la CSN-Construction », a-t-il lancé, au cours d'une interview avec la Presse canadienne.

Le conciliateur, Raymond Leboeuf, nommé vendredi par le ministère du Travail, entre en jeu au moment où la négociation avec l'employeur n'a pas encore débuté. De plus, la FTQ-Construction et la CSN-Construction ne parviennent pas à

convenir, avec le Conseil provincial de la construction, d'une base de revendications communes.

Quant au Conseil provincial de la construction, qui représente 30 p. cent des travailleurs de l'industrie, il se voit divisé entre deux feux. La FTQ-Construction représente 42 p. cent des syndiqués et la CSN-Construction: 17 p. cent.

Pourquoi ?

Du côté de la CSN-Construction, on ne comprend pas un tel « refus de négocier » de la FTQ-Construction.

« La FTQ s'objecte à une entente. Je ne saisis pas leur intérêt; je n'ose présumer du pourquoi d'une telle attitude; j'aimerais bien qu'on me le dise », répliquait Michel Gauthier, coordonnateur de la CSN-Construction.

La CSN justifie son étonnement par le fait que les trois associations s'entendent pourtant sur plusieurs revendications communes. « On s'échange des documents. On n'est pas loin les uns des autres. »

Toutes refusent ca-

tégoriquement la proposition patronale de réduction salariale de l'ordre de 20 p. cent. Toutes tiennent à lutter farouchement contre le travail au noir, qui prive les ouvriers syndiqués de 25

p. cent de leurs chances d'emploi.

Manif de la CSN

Hier, à l'heure du midi, la CSN-Construction organisait des manifestations à travers la province. Elle protestait à la

fois contre le travail au noir dans l'industrie, et pour critiquer les propositions patronales de l'Association des entrepreneurs en construction, dans la négociation qui s'amorce.

À Montréal, la ma-

nifestation réunissait plus de 150 ouvriers, devant l'édifice d'Hydro-Québec, qui abrite le bureau du premier ministre Lévesque.

Le conseil central de la CSN s'est vu refuser une rencontre

immédiate avec le bureau du premier ministre. Des représentants ont cependant accepté une rencontre, jeudi, afin d'entendre les griefs et revendications de l'association syndicale.

audio centre

le choix de critiques

harman/kardon
puissant, musical et précis
Dave Pickerell

Bang & Olufsen
simple d'opération, ne raye pas mes disques simplement sublime
P. Zambori

KEF
mes recherches prirent fin, après avoir entendu les enceintes KEF
L. Lafontaine

l'ensemble complet \$ 990.

AUDIO CENTRE Laval 1930 Boul. St. Martin • 687-3627
AUDIO CENTRE Montréal 5260 Sherbrooke O. • 482-4420
AUDIO CENTRE Lasalle 8018 Boul. Champlain • 364-2447

BOWRING

Les cadeaux qui disent « Je t'aime! »
- SOLDE -



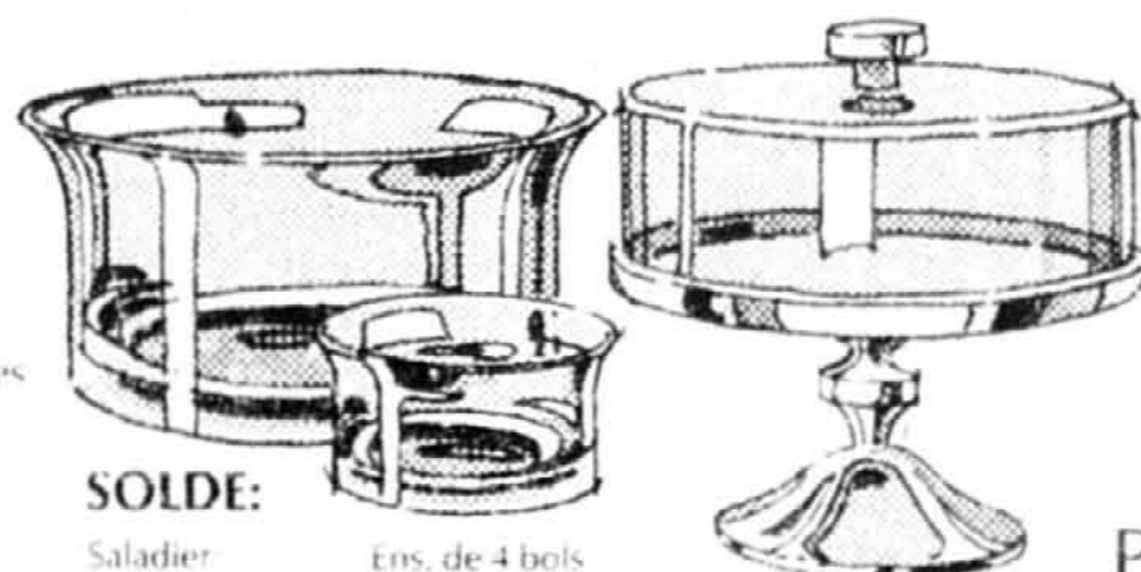
RAVISSANT SERVICE DE PORCELAINE

La délicatesse du motif floral pastel est rehaussée par la blancheur de la porcelaine. Un ensemble de service empreint de fraîcheur qui convient bien aux réunions entre amis.

Jusqu'à 20% de rabais
Prix courant: de 7,50 \$ à 24,98 \$ l'unité
Prix réduit: de 5,99 \$ à 19,99 \$ l'unité

ARTICLES DE VERRE FAITS MAIN

Très classiques, le saladier, les bols individuels permettant de servir fruits ou salades et le présentoir à gâteaux avec cloche de verre s'harmonisent avec les tables de tous les styles.



SOLDE: Saladier: 19,99 \$ l'unité

Ens. de 4 bols individuels: 19,99 \$

Présentoir à gâteaux: 39,99 \$ l'unité

PRATIQUES NAPPERONS ET SERVIETTES

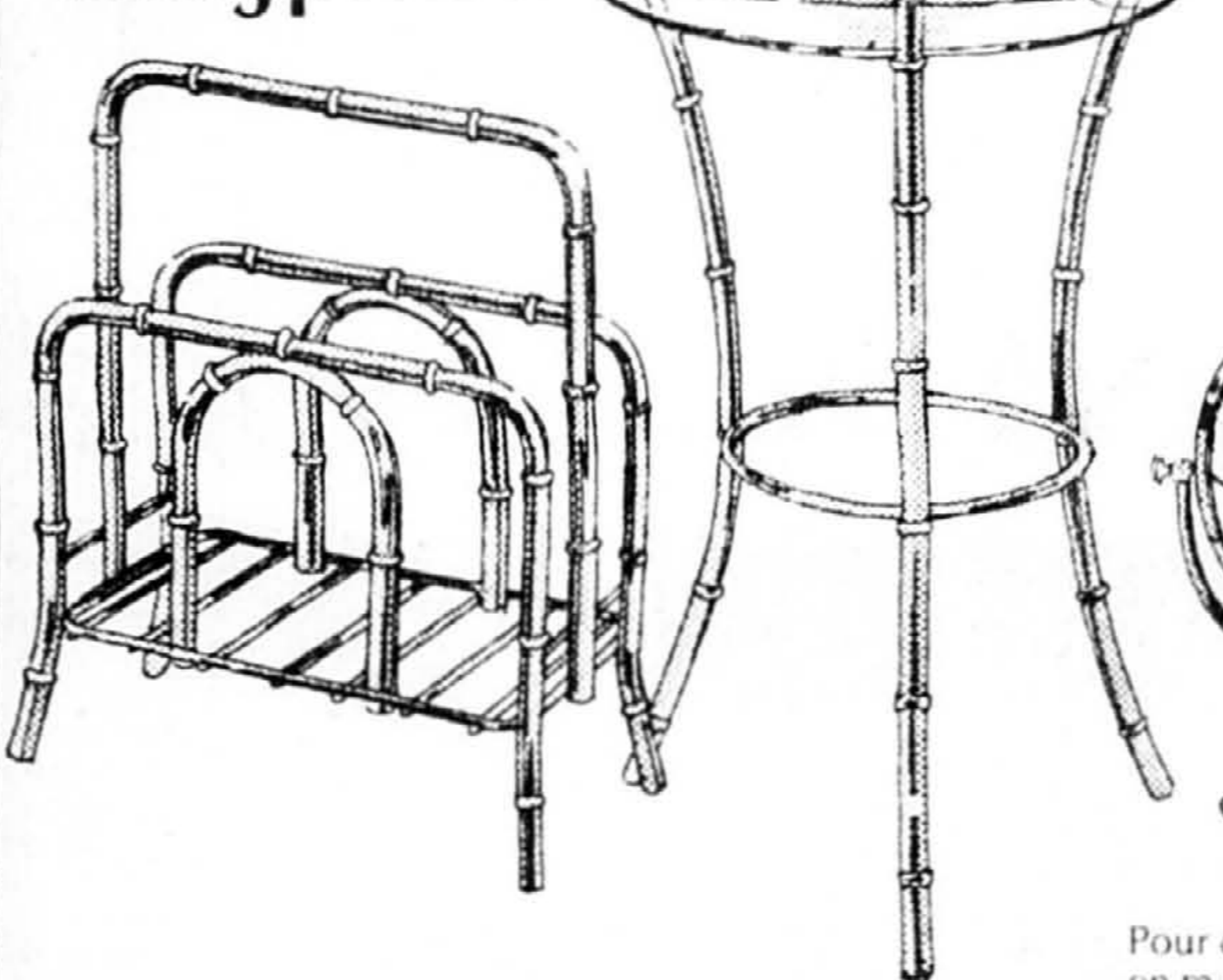
Ces ensembles cadeaux comptant 4 napperons et 4 serviettes de table de modèles et de couleurs assortis seront certainement très appréciés.

SOLDE: 29,99 \$ l'ensemble

ACCESSOIRES PLAQUES LAITON

Ces accessoires chic et fonctionnels témoignent d'un goût certain. L'enduit époxyde appliqué sur les structures métalliques augmente la durabilité.

SOLDE: 31,99 \$ l'unité



IMPORTATIONS EN LAITON

Notre nouvelle collection d'articles uniques en laiton massif est un hommage à la beauté et à la qualité. Venez constater le vaste choix d'articles à prix réduits dans tous les magasins Bowring.

Jusqu'à 20% de rabais

Pour célébrer la Fête des mères, de nombreux autres articles en magasin sont en solde.

Place Bonaventure/Les Galeries d'Anjou/Centre Laval/Cavendish Mall/Carrefour Laval
Place Vertu/Les Terrasses/Fairview Centre/Les Promenades St. Bruno

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express

UNE MEILLEURE COUVERTURE AVEC GM...

Le Plan de protection continue appuyé par GM.

Maintenant vous obtenez une protection de 5 ans ou 100 000 km.

Pour seulement quelques sous par jour, le Plan de protection continue GM vous protège contre la plupart des pannes mécaniques ou électriques majeures. Vous obtenez aussi un service d'urgence sur la route. Des allocations pour le remorquage ou la location de voiture. Soixante jours d'essai. Et le plan est même transférable. Avec le vaste réseau de concessionnaires GM, vous êtes assuré d'obtenir du service presque partout en Amérique du Nord.

Et surtout, c'est le seul et unique plan appuyé à 100% par GM.

Ça, c'est rassurant.

En achetant votre nouvelle voiture ou votre nouveau camion GM, parlez à votre concessionnaire de la couverture GM.

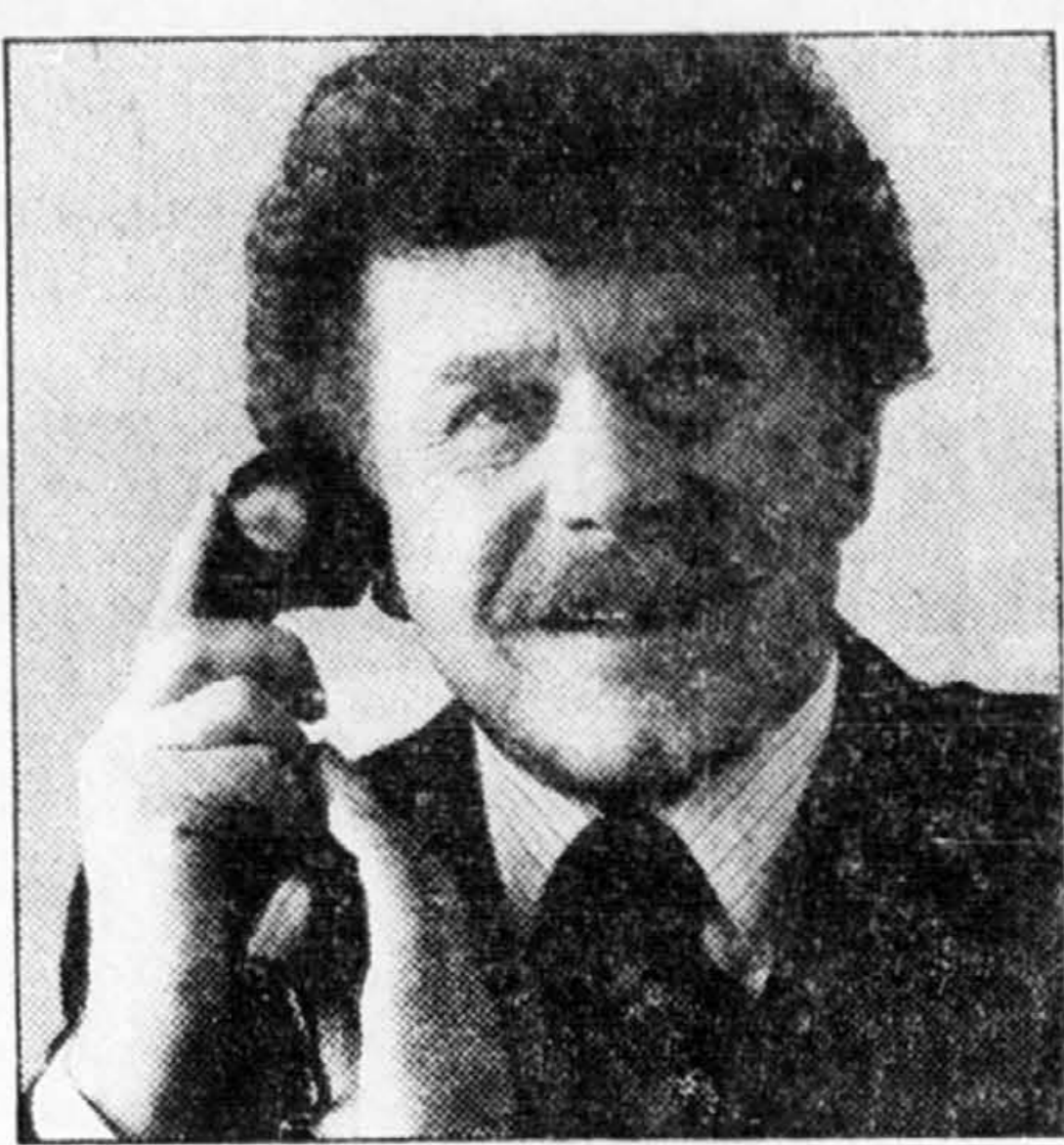
Roulez en toute tranquillité avec le seul plan de protection auto ou camion appuyé par GM.



GM 75

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

Pour cette chronique, veuillez adresser vos lettres comme suit: «Quoi faire aujourd'hui» LA PRESSE, 7, Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9



«J'ai pas fini d'en apprendre...»

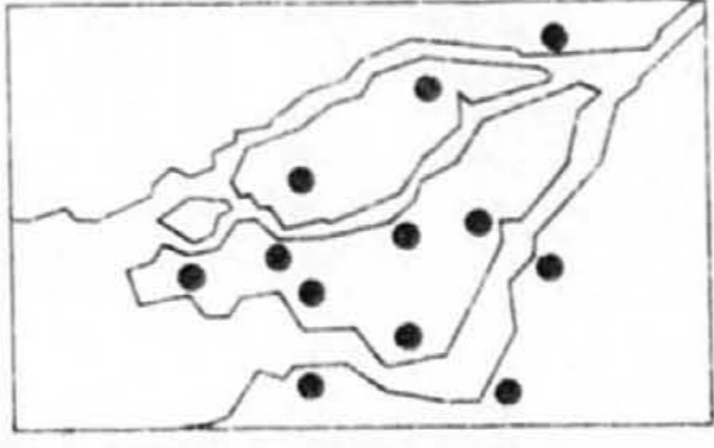
«En appelant la compagnie d'assurances Belair, j'ai appris ce que c'est, du service! En quelques minutes, un conseiller Belair m'a expliqué ce qu'il me fallait comme assurance automobile, il m'a parlé de modalités de paiement adaptées à ma situation, et le plus beau... c'est qu'il m'a appris que j'avais droit au «plan reconnaissance» de Belair pour bons conducteurs. Vous, qu'attendez-vous pour apprendre tout ça?»

270-9111

Tout près de vous!



Dans la région de Montréal, 14 bureaux ouverts de 9h00 à 21h00, du lundi au vendredi.



AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES · SOUMISSIONS

AVIS

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code Civil, qu'un acte de cession de toutes les créances présentes ou futures de Les Bois Frannick Inc. (Frannick Inc.), ayant sa principale place d'affaires à 2215, boul. Industriel, Laval, en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 7 avril 1984, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 15 avril 1984, sous le no 525153.

Laval, le 4 avril 1984.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire «Printemps 84» du mercredi 4 avril dernier page 11: la table en plastique du mobilier de jardin mesure 26 pouces et non 32 pouces tels que mentionnés.

Nos excuses à notre clientèle.

Miracle Mart

MISE AU POINT

Veuillez noter que dans notre circulaire «Chez Sears», on se surpris en vigueur du 7 au 14 avril 1984, à la page 10, les mentions «Rabais 10% et «Sears ord. 49,95» n'auraient pas dû apparaître pour les housses «Classic Touch Sierra» no 98850. A la page 14, les articles A et B, ensembles canne/moulinet no 10795/794 ne sont pas disponibles pour le moment, mais nous acceptons les commandes.

Nous nous excusons de ce contretemps.

SIMPSONS-SEARS LTÉE

ANNULATION ENTREPRISE

Appel d'offres no 84M-127P
Projet no 138457
Travaux de rénovations intérieures
E.I.C. — Bureau régional
1441, rue Saint-Urbain
MONTREAL (Québec)

Veuillez prendre note que l'appel d'offres ci-haut mentionné est annulé.

Canada

Si vous cherchez un acheteur Les petites annonces 285-7111

AVIS PUBLIC

Vous est par la présente donné par le soussigné, greffier de la susdite ville, que lors d'une séance régulière tenue le mardi 6 mars 1984, la Commission de cette ville a adopté le règlement numéro 402 pourvoyant à la construction de trottoirs et de pavage sur les rues Wolseley, Percival et Easton et à un emprunt de \$335,000 à ces fins remboursables sur une période de vingt ans.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient maîtres et citoyens canadiens à la date du 6 mars 1984 s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les Cités et Villes de la province de Québec, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement municipal numéro 402 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 et 393 de la même loi.

Que cette demande a lieu, selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 et 384 de la Loi sur les Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9h à 19h, les 17 et 18 avril 1984, aux bureaux de la Ville, situés au 50 Westminster sud.

Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 402 fasse l'objet d'un scrutin est de 163 et qu'à défaut de ce nombre, ledit règlement aura la réputation d'avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter aux bureaux de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures de la période d'enregistrement.

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 18 avril 1984, dans la salle réservée aux séances publiques du Conseil de cette Ville à compter de 19h05.

Donné à Ville de Montréal-Ouest ce 10e jour d'avril 1984.

MICHEL DUVAL Greffier

CONFÉRENCE

Le Collège de Rosemont présente une conférence de M. Henri Laborit, biologiste, sur le thème «La biologie des comportements», à 20h, à l'auditorium du collège, 6400, 16e Avenue. La conférence sera suivie d'une période de questions. L'entrée est gratuite, mais il faut se procurer un laissez-passer à la Coopérative du collège ou à la porte de la salle. Renseignements complémentaires: 725-5074.

RÉUNION

Le groupe «Auto-psy» (Autonomie psychiatriques) invite toutes les personnes ayant ou non un passé psychiatrique à son café-rencontre, à 19h30, aux Ateliers d'éducation populaire, 350, rue Boucher, local 38 (près de la station de métro Laurier). Renseignements complémentaires: 276-2290.

DIVERS

Le Mouvement québécois pour combattre le racisme organise un symposium sur le thème «Peuples colonisés et droits nationaux» (trois cas de dépossession territoriale: les autochtones d'Amérique, les Palestiniens, les peuples noirs de l'Afrique du Sud), le 13 avril, à 19h, et le 14 avril, à la salle AM-050 du pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM. Renseignements complémentaires: Yolande Geadah, 362-7670.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «4e Dimension». Ven., 18:10, 21:50; en sem., 20:40. «Cujos». En sem., 19:00; ven., 20:10.

ASTRE (2): «L'Africain». En sem., 21:05; ven., 18:00, 21:25. «Le Ruffian». En sem., 19:10; ven., 20:00.

ASTRE (3): «Bonheur d'occasion». En sem., 21:00; ven., 19:05; ven., 22:05.

ASTRE (4): «Monsieur Mamam». En sem., 21:15; ven., 18:10, 22:00. «Avis de recherche». En sem., 19:10; ven., 19:50.

BEAVER: «Fantasy World». 12:30, 14:50, 17:20, 19:40, 22:00. «One page of love». 11:00, 13:20, 15:50, 18:10, 20:40.

BERRI (1): «Les dieux sont tombés sur la tête». 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.

BERRI (2): «Carmen». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

BERRI (3): «Un homme parmi les loups». 13:00, 15:15, 17:20, 19:25, 21:30.

BERRI (4): «Alexandre le bienheureux». 13:20, 15:15, 17:10, 19:05, 21:00.

BERRI (5): «L'été meurtrier». 13:10, 15:40, 18:25, 21:00.

BIJOU: «Rêves voluptueux». 12:15, 14:55, 17:30, 20:10. «Exubérantes et enjouées». 13:35, 16:10, 18:50, 21:30.

BONAVENTURE (1): «Against All Odds». Ven., 19:00, 21:15; du lun. au jeu., 20:00.

BONAVENTURE (2): «Entre nous». Ven., 19:00, 21:15; du lun. au jeu., 20:00.

BROSSARD (1): «Les anges du mal». Ven., 21:35; du lun. au jeu., 19:30. «Descente aux enfers». Ven., 19:50; du lun. au jeu., 21:10.

BROSSARD (2): «L'éducation de Rita». Ven., 19:15, 21:15; du lun. au jeu., 20:00.

BROSSARD (3): «Les copains d'abord». Ven., 19:15, 21:25; du lun. au jeu., 20:00.

CAPITOL SAINT-RÉMI: «Comme un papillon». Ven., 19:30. «Emmanuelle 4». Ven., 21:15.

CARREFOUR (1) (Saint-Jérôme): «L'explosion du Poséidon». 19:30. «J'ai vécu 2 fois». 21:00.

CARREFOUR (2): «Les casseurs». 19:30. «Mesrine». 21:05.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Le club des plaisirs». 11:30, 14:55, 18:20, 21:50. «Tu ne penses qu'à ça». 12:40, 16:10, 19:35. «La fille à tout faire». 13:45, 17:10, 20:40.

CARTIER-LAVAL: «Les copains d'abord». Ven., 19:30, 21:30; du lun. au jeu., 20:00.

CHAMBLAY: «Emmanuelle 4 en 3-D». «Comme un papillon». 19:30.

CHAMPLAIN (1): «Les casse-cou en liberté». Ven., 21:40; du lun. au jeu., 19:30. «La vengeance des fantômes». Ven., 19:30; du lun. au jeu., 21:15.

CHAMPLAIN (2): «L'éducation de Rita». Ven., 19:20, 21:30; du lun. au jeu., 20:00.

CINÉMA V: «Wild Style». 19:00. «Zeig». 19:15. «The Seduction of Mimmi». 21:00. «Breaker Morant». 21:15.

CINÉMA CRISTAL: «Tattoo». «They call me Bruce». «Tendres cousines». Merc., jeu., ven.

CINÉMA DE MONTREAL (1): «Emmanuelle 4 en 3-D». 13:00, 14:40, 16:25, 18:10, 20:00, 21:45.

CINÉMA DE MONTREAL (2): «Coup de foudre». 13:00, 17:00, 21:00. «Papy fait de la résistance». 15:00, 19:00.

CINÉMA DE PARIS: «Up the Creek». 13:20, 15:15, 17:10, 19:05, 21:00.

CINÉMA DU VILLAGE: «Nous étions un seul homme». 19:30. En taxi aux toilettes. 21:30.

CINÉMA LA CITE (1): «Police Academy». 18:00, 19:50, 21:40.

CINÉMA LA CITE (2): «Blame it on Rio». 19:30, 21:30.

CINÉMA LA CITE (3): «The Hotel New Hampshire». 19:15, 21:20.

CINÉMA RIVE-NORD (1) (Repentigny): «Mesrine». 21:30. «J'ai épousé une ombre». 19:30.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «La quatrième dimension». 21:40. «L'arme absolue». 19:30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «La fille à la valise». 18:35. «Paris nous appartient». 20:35.

CINÉPLEX (1): «Countryman». 13:15, 15:15, 17:15, 19:20, 21:25.

CINÉPLEX (2): «Countryman». 13:15, 15:15, 17:15, 19:20, 21:25.

CINÉPLEX (3): «Never Cry Wolfe». 13:20, 15:25, 17:30, 19:35, 21:40.

CINÉPLEX (4): «Can She Bake a Cherry Pie?». 13:10, 14:55, 16:35, 18:15, 20:00, 21:40.

CINÉPLEX (5): «Educating Rita». 13:15, 15:20, 17:30, 19:35, 21:45.

CINÉPLEX (6): «The Big Chill». 13:20, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINÉPLEX (7): «Silkwood». 14:00, 16:30, 19:00, 21:30.

CINÉPLEX (8): «Reuben Reuben». 13:30, 15:25, 17:25, 19:25, 21:25.

CINÉPLEX (9): «Experience Preferred But Not Essential!». 13:15, 14:40, 16:05, 17:30, 19:00, 20:25, 21:55.

COMMODORE: «Gisele». «Les folies d'Elodie».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Les compères». 12:10, 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Les farceurs». 12:05, 13:55, 15:45, 17:35, 19:25, 21:15, 22:52.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Rêves voluptueux». 13:35, 16:15, 18:55, 21:35. «Exubérantes et enjouées». 12:15, 14:55, 17:35, 20:15.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «La 4e dimension». 12:10, 16:30, 20:50. «Arme absolue». 14:15, 18:35.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Scissers». 20:30.

CÔTE-DES-NEIGES (1): «Against All Odds». Ven., 19:00, 21:40; lun., mar., 20:00. «Romancing the Stone». Mer., jeu., 19:00, 21:15.

CÔTE-DES-NEIGES (2): «Hard to Hold». 19:15, 21:15.

CRÉMAZIE: «Les copains d'abord». Ven., 19:30, 21:30; du lun. au jeu., 20:00.

DAUPHIN (1): «Sonatine». Ven., 19:30, 21:30; du lun. au jeu., 20:00.

DAUPHIN (2): «Fanny et Alexandre». 20:00.

DÉCARIE SQUARE (1): «Up the Creek». Ven., 19:05, 21:00; du lun. au jeu., 20:00.

DÉCARIE SQUARE (2): «The Dressers». Ven., 19:00, 21:20; du lun. au jeu., 20:00.

DORVAL (1): «Where the Boys Are». 19:15, 21:15.

DORVAL (2): «Footloose». 19:30, 21:30.

DORVAL (3): «Ice Pirates». 19:00, 21:00.

ELYSEE (1): «Un amour en Allemagne». 19:20, 21:25.

ELYSEE (2): «La balade de Narayama». 18:30, 21:00.

ESPACE 9: (Salle 1): «Bernard et Bianca». Ven., lun., mar., 19:00. «Mickey». Ven., lun., mar., 18:30. — (Salle 2): «Brainwash». Du ven. au mar., 20:45.

EVE: «Blondes Have More Fun». 9:50, 12:25, 15:05, 17:40, 20:20. «Inscrutable». 11:10, 13:50, 16:25, 19:05, 21:40.

FAIRVIEW (1): «Blame it on Rio». 19:30, 21:30.

FAIRVIEW (2): «Police Academy». 19:00, 21:00.

GREENFIELD (1): «L'opéra de la terreur». 19:20, 21:00.

GREENFIELD (2): «Police Academy». 19:20, 21:10.

GREENFIELD (3): «Mesrine». 19:15, 21:15.

GUY: «Jezebel». 12:00, 14:05, 16:15, 18:25, 20:35. «Aunt Peg's Fulfillment». 12:55, 15:00, 17:10, 19:20, 21:30.

IMPERIAL: «Greystoke: The Legend of Tarzan». 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.

JEAN-TALON: «Les casse-cou en liberté». Ven., 21:40; du lun. au jeu., 19:30. «La vengeance des fantômes». Ven., 19:30; du lun. au jeu., 21:30.

KENT (1): «Greystoke: The Legend of Tarzan». 19:00, 21:15.

KENT (2): «Racing With The Moon». 19:45, 21:45.

L'AMOUR: «Seduction of Cindy». 12:00, 14:10, 16:25, 18:35, 20:50. «Amour». 13:05, 15:20, 17:35, 19:45, 22:05.

L'AUTRE CINÉMA: «The Trouble With Harry». 19:15. «Les maîtres du temps». 19:30. «Les yeux des oiseaux». «Bienvenue en Uruguay». 21:15. «Prénom Carmen». 21:30.

LAVAL (1): «L'opéra de la terreur». 18:15, 20:00, 21:45.

LAVAL (2): «Mesrine». 19:10, 21:25.

LAVAL (3): «Le droit de tuer». «Le passage de la pluie». 19:00.

LAVAL (4): «Le bon plaisir». 19:15, 21:20.

LAVAL (5): «Amour, désir et extase». «Confidences d'une jeune mariée». 18:00, 19:00, 20:30.

LOEWS (1): «Blame it on Rio». 12:00, 13:55, 15:55, 17:55, 19:55, 22:00.

LOEWS (2): «Racing with the moon». 13:00, 15:10, 17:20, 19:35, 21:50.

LOEWS (3): «Splash». 12:45, 14:55, 17:05, 19:15, 21:25.

LOEWS (4): «Terms of Endearment». 12:00, 14:20, 16:45, 19:10, 21:40.

LOEWS (5): «Reckless». 12:30, 14:15, 16:00, 17:45, 19:35, 21:30.

MASCOUCHE (1): «Mesrine». 20:40. «Mon papa a 15 ans». 19:30.

MASCOUCHE (2): «Les dieux sont tombés sur la tête». 20:40. «Le quart d'heure américain». 19:00. «C'est pas moi, c'est lui». 22:30.

MERCIER: «Les anges du mal». 21:40. «Descente aux enfers». 19:55.

MONTENACH (1) (Beloeil): «Embrasement, je te quitte». 19:00. Mat., sam., dim., 13:15. «Être ou ne pas être». 20:50. Mat., sam., dim., 15:05.

MONTENACH (2): «Petites annonces très spéciales, elles prennent du plaisir». «Ma mère me prostitue». 19:15.

ODÉON LAVAL (1): «Les casse-cou en liberté». Ven., 21:25; du lun. au jeu., 19:20. «La vengeance des fantômes». Ven., 19:20; du lun. au jeu., 21:05.

ODÉON LAVAL (2): «L'éducation de Rita». Ven., 19:00, 21:05; du lun. au jeu., 20:00.

OMEGA (1): «La quatrième dimension». Ven., 14:55, 18:45, 22:35; du lun. au jeu., 21:30. «Les Cadences de l'amour». Ven., 12:45, 16:35, 20:25; du lun. au jeu., 19:30.

OMEGA (2): «Inlassables compagnons de plaisir». Ven., 13:00, 16:00, 19:00, 22:00; du lun. au jeu., 21:00. «Neiges brûlantes». Ven., 14:20, 17:20, 20:20; du lun. au jeu., 19:30.

OUIMÉSCOPE: «Le cristal magique». 19:20, 21:30. «Sarah». 19:00, 21:15.

OUTREMONT: «Banzai». 19:15. «La femme flambee». 21:30.

PALACE (1): «Where the boys are». 12:10, 14:05, 16:00, 17:55, 19:40, 21:45.

PALACE (2): «Unfaithfully Yours». 12:25, 14:10, 15:55, 17:40, 19:30, 21:20.

PALACE (3): «Ice Pirates». 12:15, 14:10, 16:05, 18:00, 19:55, 21:50.

PALACE (4): «Misunderstood». 12:05, 13:55, 15:45, 17:35, 19:25, 21:15.

PALACE (5): «Lossier». 12:10, 14:05, 16:00, 17:55, 19:50, 21:45.

PALACE (6): «Footloose». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

PAPINEAU (1): «Neiges brûlantes». 11:50, 14:40, 17:30, 20:20. «Inlassables compagnons». 13:20, 16:10, 19:00, 21:50.

PAPINEAU (2): «Les cadences de l'amour». 11:45, 14:20, 16:55, 19:30, 22:05. «Amours passionnées». 12:55, 15:30, 18:05, 20:40.

PARADIS (1): «Jamais plus jamais». En sem., 21:10; ven., 19:50. «Superman III». En sem., 19:00; ven., 17:45, 22:10.

PARADIS (2): «La folle histoire du monde». En sem., 19:15; ven., 19:50. «Être ou ne pas être». En sem., 20:55; ven., 18:00, 21:30.

PARADIS (3): «Chez Parky». En sem., 19:00; ven., 20:00. «Chez Parky II: le lendemain». En sem., 20:45; ven., 18:15, 21:45.

PARALLELE: «Strass Café». 19:20. «La cuisine rouge». 20:50. «La turlutte des années dures». 22:30.

PARIS (1) (Saint-Hyacinthe): «Dar l'invincible». 19:00. «Carnage». 21:00.

PARIS (2): «Couples libérés cherchant compagnons libérés». 19:00. «Les 5 doigts de l'amour». 20:10.

PARISIEN (1): «Mesrine». 12:40, 14:50, 17:00, 19:15, 21:25.

PARISIEN (2): «L'opéra de la terreur». 12:55, 14:35, 16:20, 18:05, 19:45, 21:30.

PARISIEN (3): «Garçon». 13:00, 15:00, 17:00, 19:05, 21:10.

PARISIEN (4): «Le bon plaisir». 13:15, 15:20, 17:25, 19:35, 21:45.

PARISIEN (5): «A nos amours». 12:20, 14:10, 16:05, 18:00, 19:55, 21:55.

PLACE DU CANADA: «Hard to hold». 19:00, 21:00.

PLACE LONGUEUIL (1): «Les casse-cou en liberté». Ven., 21:25; du lun. au jeu., 19:30. «La vengeance des fantômes». Ven., 19:35; du lun. au jeu., 21:15.

PLACE LONGUEUIL (2): «Les dieux sont tombés sur la tête». Ven., 19:20, 21:20; du lun. au jeu., 20:00.

PLACE VILLE-MARIE (1): «The Hotel New Hampshire». 12:45, 14:55, 17:05, 19:15, 21:25.

PLACE VILLE-MARIE (2): «Hanna K.». 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:15. À compter de mer., «Terms of Endearment». 12:00, 14:20, 16:40, 19:00, 21:25.

PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «The Dresser». 19:00, 21:20. A compter de mar., «Romancing the Stone».

PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Tank». Ven., 19:00, 21:00; du lun. au jeu., 19:30. A compter de mer., «Romancing the Stone». 19:15, 21:30.

PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Carmen». Ven., 19:30, 21:30; du lun. au jeu., 20:00.

RIO (1): «Blonde enflammée». «Jeux intimes pour jeunes filles». «Leçons très particulières». Ven., à compter de 13:00; en sem., à compter de 19:00.

RIO (2): «Chez Parky». «Chez Parky II, le lendemain». Ven., à compter de 13:00; en sem., à compter de 19:00.

SAINT-DENIS (2): «Superman II». 18:00. «Superman III». 20:40.

SAINT-DENIS (3): «La 4e dimension». 17:20, 21:20. «L'arme absolue». 19:00.

SEVILLE: «Lord of the Flies». 19:30. «The Hungers». 21:15.

VERDUN: «Les casse-cou en liberté». Ven., 21:35; du lun. au jeu., 19:30. «La vengeance des fantômes». Ven., 19:30; du lun. au jeu., 21:20.

VERSAILLES (1): «Mesrine». 19:10, 21:10.

VERSAILLES (2): «L'opéra de la terreur». 18:00, 19:40, 21:20.

VERSAILLES (3): «Le droit de tuer». «Le passage de la pluie». 19:05.

VILLERAY: «Les anges du mal». 19:25. «Descente aux enfers». 21:00.

WESTMOUNT SQUARE: «Where the boys are». 19:35, 21:30.

YORK: «Police Academy». 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:45.

DANSE

EXPO-THÉÂTRE (Cité du Havre) — Le Ballet national de Pologne Slask. En sem., 20:00; sam., 17:00, 21:00; dim., 15:00.

MUSIQUE

LA CHACONNE (342 e., Ontario) — Sonia del Rio, danseuse. 21:00.

CONSERVATOIRE (100 e., Notre-Dame) — Vincent Lapointe, altiste. 12:00. Mirella Antoun, pianiste. 20:00.

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Orchestre du Centre National des Arts, d'Ottawa. Dir. Franco Mannino, Marianna Christos, soprano, et Franco Farina, ténor. Extraits de «La Traviata» (Verdi). «Manon Lescaut» et «La Bohème». 20:00.

CHAPELLE LOYOLA — Renée de Moissac, claveciniste. Oeuvres de Byrd, Frescobaldi, Bach et Rameau. 20:00.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Le Clan», de George Sibold. Du mar. au ven., 20:00; sam., 17:00, 21:00.

CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts) — «Mademoiselle Julie», d'August Strindberg. Du lun. au sam., 20:30.

THÉÂTRE FELIX LECLERC (1450 e., Ste-Catherine) — «La déprime». 20:00.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 e., av. des Pins) — «Ça pourrait être la fin du monde». «Les sept descentes de Murielle», de Tennessee Williams. Du mer. au dim., 20:00.

LA LICORNE (2075, Saint-Laurent) — «Addolorata», de Marco Micone. Du mar. au dim., 20:30.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER (4353 e., Sainte-Catherine) — «Les Belles-Sœurs», de Michel Tremblay. Jeu., ven., sam., 20:30.

ATELIER CONTINU (1200 e., Laurier) — «Père chinois», de Paule Marier et Michèle Poirier. Du mer. au dim., 20:30.

THÉÂTRE MÉRIDIEN (Hôtel Méridien, Complexe Desjardins) — «Mad in Canada». Comédie à sketches. Du mar. au ven., 20:30; sam., 20:00, 22:30; dim., 14:30.

HÔTEL REGENCE HYATT (Dîner-théâtre Les Masques, 777, University) — «Meurtre au Régence Hyatt». Avec Donald Pilon, Louise Latraverse et Normand Lévesque. Mer., jeu., ven., 19:00; sam., 18:30, 23:30; dim., 18:30.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis) — «Je l'homme Mona Mour», de Rachel Moisan et André Boulanger. Merc., jeu., 20:00; ven., sam., 20:00, 22:00.

GALERIE PHOTOGRAMME (2043, Saint-Denis) — «L'échappée, initiation à la gravité». Du mer. au dim., 20:30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS (Studio, Ottawa) — «Spring Rhythms», de Paul Gross. Sam., 14:00, 20:00; en sem., 20:00.

VARIÉTÉS

PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve) — Yvan Deschamps, 20:00.

SPECTRUM (318 e., Ste-Catherine) — Thomas Dolby. 20:00.

AU 4 SAOULS BAR (100 e., av. des Pins) — Jeanne d'Arc Charlebois. Ven., sam., 23:00; dim., 15:30; lun., mar., 20:00.

CARGO (4177, St-Denis) — Yves Boulianne, contrebassiste, John Howard, percussionniste, et Robert Leclerc, saxophoniste. 21:00.

CAFÉ THÉÂTRE (311 e., Ontario) — Bill Kral (danses africaines) et Tiger (danseur Kung-Fu). 21:00.

LE GRAND CAFÉ (1720, St-Denis) — Roger Walls. 21:30.

LE POURQUOI PAS (500 e., Rachel) — Mike Gauthier. 21:30.

L'AIR DU TEMPS (191 e., Saint-Paul) — Chris Hunter, de 17:00 à 20:00. Trio Franklin David, à compter de 21:30.

JAZZ BAR (169 e., Ontario) — Wreay Downs, pianiste, Skip Bey et Andrew White, à compter de 21:00.

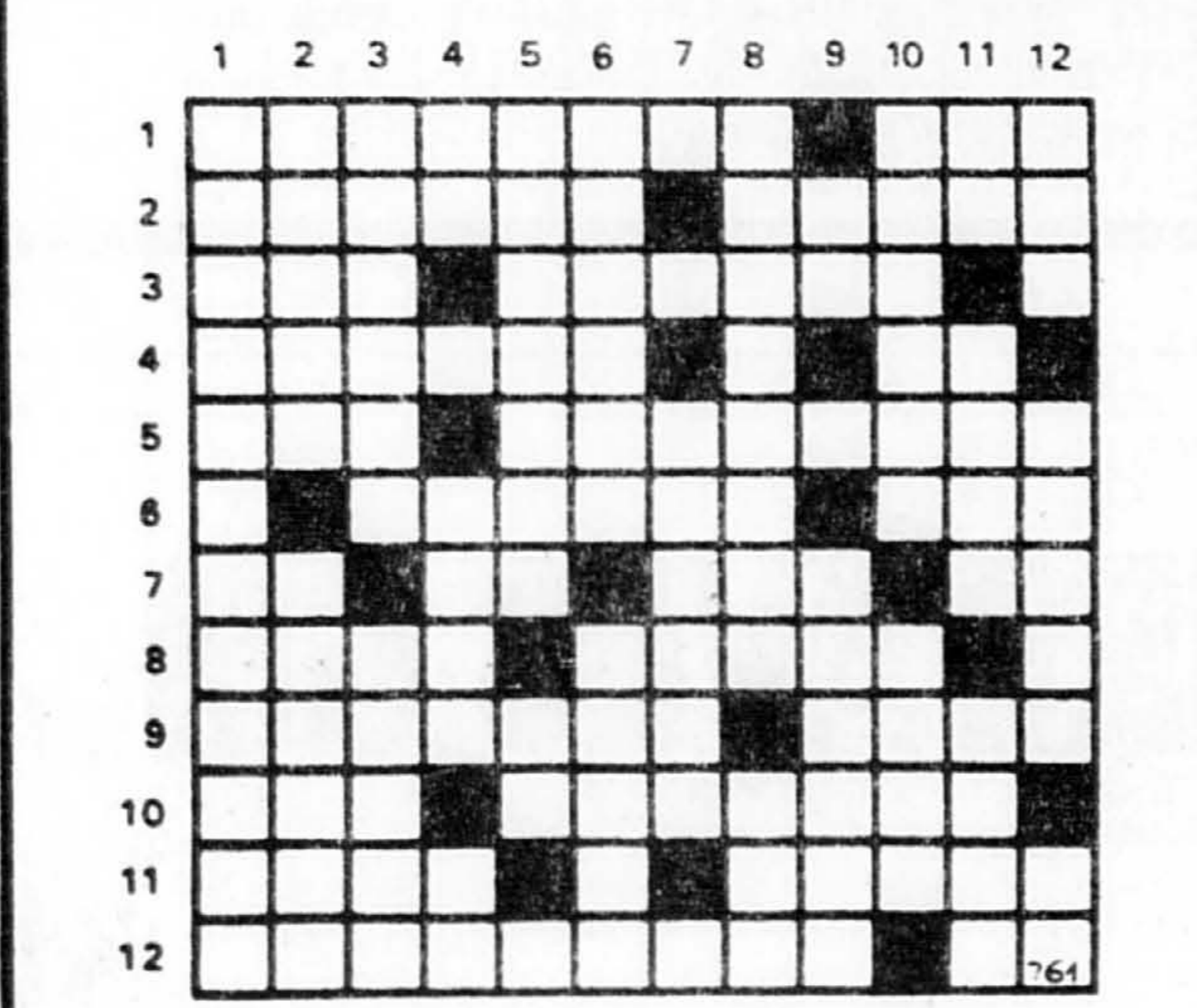
LA VIBILLE FRANCE (52, Saint-Jacques, métro Place d'Armes) — Roger Gravel, pianiste. Oeuvres de Chopin, Gershwin et Joplin. Du lun. au ven., de 17:00 à 19:00.

LE BONAVENTURE WESTIN (1, Place Bonaventure) — Michel Dulac. Mer., jeu., 21:30, 23:30; ven., sam., 22:00, minuit.

LE MOBY DICK'S (2121, Drummond) — Ronae Lee et son groupe, à compter de 20:00.

SOLMAR (111 e., Saint-Paul) — Tonio, Luis Duarte, Arthur Gaipo et le groupe Praios de Portugal, à compter de 20:00.

mots croisés Larousse



HORIZONTALEMENT

- 1—Générosité — Recueil de bons mots.
- 2—Sert à l'al

Les Communes adoptent la loi sur la santé à l'unanimité

OTTAWA (d'après UPC et PC) — Dans une rare manifestation de coopération, la Chambre des communes a adopté hier à l'unanimité le projet de loi C-3 sur la santé. Malgré l'opposition massive des médecins et des gouvernements provinciaux, et particulièrement du Québec, les députés des trois partis ont ratifié le projet de loi en troisième lecture par 213-0 voix. Soixante-quatre députés étaient absents de la Chambre, dont MM. Donald Johnston et John Munro, candidats à l'investiture libérale. Avant de recevoir l'assentiment royal, la loi doit encore être approuvée par le Sénat, sans doute avant la fin du mois. Elle devrait donc être en vigueur le 1er juillet. Le ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, a exprimé sa satisfaction après ce vote, et a souhaité que son long combat avec les provinces était désormais terminé.

Le but principal de cette loi est d'empêcher les médecins et les hôpitaux d'exiger des frais supplémentaires pour les soins déjà couverts par l'assurance-maladie. Mais sous le couvert de l'interdiction de la surfacturation et des tickets modérateurs, les gouvernements provinciaux y voient surtout une ingérence du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provinciale, en violation de la constitution. Certains ont même parlé de contester en cour cette législation.

Devant l'opposition des provinces, Mme Bégin a apporté une trentaine d'amendements au projet de loi initial. Mais cette nouvelle version a suscité une contestation encore plus vive.

Les gouvernements provinciaux anglophones se sont ainsi réunis la semaine dernière à Ottawa pour réclamer le retrait du projet de loi C-3.

Ste-Marguerite a offert un souper à Blouin et un cocktail à Lévesque

Le maire de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson, M. Yvon Dextraze et cinq de ses six conseillers ne comprennent pas que le député péquiste de Roussseau, M. René Blouin, joue « à la vierge offensée » parce que le conseil municipal aurait dépensé \$225 pour assister à un souper-causerie du chef libéral Robert Bourassa alors que la municipalité a dépensé près de \$150 de plus, le premier décembre dernier, pour le recevoir à souper, lui et son secrétaire.

PIERRE VENNET

Quelques mois plus tôt, lors du passage du conseil des ministres à l'Alpine Inn voisin, la municipalité avait reçu le premier ministre René Lévesque et ses ministres à un cocktail et, bien sûr, défrayé la note qui s'élevait à \$459,62.

Enfin, si on veut reculer un peu plus dans le temps, le conseil se rappelle avoir déboursé \$1 400 en 1980, croyant que le ministre Jacques Léonard, alors titulaire des Affaires municipales et député du comté voisin, annoncerait un octroi pour un projet de développement qui pilotait les autorités. « On nous avait promis de grandes nouvelles, il n'a rien annoncé du tout ».

Le conseil municipal de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson se sent donc la conscience bien tranquille et refuse d'être identifié aux libéraux provinciaux. « Le conseil de ville s'est toujours fait un devoir d'être présent aux activités de différents partis politiques », a déclaré hier midi le maire Dextraze lors d'une conférence de presse tenue dans la salle même du conseil. Pour ce faire, un budget a été voté pour les frais de représentation et de déplacement. C'est ce budget qui a servi à défrayer le cocktail donné pour

M. Lévesque, le souper de \$360,82 pour le député Blouin ou la participation au souper-causerie de M. Bourassa. « Quand un ancien premier ministre qui pourrait l'être à nouveau vient dans la région, il est normal qu'on aille l'entendre. On fait de même pour les libéraux fédéraux, les conservateurs ou le Parti québécois », d'expliquer le maire Dextraze.

On est d'autant plus indigné de l'attitude du député Blouin que le conseiller municipal Gérard Saint-Aubin, identifié comme organisateur péquiste du député Blouin, a assisté au souper-causerie de M. Bourassa, en compagnie de son épouse et qu'il a voté en faveur de la résolution du remboursement des frais à tous les membres du conseil, y compris donc les siens.

Si le conseil de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson se sent la conscience en paix, il n'apprécie guère cette publicité gratuite et en a gros sur le cœur contre le député Blouin, le conseiller municipal Saint-Aubin, seul absent lors de la conférence de presse d'hier et le ministre Bernard Landry. Le conseil a même décidé de saisir son avocat de l'affaire afin d'exiger les rétractations voulues.

En attendant, le maire Dextraze, accompagné de cinq de ses six conseillers a lu une longue déclaration dans laquelle il dit que « le président de la campagne de financement 84 du Parti québécois, M. Bernard Landry, qui se permet de demander à M. Robert Bourassa de condamner publiquement la sollicitation effectuée illégalement par ses organisateurs auprès des municipalités, devrait plutôt adresser ce reproche à ses propres organisateurs, en l'occurrence M. Saint-Aubin ». Malgré tout, le conseil refuse de se dire en guerre contre le PQ et même le député Blouin.

Granby: un boycottage pour les Franco-Manitobains

GRANBY (PC) — En guise d'appui aux Franco-Manitobains, l'administration municipale de Granby boycottera le congrès de la Fédération canadienne des municipalités devant se tenir à Winnipeg à la mi-juin et souhaite que ce geste fasse boule de neige. Le maire de Granby, M. Paul O. Trépanier, soutient dans une lettre que « l'absence des élus de ces 43 villes du Québec résultera en une pression politique non négligeable auprès des politiciens manitobains qui s'objectent à la reconnaissance officielle de la langue française dans leur province et aux droits constitutionnels de leurs concitoyens francophones ».

M. Trépanier estime que le boycottage général des dirigeants des municipalités québécoises aurait l'avantage « de démontrer aux opposants l'importance de ce dossier pour les Québécois et leurs élus municipaux ».

Simpsons
ERRATUM
Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Vente Anniversaire Simpsons» encarté dans La Presse du samedi 7 avril 1984.
Page 29, article 4-29. Ensemble 7 pcs «National Woodcraft». Le prix de vente devrait se lire 1299.00 et non tel qu'indiqué. Le rabais et le prix ordinaire demeurent inchangés.
Simpsons regrette tout inconfort causé par cette erreur.

ELLES VOUS RAPPORTENT AU CENTUPLE!
LES ANNONCES CLASSÉES
285-7111

KAYE HOLLOWAY LE CANADA POURQUOI L'IMPASSE?
Préface de Louis Sabourin
Une synthèse magistrale sur l'origine et la nature des enjeux canadiens, sur l'avenir du Canada et du Québec.

1 vol., 16 x 24, 588 p., 32,50 \$
LE PROJET DE KAYE HOLLOWAY
Réaliser une importante synthèse contemporaine sur l'origine et la nature des enjeux canadiens et sur l'avenir du Canada et du Québec. Une synthèse faisant appel à l'histoire, au droit public, aux sciences sociales et aux relations internationales.
L'ORIGINALITÉ DE L'OUVRAGE
Une des nombreuses originalités de cet ouvrage est la volonté d'apporter l'œil neuf d'un observateur qui n'a d'autre enjeu que celui d'aider l'opinion à l'étranger et au Canada à percer les brumes qui entourent les défis de notre siècle — le Canada en étant un reflet passionnant — dans l'espoir, combien ambitieux de rapprocher les points de vue, de faire sortir le débat des chemins battus, le faire déboucher sur des voies moins tortueuses.

KAYE HOLLOWAY auteur de l'ouvrage
LE CANADA, POURQUOI L'IMPASSE?
donnera une conférence à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, 3200, rue Jean Brillant, salle 4295 le mardi 10 avril à 16h30.
Nouvelle Optique

DES BAS PRIX ET PLUS ENCORE!

MINOLTA AF-2
• 35MM compact
• Flash automatique
• Mise au point automatique
139⁷⁷

10% DE RABAIS
Avec la carte objectif rabais.

GRATUITE avec l'achat d'un appareil 35MM ou d'un produit audio de plus de 195.00 \$

YASHICA IMAGE
YASHICA FX-3
• Avec objectif 50MM F12.0
• Semi-automatique
• Contrôle diodique
• Operation manuelle
Ord. **169⁷⁷**
IMAGE 28MM F12.8
Grand angulaire panoramique
Ord. **79⁷⁷**
UN RABAIS DE \$50
129⁷⁷
- LES DEUX POUR

YASHICA IMAGE
YASHICA FXD-QUARTZ
• Avec objectif 50MM F12.0
• Contrôle au Quartz
• Réglage d'exposition
• Automatique & Manuel
Ord. **229⁷⁷**
IMAGE 80-200MM F14.5 MFZ
Objectif macro zoom
Ord. **149⁷⁷**
UN RABAIS DE \$80
229⁷⁷
- LES DEUX POUR

Nikon
NIKON L 35 AF
• 35MM compact
• Mise au point automatique
• Flash automatique
• Avance du film automatique
189⁷⁷

IMAGE
PAQUET DE 2 FILMS!
135-24 3⁹⁸
135-36 4⁹⁸

Vivitar
VIVITAR EF-35
• 35MM compact
• Flash incorporé
49⁷⁷

ASTRAL AUDIOCENTRE
GRATUIT!
MICRO HITACHI AVEC CHAQUE ACHAT D'UN APPAREIL AUDIO.

HITACHI TRK-7050
- Stéréo cassettes MA/MF/OC, V.U. mètres DEL, capacité de ruban métallique, arrêt automatique.
129⁷⁷ Ord. **149⁷⁷**
HITACHI TRK-9100
- Stéréo cassettes MA/MF/OC, 2/Haut-parleurs à 3 voies Dolby, égalisateur de fréquences, V.U. mètres DEL.
299⁷⁷

HEURES DE TOMBÉE - CONGÉ DE PÂQUES
Veuillez prendre note que le journal LA PRESSE ne sera pas publié le vendredi saint 20 avril et le lundi de Pâques 23 avril 1984.

Le samedi 21 avril et le dimanche 22 avril 1984		
Réservations d'espaces:	le mardi	17 avril 1984
Copies avec épreuves:	le mardi	17 avril 1984
Copies sans épreuve:	le mercredi	18 avril 1984
Corrections finales:	le jeudi	19 avril 1984
Le mardi 24 avril 1984		
Réservations d'espaces:	le mercredi	18 avril 1984
Copies avec épreuves:	le mardi	17 avril 1984
Copies sans épreuve:	le jeudi	19 avril 1984
Corrections finales:	le jeudi	19 avril 1984
Le mercredi 25 avril 1984		
Réservations d'espaces:	le mercredi	18 avril 1984
Copies avec épreuves:	le jeudi	19 avril 1984
Copies sans épreuve:	le jeudi	19 avril 1984
Corrections finales:	le mardi	24 avril 1984
Le jeudi 26 avril 1984		
Réservations d'espaces:	le mardi	24 avril 1984
Copies avec épreuves:	le jeudi	19 avril 1984
Copies sans épreuve:	le mardi	24 avril 1984
Corrections finales:	le mercredi	25 avril 1984

HEURES DE TOMBÉE - CONGÉ DE PÂQUES SECTION ARTS ET LETTRES
Le samedi 21 avril 1984

Réservations d'espaces:	le mardi	17 avril 1984
Copies avec épreuves:	le mardi	17 avril 1984
Copies sans épreuve:	le mercredi	18 avril 1984
Corrections finales:	le jeudi	19 avril 1984

CARRIÈRE ET PROFESSIONS - VACANCES/VOYAGE
Le samedi 21 avril 1984

Réservations d'espaces:	le lundi	16 avril 1984 12 h 00
Copies avec épreuves:	le vendredi	13 avril 1984 16 h 00
Copies sans épreuve:	le lundi	16 avril 1984 16 h 00
Corrections finales:	le mardi	17 avril 1984 12 h 00
Le samedi 28 avril 1984		
Réservations d'espaces:	le jeudi	19 avril 1984 16 h 00
Copies avec épreuves:	le jeudi	19 avril 1984 16 h 00
Copies sans épreuve:	le mercredi	25 avril 1984 12 h 00
Corrections finales:	le mercredi	25 avril 1984 12 h 00

- Place Ville-Marie 878-9821
- Place Bonaventure 878-4378
- 1481, Ste-Catherine ouest 935-1154
- 1101, Ste-Catherine 849-5644
- Place Vertu 733-2669
- Centre d'achats Fairview, Pointe-Claire 695-6563
- Carrefour Laval 687-7988
- Centre Commercial Rockland 733-2669
- Les Promenades St-Bruno 853-8826
- 2020 University (métro Promenade) 849-7341
- Galerie d'Anjou 354-2001
- Centre d'achats Boulevard 721-3939
- Complexe Desjardins (métro) 843-8219

astral PHOTO
NOUS ACHETONS PLUS POUR VENDRE MOINS CHER À TRAVERS LE PAYS.

LA **VENTE ANNIVERSAIRE** SIMPSONS
TOUT UN ÉVÉNEMENT!

Économisez 50%

sur une vaste sélection de chaussures
athlétiques pour hommes et dames.
Marques réputées... chez Simpsons!

**Courez! Sautez!
Profitez-en!
Obtenez vos
chaussures
athlétiques chez
Simpsons et
économisez
un gros 50%!**

Quels que soient vos activités sportives... Simpsons a les chaussures qu'il vous faut! Recherchez les marques réputées telles que: «Adidas», «Nike», «Kangaroo» et choisissez la paire qui vous convient. A 50% de rabais, pourquoi ne pas en acheter deux paires? Tous les modèles, pointures et coloris ne sont pas disponibles aux 5 magasins.

Rayon 285, chaussures pour hommes et Club athlétique Simpsons, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



**Vous êtes protégés durant la
Vente anniversaire Simpsons**

Un bon d'achat différé vous sera remis si la marchandise est épuisée ou non disponible trois jours suivant l'annonce, soit dans un encart ou dans les pages quotidiennes de Simpsons.



CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

Simpsons